

L'INSURRECTION CANAQUE DE 1878

INSURRECTION EN NOUVELLE-CALÉDONIE (*Le Gaulois*, 13 juillet 1878)

Le *Times*, arrivé hier soir à Paris, contient la grave nouvelle suivante :

Sydney, 11 juillet.

« La tribu des Bouloupari et une autre tribu se sont soulevées contre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; ils ont massacré 125 habitants blancs, parmi lesquels des colons, des gendarmes, des femmes et des enfants. Plusieurs cadavres ont été mutilés.

Deux postes militaires ont été pris.

Le colonel Gally-Passebosc a été tué à la tête de ses troupes.

On fait actuellement aux indigènes une guerre d'extermination.

Les déportés et les forçats sont tranquilles. »

Le colonel Gally-Passebosc est le personnage militaire le plus important de la colonie après le gouverneur. Sa présence à la tête des troupes autoriserait à penser, si l'a dépêche publiée par le *Times* est exacte, que la tentative d'insurrection a été sérieuse.

Nous sommes malheureusement sans autres nouvelles, démentant ou confirmant cette insurrection. Au ministère de la marine, où nous avons immédiatement envoyé, on ne sait rien. Il est vrai que la première dépêche annonçant l'évasion de Rochefort nous est arrivée, elle aussi, par les journaux anglais et que le gouvernement français, qui avait cependant tout intérêt à être promptement renseigné, n'a connu cette évasion que quatre ou cinq jours plus tard.

Devons-nous supposer que le cas est le même cette fois encore ?

À la dernière heure, nous recevons du ministère de la marine communication de la note suivante, qui a trait à la dépêche de Sydney, publiée par le *Times* :

« Nous ferons observer que cette nouvelle n'a pas un caractère officiel. Le ministre de la marine n'a reçu jusqu'à ce moment aucune dépêche du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie au sujet d'un événement aussi grave. Le ministre de la marine a adressé au consul de France, à Sydney, une dépêche officielle lui demandant des explications et des détails sur la nouvelle d'une insurrection en Nouvelle-Calédonie.

LOUIS LAMBERT.

ÉCHOS DE PARIS
(*Le Gaulois*, 30 août 1878)

Nous apprenons, avec une douloureuse surprise, que l'insurrection des Canaques de la Nouvelle-Calédonie n'a pas seulement fait des victimes parmi les habitants colons et soldats qui occupent cette possession française, mais qu'elle frappe également dans leurs plus chères affections deux de nos confrères, MM. de Coutouly, rédacteurs du *Temps*. Ces messieurs avaient un frère en Nouvelle-Calédonie, M. Édouard de Coutouly, né en 1840, et qui n'était âgé par conséquent que de trente-huit ans. Après avoir fait de grands voyages en Chine et en Amérique, il se trouvait en France au moment de la déclaration de guerre ; il s'engagea dans les chasseurs d'Afrique et fit toute la campagne de la Loire. Après la guerre, il fonda à Nouméa un établissement industriel. Ayant épousé une Anglaise qui possédait une propriété à Bouloupari, il devint colon et éleveur. Il était d'une intrépidité et d'une énergie physique exceptionnelles, et il paraît probable, d'après les renseignements officiels, qu'il est mort en combattant. On n'a aucune nouvelle de sa femme.

L'INSURRECTION
DE NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 6 septembre 1878)

Le ministre de la marine et des colonies a reçu le 3 septembre, par la voie de San-Francisco, les deux rapports suivants du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 6 juillet. 1878.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par dépêche télégraphique, du soulèvement général qui a éclaté parmi les Canaques de la Nouvelle-Calédonie, dans la matinée du 25 juin.

Le mouvement paraît dès maintenant circonscrit dans les arrondissements d'Uaraï et de Bouloupari, mais l'œuvre de répression et de pacification reste encore à accomplir en entier ; il est à craindre, d'après la nature des lieux, les usages des Canaques, qu'elle soit longue et pénible.

Je me bornerai aujourd'hui à faire à Votre Excellence l'exposé rapide des faits ; tout commentaire sur les causes de l'insurrection serait prématuré.

Le 25, dans la matinée, une dépêche télégraphique m'annonçait que l'on venait d'apprendre à Uaraï le massacre, par les Canaques, de la brigade de gendarmerie de la Foa, et qu'une reconnaissance avait été dirigée vers ce point ; ordre était immédiatement envoyé à la *Vire*, partie le matin même de Bourail pour Uaraï, d'y attendre de nouveaux ordres.

Deux heures après, il ne s'agissait déjà plus des gendarmes seulement ; une trentaine de colons ou concessionnaires de l'administration pénitentiaire, établis entre Dogny, Fonwary et Tia, avaient trouvé la mort sous les coups des insurgés, qui se rapprochaient de Uaraï et menaçaient ce poste.

La *Seudre* partait immédiatement, mais trop tard pour arriver le soir même, avec cent hommes d'infanterie placés sous les ordres du commandant militaire, colonel Gally-Passebosc, qui allait prendre la direction des opérations dans l'arrondissement d'Uaraï, mis en état de siège.

Pendant ce temps, la *Vire* mouillait à Terembo ; le poste, cerné de tous côtés par les Canaques, était alors dans une situation critique.

M. le capitaine de frégate Rivière, en mouillant à Uaraï, trouvait l'ordre de prendre le commandement du poste et de le mettre à l'abri d'un coup de main, en faisant descendre à terre sa compagnie de débarquement.

Dès son arrivée, les Canaques s'étaient éloignés ; l'occupation du poste par les hommes de la *Vire* permettait, en outre, de dégager la reconnaissance partie le matin. En passant à Bouraké, le 26, la *Seudre* y avait déposé le lieutenant de gendarmerie Schenk et vingt-cinq hommes d'infanterie destinés à protéger éventuellement Bouloupari.

À une heure de l'après-midi, la nouvelle me parvint que tout le monde, gendarmes, colons condamnés, femmes et enfants, avaient été assassinés à Bouloupari, en plein jour, au moment même où le détachement débarquait à Bouraké.

De tous les points de la colonie, m'arrivaient en même temps par le télégraphe, heureusement encore intact, des dépêches signalant une grande agitation parmi les indigènes : il n'était pas possible de douter, un mouvement général allait éclater. Tous les camps de condamnés, situés entre Bouloupari et Païta, recevaient l'ordre de se replier sur ce dernier point ; des troupes d'infanterie occupaient le poste de la Dumbéa la canonnière le *Perrier*, avec douze hommes du *Tage*, expédiée dans la baie Gadji, détachait vingt hommes, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Boneil pour occuper Païta.

Le *Beautemps-Beaupré* partait, avec une compagnie, pour renforcer les garnisons de la côte Est.

De son côté, la *Seudre*, revenue de Uaraï, repartait, ayant à bord la compagnie de débarquement du *Tage*, la laissait à Tomo, mouillait ensuite à Bouraké et envoyait de là un détachement occuper Bouloupari. Le commandement des deux postes de Tomo et Bouloupari était donné au capitaine de frégate Glon dit Villeneuve ; l'arrondissement de Bouloupari, mis en état de siège.

D'autre part, le chef d'arrondissement de Canala, M. le lieutenant de vaisseau Servan, me proposait de se mettre à la tête des tribus de Gelima et de Caké, dépendant de son arrondissement, et, franchissant la chaîne centrale, de venir tomber sur les insurgés d'Uaraï. Le colonel Gally était alors à Fonwary ; je donnai l'ordre à M. Servan de le rejoindre, et, le lendemain, leur jonction s'opérait.

Le *Beautemps-Beaupré*, après avoir déposé cinquante hommes à Canala et cinquante à Uaïlu, se rendait aux bouches du Diahot, où il mettait à terre sa compagnie de débarquement.

Le 30, tous ces mouvements étaient effectués par ce fait seul, la situation se trouvait modifiée ; aux exagérations du premier moment succédait une appréciation plus saine des événements ; la population de Nouméa, un instant inquiète, reprenait ses habitudes ordinaires.

D'autre part, les Canaques des tribus voisines de Païta, de la Dumbéa et de Saint-Louis, dont les allures avaient été au début très suspectes, se rapprochaient de nous ; Bourail, un instant menacé, voyait, après le débarquement des troupes à Uaïlu, disparaître les indigènes qui s'étaient montrés sur les crêtes des montagnes.

L'insurrection se trouvait circonscrite dans les territoires d'Uaraï et de Bouloupari. Le colonel Gally pourchassait les insurgés dans les environs de la Foa et commençait à détruire leurs villages ; pendant ce temps, une colonne mobile, éclairée par des cavaliers volontaires, se dirigeait sur Bouloupari. Ces premières opérations ont pris jusqu'au 2 au soir.

Le 3, dans une reconnaissance aux environs de la Fonwary, le commandant militaire a été blessé de deux coups de feu, un à la cuisse, l'autre au côté ; il est mort dans la nuit du 3 au 4.

Doué d'une grande énergie, d'une rare bravoure, le colonel Gally exerçait autour de lui un ascendant incontestable, inspirait aux troupes une profonde confiance ; il connaissait bien le pays ; sa mort, au milieu des difficultés qui nous assaillent, laissera un vide difficile à combler.

Les opérations se poursuivent autour de Bouloupari, d'une part, de Fonway, de l'autre, après avoir systématiquement fouillé le pays environnant, détruit tous les repaires des insurgés.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, la situation est loin d'être brillante ; aux embarras financiers vient se joindre une crise sanglante.

On vivait ici avec une insouciance incroyable, dans des habitations isolées, dans des postes ouverts de tous côtés, dont les abords n'étaient même pas découverts ; on regardait les Canaques comme de grands enfants, parfois boudeurs, mais toujours inoffensifs ; ils jouissaient d'une confiance, d'une intimité même vraiment étranges. Toute cette population de colons et de soldats, dispersés au milieu des bois, s'était endormie dans une sécurité complète : dur a été le réveil ! Tous, surpris dans une quiétude parfaite, ont été égorgés.

Toutes les catégories du personnel de la colonisation ont payé leur tribut à la férocité des indigènes ; les massacres ont eu lieu avec un ensemble extraordinaire ; c'est une guerre de sauvages, sans merci ni pitié. La population, un instant affolée au reçu des nouvelles qui attestaient une agitation générale dans la colonie, et plus encore par les nouvelles exagérées colportées un peu partout, a bien vite repris possession d'elle-même. J'ai reçu de tous côtés des offres de services ; il m'a été aussi possible de constituer un corps à cheval de quarante éclaireurs volontaires, actuellement employés avec les troupes actives ; en outre, un corps civil de volontaires auxiliaires, comprenant 250 hommes, a été organisé sous le commandement du capitaine d'infanterie de marine Blanchard, mon officier d'ordonnance ; enfin, les fonctionnaires et employés des diverses administrations militaires et civiles ont été armés et organisés par les soins et sous le commandement de M. le lieutenant de vaisseau Guyon.

Ces deux corps concourent au service de la place, qui ne pourrait plus être fait intégralement par les troupes sans des fatigues exagérées.

Les déportés n'ont motivé aucune plainte ; plusieurs d'entre eux ont demandé à être armés ; je n'ai pas jugé nécessaire de recourir à cette mesure. Néanmoins, quelques-uns, concessionnaires à Mindon [Moindou], ont reçu des fusils pour leur défense personnelle ; j'ai eu sur leur compte des rapports assez favorables.

La conduite des transportés a été aussi correcte : quelques-uns ont fait preuve de dévouement.

Au reste, les uns et les autres savaient que, dans cette lutte du sauvage contre l'homme civilisé, ils ont autant à redouter que le personnel libre.

J'ai demandé à Votre Excellence l'envoi d'un renfort de deux compagnies d'infanterie en Nouvelle-Calédonie ; c'est un minimum qui nous est absolument indispensable, et qui le sera pour longtemps encore.

C'est grâce à un concours particulier de circonstances que j'ai pu arrêter, dès son début, un mouvement dont les conséquences possibles ne peuvent guère être calculées, mais qui eût certainement au moins entraîné, pour de longues années, la ruine de la colonisation.

Il est fort heureux que ces événements aient eu lieu au moment du séjour du *Tage* ; en outre de la compagnie de débarquement de ce bâtiment, nous avons eu 200 hommes d'infanterie de plus.

La présence du *Tage* sur la rade de Nouméa m'a aussi permis de disposer plus librement des bâtiments de la division ; enfin, pendant les premiers jours, le télégraphe n'avait pas été interrompu.

Dans ces circonstances pénibles, j'ai rencontré chez le personnel de la colonie, à tous les degrés de la hiérarchie, le dévouement le plus complet ; la tâche est difficile, mais le bon esprit qui anime tout le monde aplanit bien des difficultés.

Les troupes, sous le commandement du regretté colonel Gally, ne méritent que des éloges ; grâce aux bonnes dispositions prises par le commandement, au désir de tous de bien faire, les nombreux mouvements se sont effectués avec une régularité parfaite. Le

personnel de la division navale, auquel incombaient les obligations les plus multiples, a été, comme toujours, à la hauteur de sa mission, marins à bord, soldats à terre. Officiers et équipages ont largement contribué à rétablir une situation qui pouvait être gravement compromise. Dès les premières nouvelles, le commandant du *Tage* s'est mis à mon entière disposition, il m'a prêté le concours le plus complet ; j'ai trouvé chez les officiers et les hommes du bâtiment qu'il commande, de précieux auxiliaires entièrement dévoués.

Je suis, etc.

Le capitaine de vaisseau, gouverneur,
chef de la division navale
Signé OLRÉY.

Nouméa, le 6 juillet 1878. c

Monsieur le ministre,

Une révolte de Canaques a subitement éclaté, le 25 juin, dans l'arrondissement de Uarai ; elle s'est répandue, le 26, dans la circonscription de Bouloupari ; elle a déjà fait de nombreuses victimes, et la région comprise entre Bouloupari, Dogny, Uarai et la mer, est encore occupée par les rebelles, que les troupes maintiennent dans les limites de ce territoire. Pour suivre la marche des événements, il est nécessaire de remonter jusqu'au 19 juin.

Dans la soirée, sur l'habitation Dezarnaulds, à 25 kilomètres de Bouloupari, un assassinat avait été commis par les Canaques sur la personne d'un libéré français, nommé Chesne [Chêne], d'une femme indigène et de leur enfant de trois ans. De nombreux indices portaient à croire que les auteurs du crime étaient trois Canaques de la tribu de Dogny. La gendarmerie de Bouloupari et celle de la Foa mirent en état d'arrestation plusieurs chefs des tribus voisines, jusqu'à ce que les coupables fussent livrés ; les recherches judiciaires continuaient, lorsque, dans la nuit du 24 au 25, la brigade de gendarmerie de la Foa, composée de quatre gendarmes et un brigadier, fut assassinée par les Canaques révoltés en masse, sous la conduite du chef Atai. Ceux-ci massacrèrent en même temps une quarantaine de colons du voisinage, se livrèrent sur eux à d'abominables atrocités, spécialement sur les femmes et les enfants, pillèrent toutes les habitations, les saccagèrent et les brûlèrent ensuite.

Ces nouvelles, apportées à Uarai par un réfugié à huit heures du matin, furent immédiatement transmises par le télégraphe à Nouméa. Le chef d'arrondissement partit aussitôt avec les troupes du poste et l'officier qui les commandait, pour se rendre à la Foa, qui est à dix-huit kilomètres il ne laissa, pour garder Térembo et Uarai, que les surveillants militaires et douze hommes. À dix heures quinze minutes, le gérant du télégraphe informa que des bandes canaques entouraient le poste qui est sur le bord de la mer ; ils brûlaient la briqueterie voisine du télégraphe, que protégeait le tir des surveillants militaires.

Le transport de guerre à vapeur *Vire* était parti le matin, de Bourail, avec l'ordre de ne pas s'arrêter à moins de nécessité à Térembo, îlot qui est à trois quarts d'heure du poste et qui sert au déchargement des navires devant Uarai. Le gouverneur envoya, par le télégraphe, l'ordre à la *Vire* de rester à Térembo et d'assurer la sécurité du poste ; il était onze heures ; le chef d'arrondissement revint, de son côté, dans le même but, avec quelques soldats, à midi et demi. Sachant que la gendarmerie de la Foa faisait la correspondance avec celle de Bouloupari, dont elle dépendait directement, le chef du service télégraphique prévint Bouloupari et Païta, les engagea à se tenir sur leurs gardes et à avertir tout de suite Tomo et Coëtempoé. Le commandant de gendarmerie confirma cette dépêche par une autre plus formelle encore ; malheureusement, il ne fut pas tenu compte de ces avis pressants. tenu compte

Le 26, à dix heures vingt-cinq minutes du matin, le télégraphe de Bouloupari resta tout à coup muet ; on continuait cependant à être en communication avec Uarai. À trois

heures de l'après-midi, des télégrammes apportés à Païta annonçaient que les Canaques avaient tout massacré à Bouloupari. M. Riou, gérant du télégraphe, avait été l'une des premières victimes, ainsi que le surveillant Clech, qui courait au secours de son supérieur. **Les femmes étaient outragées, mutilées et achevées.** Les surveillants et les gendarmes, surpris, furent tués à coups de hache. Le chef de camp, M. Lécas, qui avait ses armes sous la main, se réfugia à Tomo, après avoir tué huit Canaques. La *Seudre* était partie de Nouméa avec le commandant militaire et des renforts pour Uaraï, le 25 elle avait déposé à Bouraké, le 26 au matin, le lieutenant de gendarmerie, Schenck, avec un renfort de 84 hommes pour les trois brigades de Bouloupari, de Bouraké et Tomo. M. Schenck. laissa sa troupe à la Ouaméni et se rendit seul à cheval à Bouloupari; il n'y arriva qu'après le massacre il eut le temps de prévenir la famille Kock qui avait des chevaux tout prêts ils ne durent leur salut qu'à leurs montures. Ils se replièrent sur Bouraké avec tous les colons échappés au carnage. Pendant ce temps, les marins de la *Seudre* débarquaient des troupes à Uaraï, déjà occupé par les marins de la *Vire*. Le commandant de ce dernier bâtiment avait pris le commandement de l'arrondissement, mis en état de siège le commandant militaire, en débarquant, prit le commandement supérieur des opérations. la circonscription de Bouloupari fut mise en état de siège.

Le 27, le bureau télégraphique de Thio fut évacué, et le personnel partit, par mer, pour Canala. Les colons, de la plaine Saint-Vincent jusqu'à Païta, se réfugiaient à Nouméa ; de fausses nouvelles firent croire que les Canaques se rapprochaient du chef-lieu ; de là une panique générale.

Tous les Canaques calédoniens employés à Nouméa, au nombre de cent trente, furent internés à l'île Nou ; c'était, en effet, un grand danger pour la ville.

Deux corps auxiliaires furent formés parmi les fonctionnaires et les habitants. Les troupes prirent position autour de la ville ; des cavaliers volontaires armés s'avancèrent vers Bouloupari. Dès le 26 juin, les chefs Kaké et Gélima, des tribus de Canala, nous ayant offert leur concours, partirent de nuit avec M. Servan, chef d'arrondissement, seul à la tête des cent indigènes qui le suivaient.

Le 28, les établissements de Bouloupari étaient brûlés par les Canaques, ainsi que ceux de la Ouaméni le 29, le commandant Villeneuve et les marins de la *Seudre* allèrent occuper Bouloupari et incinérèrent les cadavres. Le 1^{er} juillet au soir, M. Tant, gérant du télégraphe à Uaraï, et le surveillant Crépet rétablissaient les communications télégraphiques à Bouloupari. M. Guette et le surveillant Caisson réparaient les interruptions des lignes télégraphiques faites par les rebelles jusqu'au delà de la Foa.

Depuis le 3 juillet, le télégraphe est interrompu pour les trois fils de Bouloupari-Uaraï, de Canala-Uaraï et de Bouloupari-Thio. Le 4 au soir, un bureau télégraphique a été ouvert à Coëtempoé ; ce même soir, la *Vire*, venant de Uaraï, nous apprit que le colonel commandant militaire avait marché sur Bouloupari avec sa colonne le 3 au matin ; il était arrivé près d'une crête, à deux kilomètres au delà de la rivière de la Foa, et regardait le fil télégraphique coupé, lorsqu'on lui signala les Canaques ; il se porta en avant et fut frappé de deux coups de feu presque simultanés à la cuisse droite et au ventre. On le ramena à la Fonwary où il mourut, le 4, à trois heures du matin. Le 5 juillet, à quatre heures du soir, le bureau télégraphique de Bouraké fut rétabli.

Toute la région comprise entre Uaraï, le Diahot et Canala était tranquille à la date du 4.

Le *Beautemps-Beaupré* occupait le Diahot.

En présence des ruines accumulées par cette révolte et de la triste situation des personnes réfugiées à Nouméa, sans vivres, sans vêtements, sans argent, un comité a été immédiatement constitué pour recueillir à domicile des offrandes volontaires en argent et en nature. L'administration et la population ont fait, sous ce rapport, tout ce qui a été possible pour subvenir aux premiers besoins. Mais nos seules ressources sont insuffisantes et seront vite épuisées. Une si cruelle épreuve venant s'ajouter à celles qui ont frappé la Nouvelle-Calédonie, nous faisons appel, monsieur le ministre, à votre

haute sollicitude en faveur de tant de malheureuses victimes. Un crédit de 50.000 francs serait nécessaire pour soulager les infortunes des survivants. La métropole voudra certainement donner une marque de sympathie à celle de ses colonies qui est la plus lointaine et qui, au moment où la colonisation française y prenait quelque essor, voit fondre successivement sur elle les plus terribles calamités.

Je suis avec le plus profond respect, monsieur le ministre, de Votre Excellence, le très obéissant serviteur,

Le gouverneur,
Signé OLRÉ.

Voici maintenant la liste nominative officielle des victimes :

LA FOA. — MM. Millet, hôtelier de la Foa ; Rousset, hôtelier à la Foa ; Camélia, femme canaque du précédent ; deux enfants de la précédente ; Duval, concessionnaire à la Fonway ; femme Chénion, concessionnaire à la Fonway ; un enfant de la précédente femme Langlois, concessionnaire à la Fonway ; un enfant de la précédente ; Gascoin, concessionnaire ; Cropagé, concessionnaire ; Simonneau, brigadier de gendarmerie ; Kerjouan, gendarme ; Schmidt, gendarme ; Bertelon, gendarme ; Sérodel, gendarme ; un condamné, cuisinier des gendarmes ; Boizot, colon ; M^{me} Boizot ; deux enfants des précédents ; un libéré, leur domestique ; Morinat père ; femme Morinat ; deux enfants des précédents ; Tram-Young, chinois ; Germain, libéré ; douze victimes, dont les noms ne nous sont pas connus.

BOULOUPARI. — MM. Coutouly, colon à Oua-Tom ; John Henderson, colon à Bouloupari ; Gestand, surveillant de la transportation ; Makin, surveillant de la transportation ; M^{me} Lecas, femme du chef de camp de Bouloupari ; deux enfants de la précédente ; Clech, surveillant des lignes télégraphiques ; M^{me} Clech, femme du précédent ; Riou, gérant du télégraphe à Bouloupari ; Jean d'Heur, hôtel Mostini, frère du propriétaire de l'hôtel ; cinq enfants de M. Mostini, propriétaire de l'hôtel ; Guthogeselle, gendarme ; Rolland, gendarme ; Peyrard, gendarme ; M^{me} Fricotté, femme de M. Fricotté, colon à Bouloupari ; quatre enfants de la précédente ; Degueudre, fils de M^{me} Prache ; Tellier, colon à Bouloupari ; trois enfants du précédent ; une femme des Nouvelles-Hébrides, employée sur la station Bull ; Collenno, surveillant de la transportation ; un condamné ; dix personnes dont les noms ne nous sont pas parvenus.

L'INSURRECTION
DE NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 20 septembre 1878)

Un numéro du journal la *Nouvelle-Calédonie*, arrivé hier à Paris, contient des détails intéressants et inédits sur la récente révolte des Canaques, révolte qui n'est pas encore complètement étouffée.

C'est le récit le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour. Nous ne pouvons mieux faire que de le reproduira en entier :

La Révolte

De quoi pouvons-nous parler aujourd'hui, si ce n'est de la catastrophe qui s'est subitement abattue sur notre pauvre colonie ? Toute autre préoccupation disparaît devant les terribles effets de la révolte des tribus d'Ouarail [Uarai] et de Bouloupari.

Nous pensions être en pleine sécurité, nous appelions les Canaques de grands enfants, nous vivions au milieu d'eux sans crainte aucune ; quel réveil et quelle leçon pour l'avenir !

Mardi matin (25 juin), on avait appris l'assassinat de la brigade de gendarmerie de la Foa ; tout le monde avait considéré ce crime comme isolé, et quelques-uns pensaient que l'arrestation des chefs des tribus voisines de la propriété où Chêne et sa famille avaient été, quelques jours auparavant, assassinés, n'était pas étrangère à ce nouveau malheur. Personne n'émettait la possibilité d'une révolte organisée.

Dans la soirée de mardi, des télégrammes faisaient connaître que 21 victimes avaient succombé à la Foa ; il y avait des colons, des condamnés, des libérés, des noirs. Tout ce qui touchait à la colonisation semblait désigné aux coups des assassins. On croyait encore à un soulèvement tout à fait local. On supposait que les Canaques des tribus qui reconnaissent Ataï pour chef, après ce massacre, gagneraient la montagne pour essayer de se soustraire aux troupes envoyées dans la journée du mardi.

Dans la soirée, on connaissait le nom de 31 victimes.

Le mercredi matin, le calme commençait à renaître, les dépêches télégraphiques reçues disant que les Canaques avaient disparu.

Cette illusion ne devait pas être de longue durée.

Dans l'après-midi, une vague rumeur d'une marche en avant des révoltés s'était répandue on disait que des nouvelles graves étaient arrivées, et que le mouvement que l'on réprimait à la Foa devenait général. Bientôt on apprenait que Bouloupari avait été attaqué, que la gendarmerie de ce poste avait subi le même sort que celle de la Foa, que le télégraphe ne marchait plus, que l'employé avait sans doute été assassiné. En un mot, des faits que l'on avançait, il résultait que le massacre de la Foa venait de se renouveler à Bouloupari; mais à la Foa les colons sont peu nombreux, tandis que Bouloupari et la vallée de la Ouaméni, où l'on passe pour arriver à Bouloupari, sont incontestablement les points les-plus habités de la colonie. Aussi l'émotion, a-t-elle été grande. Tout le monde comptait un parent, un ami, parmi les colons des points menacés.

En présence de la gravité de plus en plus grande des nouvelles, il n'y avait plus à hésiter; ce n'était point une vengeance isolée et personnelle que les Canaques poursuivaient; nous nous trouvions en présence d'une guerre d'extermination les colons, leurs femmes, leurs enfants, les condamnés, les Canaques même employés dans les maisons étaient frappés. Ataï et ses complices voulaient supprimer la race b'anche; il n'y avait plus à avoir de doute à cet égard.

La population du chef-lieu, bien que pleine de confiance dans les mesures prises par le gouvernement pour assurer la sécurité de Nouméa et des environs, a pensé qu'elle pouvait jouer un rôle actif et prêter main forte aux troupes déjà en route pour Ouarail [Uarai] et Bouloupari.

Ce n'est pas une guerre ordinaire que celle que l'on fait en ce moment contre les révoltés canaques : il n'y a point de bataille rangée. Tout se fait par surprise, et la fuite est la ressource immédiate du Canaque qui voit un ennemi armé à sa poursuite. Le Canaque est très agile, rien ne le gêne, ne l'embarrasse, et, s'il n'est cerné, il gagne bien vite la montagne. Dans la plaine Saint-Vincent et sur les mamelons peu élevés de Bouloupari, une troupe à cheval pouvait et devait être d'une grande utilité, si elle était bien dirigée et confiée à des chefs ayant une parfaite connaissance du pays et des usages canaques.

C'est pour arriver à ce résultat que, dans la soirée de mercredi, et dans la crainte de l'envahissement de Saint-Vincent, une réunion de la population a eu lieu dans les docks français.

On a fait valoir les raisons qui exigeaient la formation d'un corps de volontaires à cheval, qui partiraient immédiatement sur Bouloupari, battre la campagne, porter secours aux blessés et prévenir les colons isolés du danger qui les menaçait.

M. le gouverneur, à qui une députation a été envoyée, a donné aux colons l'autorisation de partir armés. 20 revolvers et 24 cartouches par arme ont été distribués dans la nuit, la petite troupe est partie.

Sur la route, elle s'est augmentée de nombreux stockmans et propriétaires se rendant à Nouméa ; à Païta, elle a rejoint un détachement de gendarmerie.

Le jeudi matin, grâce à l'arrivée de la *Dépêche*, qui, le soir, avait touché à Bouraké, nous avons pu avoir quelques détails : de nombreuses personnes, qui avaient eu le temps de se sauver, s'étaient réfugiées à Bouraké, où elles avaient été recueillies par la *Dépêche*. C'était un spectacle navrant que celui de ces femmes et enfants partis à la hâte, les uns nu-pieds, les autres en pantoufles, tous couverts de boue par le voyage qu'ils avaient dû faire, soit dans l'eau, soit à travers les marais, pour rejoindre soit Ouameni, soit Bouraké. M^{me} Arthur Percheron, très grièvement blessée de deux coups de hache à la tête, avait pris passage à bord de la *Dépêche* : son état s'est depuis lors sensiblement amélioré.

Par les personnes réfugiées nous avons appris que le mercredi matin, vers 10 heures, la gendarmerie, le télégraphe, le camp de la transportation et l'hôtel de Bouloupari, tenu par M. Mostini, avaient été attaqués à peu près au même moment.

Au même moment aussi, la vallée de la Chameni inférieure était attaquée.

Bien que, pour aujourd'hui, nous ne cherchions qu'à citer avec la plus grande exactitude les faits qui se sont passés, réservant pour plus tard l'étude des causes qui ont pu amener ces terribles événements, nous ne pouvons nous dispenser de constater avec quelle insouciance a été accueillie à Bouloupari la nouvelle de l'assassinat de gendarmes à la Foa. Au premier moment, bien que cela paraisse fort étonnant, on avait soutenu que Bouloupari n'était pas prévenu de l'assassinat de la Foa, et que la surprise de la Foa s'était renouvelée à Bouloupari.

Comme beaucoup d'assertions avancées depuis quelques jours, ce fait était inexact.

La gendarmerie de Bouloupari connaissait parfaitement l'assassinat de la Foa ; elle en était informée dans l'après-midi du mardi.

Les gendarmes étaient sur leurs gardes, et dans la nuit du mardi au mercredi qui précéda l'attaque de Bouloupari, il fut pris à la gendarmerie des mesures en vue de l'arrivée des Canaques. Le télégraphe était aussi au courant de la situation : le camp de la transportation, qui est à quelques mètres de la gendarmerie et du télégraphe, n'était pas prévenu. Pourquoi ? Comment, dans ces conditions, avons-nous tant de victimes à compter ? Comme on le verra plus loin, il est acquis que, partout où les Canaques ont rencontré de la résistance, ils ont fui, ou les personnes attaquées ont pu échapper après une lutte plus ou moins longue.

Les Canaques armés, déjà excités par le pillage, ont suivi sans l'inquiéter une troupe de quinze personnes parmi lesquels 7 hommes, dont 4 portaient un brancard sur lequel était étendue M^{me} Porcheron les trois autres individus possédaient un fusil et pas de munitions. Néanmoins, ils n'ont pas été inquiétés et ont pu rallier Ouameni.

On sait aussi que l'arrivée de M. Porcheron, au moment où sa femme venait d'être frappée, a sauvé la vie à ses enfants et au personnel de la maison, les Canaques ayant fui.

Tout le monde connaît aussi la défense vigoureuse faite par le surveillant Lecas, chef du camp de la transportation de Bouloupari.

Voyant arriver les Canaques par la route qui sépare l'hôtel Mostini du camp, il a prévenu les deux surveillants, qui n'ont pas cru à la gravité de la situation : au même instant, ils ont succombé sous les coups des assaillants. M^{me} Lecas et ses deux enfants ont subi le même sort. Armé d'un chassepot et d'un revolver, M. Lecas a alors tiré sur les Canaques, et en a tué 8. Après cela, il a pu prendre la fuite, arriver à Tomo et de là à Nouméa.

Le jeudi, dès le matin, la plus grande anxiété régnait dans la ville ; les massacres de Bouloupari et de la Foa étaient la seule chose dont on s'occupât dans les nombreux groupes qui se formaient dans les rues.

À chaque instant, on citait le nom d'une nouvelle victime ; à chaque minute, la marche des assassins et des pillards devenait de plus en plus rapide ; ils étaient à Tomo,

à Saint-Vincent ; les faits les plus énormes étaient avancés, les exagérations les plus grandes se faisaient jour, et la population était dans une telle disposition d'esprit qu'elle croyait à tout.

À dix heures, alors qu'on commençait à se rassurer en présence des mesures de défense prises par le gouvernement la veille et dans la matinée, la panique, à peu près disparue, a été portée à son comble par l'arrivée des habitants de la Dumbéa et du Port-des-Français ; le courrier de Païta n'était arrivé qu'à la Dumbéa, et il avait dû revenir sur ses pas, les Canaques étant déjà à peine à un kilomètre et pillant l'établissement tenu par M. Beaufour.

Un instant après, on apprenait le pillage de Catiramouna, et l'arrivée des insurgés au col de Tonghoué.

Bien que toutes ces nouvelles fussent tellement exagérées qu'elles devaient paraître à tous invraisemblables, tous y ont cru, et une panique générale s'en est suivie.

Les Canaques à la Dumbéa, c'était la destruction de toutes les habitations de cette plaine, c'était une attaque sur Nouméa ; ce n'était pas une bande de pillards, c'était une armée qui venait attaquer la colonisation dans son centre le plus important.

C'était vraiment donner trop d'importance aux indigènes de la Nouvelle-Calédonie. Rien de tout cela n'était vrai. Sous l'impression produite par l'arrivée de voitures chargées de femmes et d'enfants, les personnes présentes se sont rendues au Gouvernement pour demander l'organisation d'une milice et des armes, de façon de permettre à la troupe de se porter en avant.

Le gouverneur a répondu qu'il connaissait parfaitement la situation, qu'il demandait à la population d'avoir confiance en lui, et que des armes seraient données lorsque le moment serait venu. Bien que les voitures continuassent à arriver, que des cavaliers débouchassent devant l'hôpital, comme si des milliers de Canaques étaient à leurs trousses, l'attitude énergique du gouvernement a donné à tous le temps de la réflexion, et, dans l'après-midi, avant même que l'on sût d'une façon certaine que les Canaques n'avaient pas dépassé Saint-Vincent, le calme était rétabli à Nouméa, et la panique complète et générale du matin avait disparu.

Un fait a contribué beaucoup à produire cet effet : l'internement à l'île Nou de tous les Canaques calédoniens employés à Nouméa, au nombre de cent trente. C'était là le seul danger qui menaçait Nouméa, mais il était grand. Toute la ville pouvait être brûlée pendant la nuit par les indigènes appartenant aux tribus révoltées, et dont l'attitude depuis quelques jours laissait beaucoup à désirer. Quelques-uns ont opposé une résistance de suite vaincue. Ces indigènes ne doivent rentrer à Nouméa que lorsque l'insurrection sera écrasée et qu'un exemple sera fait, si c'est possible. Les Canaques de la police doivent être changés et pris parmi les indigènes des Loyalty.

Vendredi, on apprenait que les Canaques n'avaient point paru à Païta, et aujourd'hui, on sait qu'ils n'ont pas dépassé la Ouengui : c'est donc entre Ourail et la Ouengui que la révolte s'est produite.

Un instant, on a répandu le bruit que les tribus du Mont-d'Or s'étaient aussi soulevées ; on a parlé aussi du soulèvement des tribus de Houailou et de Ponnerichouen, et de l'assassinat commis sur ce point sur M. Schmidt.

La panique a eu ensuite son explication. À la Tiramonna, une cuisine avait accidentellement pris feu.

Les tribus du Mont-d'Or n'ont pas bougé et l'assassinat commis à Ponnérichouen semble tenir à des causes tout à fait étrangères à une révolte en masse. Cependant, on ne saurait nier que les crimes commis à Ourail et Bouloupari n'aient produit une certaine agitation dans les autres tribus.

Il y a à cette attitude une belle exception. Les tribus de Canala, sous le commandement de leurs chefs respectifs Kaké et Gelima, se sont, dès le premier moment de l'insurrection, mises à notre disposition.

Le gouvernement a accepté leur demande, et près de 200 guerriers se sont dirigés sur Ourail par la route qui traverse l'île en cet endroit. M. Servan, chef d'arrondissement, marche à leur tête ; il est seul. C'est de la part de M. Servan un acte de courage et de dévouement qui ne nous étonne pas, mais qui est à remarquer. Il a enlevé les guerriers de Canala à des excitations dangereuses, et il nous a donné des auxiliaires qui peuvent nous rendre de grands services.

Nous savons qu'ils sont arrivés à Oua-Tom et ont rejoint M. le commandant militaire, qui est très satisfait de leur tenue un chef aurait été blessé dans une lutte contre les tribus d'Ataï.

Quel est le nombre total des victimes ? Voilà une question que tout le monde se pose et pour la solution exacte de laquelle les éléments nous manquent; aussi n'est-ce que sous toutes réserves que nous publions ci-dessus les renseignements qui nous sont parvenus.

La physionomie générale de cette révolte étant donnée, il nous semble indispensable de l'étudier à certains points de vue particuliers.

Les massacres des 26 et 27 juin étaient-ils prémédités ? Oui, sans aucun doute. Une longue préparation a précédé leur exécution : les preuves fourmillent. Il y a environ six mois, une personne revenant de la brousse nous citait des faits étonnants de la part des Canaques ; elle nous répétait leurs réflexions, nous signalait leur attitude : elle concluait qu'il se passait chez eux quelque chose d'extraordinaire ; c'était au moment de la délimitation des tribus de la Foa.

Dans les jours qui ont précédé le pillage, les Canaques des tribus qui s'y sont livrées allaient de maison en maison, étudiant la disposition des lieux, prenant des renseignements sur les vivres, les armes qu'elle possédait, les personnes qui l'habitaient.

L'assassinat de Chêne et de sa famille, l'incarcération des chefs ont été le prétexte, l'occasion ; mais tout était prémédité.

La présence d'Ataï à la tête du mouvement est un argument de plus en faveur de ce que nous avançons. Ataï est un Canaque qui n'a jamais accepté notre occupation ; jamais il ne s'est soumis, et jamais il n'a laissé passer une occasion de faire de l'opposition aux ordres qui lui étaient donnés par l'autorité. Il n'a point pris nos usages ; il est resté ce qu'il était, un sauvage dangereux.

Pour cette insubordination, il a subi diverses punitions. Intelligent et d'une grande énergie, très influent sur les tribus de toute la vallée d'Ourail, il a dû préparer ce mouvement depuis plusieurs mois et peut-être depuis plusieurs années. Sa présence, sa direction signifient clairement que ce n'est pas un assassinat qu'il a voulu commettre pour des motifs particuliers, que ce n'est pas un pillage ordinaire auquel on a voulu se livrer. *Exterminer les blancs, jusque dans leurs enfants et leurs domestiques, sans distinction de couleur, s'emparer de leurs dépouilles et les chasser de la Nouvelle-Calédonie, voilà quel a été le but poursuivi.*

Il ne pouvait être atteint, mais il a été cherché.

De la manière dont ont opéré les Canaques ressort également la preuve évidente d'une préméditation ancienne et d'une entente entre les tribus de tout le périmètre révolté, qui mesure quatre-vingts kilomètres environ de la Moindou à la Ouenghi.

Le 19 juin, Chêne est assassiné ; la tribu de Dogny, à laquelle appartenait la femme, cause de l'assassinat, ne bouge plus ; sa vengeance était satisfaite, elle n'avait plus rien à faire.

Les 21, 22 et 23, on arrête les chefs pour arriver à connaître les assassins, et, dans la nuit du 24 au 25, les massacres commencent à la Foa, à partir de Dogny et en descendant la route de Canala à Teremba. Qui pourrait soutenir qu'en l'absence des principaux chefs, les tribus se sont soulevées ? Qui pourrait affirmer que, dans quatre jours, les nombreux villages de Moindou, Moméa, Farino, Poequereux, la Foa, la Ouameni, la vallée de Thio, Bouloupari, la Ouenghi, ont eu le temps de conférer, de décider les crimes des 25, 26 et 27 juin.

Avant de prendre une décision, le Canaque réfléchit longtemps, et il n'est pas douteux que le mouvement ne fût déjà fixé lors de l'assassinat de Chêne. Ce mouvement a été en outre simultanément. Dans la nuit du 24 au 25, on assassinait la famille Doizot à Dogny, les gendarmes à la Foa, à quatorze kilomètres de Dogny. Dans la matinée du 25, ils étaient à Teremba même, à dix-huit kilomètres au nord de la Foa.

Par suite de l'arrivée accidentelle de la *Vire*, les révoltés sont mis en fuite et le poste, déjà attaqué, est sauvé. Le Canaque, même dans une révolte, se repose la nuit : il ne voyage pas. Ceux de la Foa n'ont certainement pas manqué à leurs habitudes, et cependant, le lendemain 26, on assassinait simultanément à dix heures à la Ouameni, à l'Oua-Tom, à Bouloupari et à l'entrée de la vallée de Thio.

Étaient-ce donc les mêmes hommes qui, la veille, avaient dévasté les rives de la Foa ? Assurément non. À la Foa, ce sont les gens d'Ataï qui ont pillé, assassiné ; à la Ouameni, ce sont les Canaques établis dans le périmètre qui ont fait l'horrible besogne. Enfin, à Bouloupari, bien qu'il y eût un véritable ramassis de gens de tous les tribus, ce sont les Canaques d'Aoui (vallée de Thio) et ceux de Pocquereux qui ont été les instruments de dévastation.

Il y a donc eu préméditation, il y a donc eu entente. Bien d'autres faits le prouvent, et si nous insistons tant sur ce point, c'est que nous tenons à bien établir que [la responsabilité de tous ces massacres ne doit pas être imputée à un enlèvement de femme, comme il s'en fait, à tort certainement, mais comme il s'en fait souvent](#). Les causes qui ont amené de si terribles effets sont plus anciennes et d'une autre catégorie, et, nous le disons aujourd'hui, sans entrer dans aucun détail nous supportons les conséquences des fautes passées.

Ajoutons que, d'après divers journaux étrangers, l'insurrection de la Nouvelle-Calédonie est beaucoup plus difficile à comprimer que ne l'avouent les rapports officiels.

Le *Mercury*, qui paraît à Hobart-Town (Tasmany), s'occupe même d'un fait nouveau qui présente un grand intérêt. Cette feuille affirme que le gouverneur de la colonie française de la Nouvelle-Calédonie a fait une démarche auprès du gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud pour obtenir du secours. Ce dernier, se trouvant dans l'impossibilité d'accorder des soldats, a proposé d'envoyer à Nouméa le vaisseau de Sa Majesté Britannique *Saphir*. Cette nouvelle ne s'expliquerait que dans le cas où l'insurrection des Canaques présenterait plus de dangers que les déclarations officielles du gouvernement français ne le font supposer.

LES VICTIMES DE INSURRECTION CANAQUE (*Le Gaulois*, 4 octobre 1878)

Nous avons donné, il y a quelque temps déjà, une liste des victimes de la révolte des Canaques en Nouvelle-Calédonie. Nous croyons cependant devoir reproduire aujourd'hui la liste que publie le *Figaro*, nous étonnant seulement que cette liste n'ait pas encore paru au Journal officiel alors qu'elle figure tout entière, au dire de l'*Univers*, dans une petite brochure rose, imprimée à Nouméa et arrivée depuis deux jours à Paris, c'est-à-dire au gouvernement.

Ajoutons, d'ailleurs, que cette liste est incomplète comme les précédentes. Elle s'arrête au 4 juillet, et il y a eu depuis lors, malheureusement, de nouvelles victimes.

1° Arrondissement d'Uarai
MASSACRES DU 25 JUIN 1878

Colons.

MM. Millet (Émile), hôtelier à la Foa.
Rousset, hôtelier à la Foa.
Boizot, colon à Dagny.
De Coutouly-Dorset, colon à Popidery.
Marcam, colon à Popidery.
Pouchin (Victor-Stanislas), 32 ans, colon à Moindou.
Lainé, colon à Moindou.
M^{me} Boizot, de Dogny.
Un enfant de 5 ans, une enfant de 11 ans, fils et fille de la précédente.
M^{me} Scelle (Marie-Augustine), femme Pouchin, de Moindou.
M. Pouchin (Albert), fils de la précédente.

Gendarmes

MM. Simonneau (Eugène), brigadier à la Foa.
Kerjouan (Julien-Marie), gendarme.
Schmidt (Jean-Isidore), gendarme.
Berthelon (Jean-Marie), gendarme.

Familles des concessionnaires du pénitencier agricole de Fouwharii

Marie Baude, femme Langlois, 40ans ; Virginie Langlois, 15 ans ;. Augustine Langlois, 18 ans, filles de la précédente ; Jean Langlois, 10 ans, fils de la précédente. Jeanne Beraud, femme Chéron. Charles-Eugène Cheron, 11 ans, fils de la précédente..

Libérés.

MM. Pierre Lacoste, employé à l'hôtel de la Foa. — Jean-Baptiste Mourarau, colon chez M. Odonoghue. — Pierre-Antoine Bouresch, colon chez M^{me} Fournier. — Léonce Sigrist, colon chez M. de Coutouly. — Jean Deray, colon chez M. Betton. — Antoine Carrier, colon chez M. Hertzog.

Condamnés.

MM. Vincent Cropage, concessionnaire à la Fouwharii. Jean-François Gascoin, concessionnaire à la Fouwharii. Jacques-Gustave Duval, jardinier et concessionnaire à la Fouwharii. — Jules Girodel, domestique à la gendarmerie. — Ferracci, employé chez M. Rousseau, à la Foa. — Mézaud, Jolivet, Pifferra, employés chez M. de Coutouly, à Popidery. — Lagdar, employé chez M. Foussard, à Popidery.

Indigènes

M. François, néo-hébridais, engagé chez M. Millet.
M^{me} Mendjo, femme de Lifou, engagée chez M. Millet.
M. Kaly, fils de la précédente.

Blessés

M. Chéri Cheron, âgé de 6 ans, blessé à la tempe droite. M^{me} Françoise Piquet, femme Gascoin, blessée à la tempe droite. MM. François Germain, blessé à la tête et au cou. Virgile Marinace, blessé à la poitrine. Marinace, fils du précédent, blessé à la tempe droite. Tram van Hap et Jarossay, blessés à la tête et au cou.

2^e arrondissement de Bouloupari
MASSACRES DU 20 JUIN.

Colons.

MM. Mostini aîné, frère du propriétaire de l'hôtel de Bouloupari. Mostini (Eugénie), Mostini (Elisa), Mostini (Ernest), Mostini (Louise), Mostini (Anna) enfants de M. Mostini, de Bouloupari. – Farou (Adrien), employé à l'hôtel. – Jean d'Heur (Frédéric), déporté, employé à l'hôtel. Tellier (Cyr-Louis), ancien gendarme, colon. – Tellier (Jules), Tellier (Eugène), Tellier (Cyr-Louis) enfants du précédent. – M^{me} Rondel (Victorine), femme Fricotté, colon. – Augustine, 7 ans et demi ; Vincent, 5 ans ; Louise, 8 ans et demi ; Renée, 8 mois et demi enfants, de la précédente. MM. Degueldre (Adolphe), colon. – Henderson (John), colon. – Macoulet (Pierre), employé à Tomo (chez M. de Kervéguen).

Fonctionnaires et leurs familles ¹.

MM. Louis-Augustin Riou, employé des lignes télégraphiques. — François-Marie Clech, surveillant des lignes télégraphiques. – M^{me} Françoise-Mathilde Renée, femme du précédent. Adèle-Augustine Dupré, femme de M. Leca, surveillant. — Pauline-Héloïse Leca, fille de la précédente ; Paul-Anatole Leca, fils de la précédente. MM. Jean-Del Collenne et Jacques-Victor Gesland, surveillants de la transportation. Georges-Léopold Guthegeselle, brigadier de gendarmerie. — Macquin (Jean-Baptiste), surveillant militaire. — Marius-Élisée Rolland et Joseph-Henri Peyrard, gendarmes. — Henry-Jacques Merle, piqueur des ponts et chaussées.

Transportés employés chez les colons.

Rigaud, colon chez M. Boutan. — Amar Saadi, arabe. — Pierre Echinard, François Jacquet, chez M. Chardar. — Jacques Guillet, chez M. Brun. — Bideaux, employé chez M. François. — Annibal Alvès dos Sanctos, chez M. Tellier. — Adolphe Fontaine, domestique des gendarmes.

Libérés employés chez les colons.

Jacques Figon, employé chez M. Mostini. Yves Lesaulx, cuisinier chez M. Mostini. Louis-Henri Brû, employé chez M. Vergés. Jacques Chêne, employé chez M. Dezarnaulds. Louis Carel, employé chez M. Tellier. Coubret, colon chez M. François. Trousselier, colon à la vallée de Thio. Margerie, employé chez M. Bull. Andrivaut, colon à Thio.

Divers

Galliot, ex-agent de police, colon, vallée de Thio. Médon, femme calédonienne, vallée de Thio. Un garçon métis, fils de la précédente. Onambite, femme néo-hébridaise, tuée chez M. Mostini. Une fille de la précédente. Bonnaire et Méria, néo-hébridais, tués chez M. Breton. Nalacandene, Malabar tué chez M. Percheron. Tapingoul, Néo-Hébridais, tué chez M. Fricotté. – Tawananga, femme néo-hébridaise, tuée chez M. Fricotté. Deux Néo-Hébridais, tués chez M. Mostini. – Trois Néo-Hébridais, tués chez MM. Chardar et Sairazon.

Camp des Transportés de Bouloupari

Étienne Thevaut. – César Rivière. – Charles Ménard. – Antoine Saissi. – Pierre Broussat. – François Pascal. – Victor-François Houet. – Jean-Nicolas Faive. – Pierre Lebreton. – Jean Chazot. – Louis-Salomon Gudet, suisse. – Charles-Jacques Sergent. – Louis Anatole Peyé. – Pierre Bontarie. – Marcel Luciani. – Louis Lemeyes. – Julien Henrio. Jean-Baptiste Dubois. – Antoine Delmas. – Jean Liné. – Jean-Joseph Descamps.

Blessés

Antoine-Eugène Colomas. Joseph Croizat. – Michel-Laurent Carbonne, contusions multiples et fracture du crâne.

¹ Nous complétons ce paragraphe avec la liste donnée par l'*Univers* du 3 octobre 1878

DU 4 JUILLET

M. Gally-Passebosc, colonel d'infanterie de marine commandant militaire gravement blessé le 3 juillet, mort le lendemain à la Fouwharii.

Une remarque à propos de ces massacres :

Chacun sait, dit un journal de Sydney, que les femmes blanches font absolument défaut en Nouvelle-Calédonie. Les Européens, qui ne peuvent à aucun prix s'y procurer une compagne de leur race, ont été contraints de devenir sensibles aux beautés des femmes canaques. De leur côté, les femmes canaques n'ont point été rebelles aux offres qui leur étaient faites par des hommes blancs faisant briller à leurs yeux des miroirs et des bijoux en similor.

Cette infidélité de quelques femmes a contribué à mettre les tribus hors d'elles, et c'est ce qui explique pourquoi l'on trouve dans la liste des victimes plusieurs femmes canaques et entre autres la femme de M. Rousset, hôtelier à la Foa.

M. Rousset a été également assassiné.

LOUIS LAMBERT.

LA RÉVOLTE DES CANAQUES
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 14 octobre 1878)

Le ministre de la marine a reçu, la nuit dernière, du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie le télégramme suivant, daté de Sydney 3 octobre (retard cause par l'interruption des communications télégraphiques entre Java et Port-Darwin)

Je profite de toutes les occasions pour vous envoyer des nouvelles par le télégraphe, et mes rapports sont toujours dirigés par la voie la plus rapide. Si mes renseignements télégraphiques arrivent après ceux des journaux, c'est qu'ils éprouvent des retards pendant le trajet.

Les arrondissements de Bouloupari et de Uraï sont tranquilles ; notre autorité y est solidement rétablie ; il n'en est pas de même dans celui de Bourail

Le 11 septembre, les tribus de la Pouya ont tué quatre colons : Soudaillé [Houdaille], de Tremerenc, Huy [Kuy], Gérôme, et neuf libérés : Colonge [Collongues], Laurent, Nicolet, Lacase [Lacas], Bocassino [Boccacino], Coq [Crocq], Ferrand [Ferran], Cres [Kress], Avila. En même temps, les établissements de Bourail étaient menacés et le poste de Guaro attaqué. Les rebelles ont été repoussés avec de grandes pertes ; le libéré Ridoux a été tué. La partie de la colonie située au Nord de Ouagap et de Koué est tranquille pour le moment, et j'ai lieu de croire que cela durera.

Je ne puis envoyer les nouvelles par navire de guerre à Sydney, parce que j'ai besoin de tous mes bâtiments. Je suis obligé de garder encore le *Tage* pendant quelque temps. J'espère que les contingents que j'attends par la *Loire* et par la *Dives* seront suffisants.

La tranquillité continue à régner dans tous les pénitenciers.

La *Loire* et la *Dives*, parties de France les 17 et 20 juillet, arriveront à destination sous peu de jours, et apporteront au gouverneur un renfort de 380 hommes de toutes armes, non compris les 500 marins qui composent leurs équipages. De plus, l'avisotransport l'*Allier*, qui est en armement à Lorient, transportera en Nouvelle-Calédonie deux compagnies d'infanterie de marine. Ces forces paraissent suffisantes pour assurer la pacification de cette colonie, où les opérations militaires ne peuvent marcher qu'avec

lenteur, en raison de l'étendue du territoire (400 km. sur 66) et des difficultés que l'on rencontre dans la nature du sol, qui est accidenté et boisé.

LA RÉVOLTE DES CANAQUES
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 19 octobre 1878)

On lit dans le *Journal officiel* :

Un journal paraît croire que l'administration de la marine s'est bornée à envoyer comme renfort de troupes à Nouméa, deux compagnies d'infanterie. C'est là une erreur qu'il importe de rectifier, et qui aurait été évitée si l'on avait pris une connaissance plus complète des notes insérées à diverses époques au *Journal officiel*.

Voici comment les choses se sont passées.

Le 12 juillet, on apprenait à Paris l'insurrection canaque.

Le 18 juillet, deux compagnies d'infanterie de marine partaient de Saïgon sur le transport la *Rance* (qui ne pouvait en prendre davantage) pour Nouméa, où elles arrivaient le 19 août.

Les 17 et 20 juillet, 380 hommes de toutes armes quittaient la France sur la *Loire* et la *Dives*, pour la même destination. Ces bâtiments devaient, en outre, apporter à la garnison coloniale, par le fait seul de leur présence, le concours de leurs équipages qui s'élèvent à 500 hommes.

On peut voir, d'après cet exposé, si le chiffre des renforts expédiés constituait ce que l'on appelle « une demi-mesure ».

Il ne pouvait dépendre de l'administration de la marine d'abrégier la durée de la traversée ; or, il faut généralement compter cent jours pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, le commandant Olry ne pouvait donc recevoir les troupes embarquées sur la *Loire* et la *Dives* avant la fin de ce mois.

Que les Canaques, qui sont difficiles à atteindre dans un pays montagneux et boisé, aient eu la possibilité, avant l'arrivée de ces renforts, de commettre de nouveaux assassinats et de se livrer à des tentatives de déprédation, c'est la conséquence d'un mouvement insurrectionnel dont on ne triomphera d'une manière complète, en raison de l'étendue du territoire, qu'avec des moyens d'action que le gouverneur n'a pu avoir, jusqu'à présent, à sa disposition. Pour être certain, d'ailleurs, d'arriver à une plus prompt répression de la révolte, de nouveaux renforts viennent d'être expédiés, ainsi que l'indique la note du *Journal officiel* du 14 octobre. C'est encore la *Rance*, de retour en Cochinchine, qui a la mission de porter à Nouméa deux compagnies d'infanterie de marine. Elle a appareillé de Saïgon le 16 de ce mois.

À la même date, le croiseur le *Hugon* a dû quitter Yokohama pour la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, deux compagnies d'infanterie de marine vont être embarquées sur l'*Allier*, en armement à Lorient, et le cuirassé de deuxième rang la *Victorieuse*, qui porte le pavillon du contre-amiral Bergasse du Petit-Thouars, partira très prochainement de Toulon pour la Nouvelle-Calédonie, par la voie de Suez.

On reconnaîtra que tous ces mouvements de troupes et de bâtiments ne pouvaient se faire avec une plus grande promptitude, si l'on considère qu'il s'agit d'opérer dans un pays situé à plus de 6.000 lieues de la mère-patrie.

Quant au général de Trentinian, ses fonctions d'inspecteur général de l'infanterie de marine l'ont conduit naturellement en Nouvelle-Calédonie. Il y est arrivé en pleine insurrection, suivant les termes de sa dépêche. Ses rapports avec le gouverneur sont excellents, et sa présence sur les lieux ne pourra qu'être très utile à la bonne et

vigoureuse impulsion qu'il est nécessaire d'imprimer aux opérations militaires. C'est dans ce but que le ministre lui a prescrit de rester dans la colonie jusqu'à nouvel ordre.

En résumé, la garnison normale de la Nouvelle-Calédonie, qui, en y comprenant les 360 marins de la division navale, s'élève à 1.810 hommes, se trouvera portée, sous peu de jours (lorsque *Loire* et la *Dives* seront arrivées), à 3.633 hommes de troupes de toutes armes, et, plus tard, quand tous les renforts en partance seront parvenus à destination, elle sera plus que doublée, puisqu'elle atteindra un total de 4.665 hommes.

LA RÉVOLTE DES CANAQUES
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 5 novembre 1878)

On lit dans le *Journal officiel* :

Par décret en date du 29 octobre 1878, rendu sur la proposition du vice-amiral, sénateur, ministre de la marine et des colonies, et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 26 du même mois, portant que les promotions et nominations dudit décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans cet ordre, savoir

Au grade d'officier.

M. Servan, lieutenant de vaisseau ; 15 ans de services, 6 campagnes. Services signalés dans la répression de l'insurrection canaque en Nouvelle-Calédonie. Chevalier du 6 juin 1871.

Au grade de chevalier.

MM.

Rathouis, lieutenant de vaisseau ; 17 ans de services, 8 campagnes. S'est fait remarquer dans les expéditions dirigées contre les insurgés canaques en Nouvelle-Calédonie.

Leca, surveillant militaire de 1^{re} classe des établissements pénitentiaires à la Nouvelle-Calédonie ; 26 ans de services, 5 campagnes. Actes de courage pendant l'insurrection canaque ; a tué huit insurgés de sa main. Médaillé militaire du 16 juin 1855

Le *Journal officiel* contient en outre la communication suivante :

Dans son dernier rapport, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a rendu compte au ministre de la marine que les déportés concessionnaires à Moindou, auxquels il avait fait délivrer des armes pour leur défense personnelle, lui avaient demandé à prendre part, en qualité d'éclaireurs, aux opérations dirigées contre les Canaques, dans le bassin de la Foa.

L'attitude de ces déportés est excellente et, par leur connaissance du pays, ils ont rendu de véritables services aux colonnes expéditionnaires.

En informant le ministre de ces faits, le capitaine de vaisseau Olry l'a prié de faire accorder la remise totale de leur peine aux nommés :

Malherbe (Édouard),
Marlan (Nicolas-Ferdinand),
Boillot (François-Ferdinand-Zéphirin),
Lhôte (Édouard-Auguste),

Warendeuf (Jules-César),

dont le dévouement a été plus particulièrement remarqué dans ces circonstances. Cette proposition, ayant été accueillie par la commission des grâces, vient d'être ratifiée par M. le président de la République.

LA RÉVOLTE DES CANAQUES
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 18 novembre 1878)

L'agence Havas a communiqué hier soir aux journaux la dépêche suivante :

Londres, 16 novembre.

On mande de Sidney, 15 novembre :

« Des avis de la Nouvelle-Calédonie, ne portant pas de date, annoncent que les troupes françaises, avec le concours des tribus indigènes alliées, ont attaqué et battu les insurgés. De nombreux insurgés ont été tués ou blessés. »

D'un autre côté, le ministre de la marine a reçu du gouverneur général de la Nouvelle-Calédonie le télégramme suivant, portant la date de Sidney, 15 novembre :

Nouméa, 9 novembre.

Le campement des tribus insurgées de la Poya a été cerné et pris par trois colonnes, qui ont tué 100 insurgés.

Il y a encore quelques incendies dans le district de Bourail, mais pas de nouveaux attentats contre les personnes.

La *Dives* est arrivée après une heureuse traversée.

Nous enregistrons avec plaisir toutes ces informations rassurantes, mais nous ne pouvons nous empêcher d'y voir la preuve que la lutte continue en Nouvelle-Calédonie, et nous ne trouvons mentionné nulle part, dans les communications du gouvernement, l'espoir d'un prochain rétablissement de la tranquillité.

Notre opinion est qu'on a manqué jusqu'ici de renseignements exacts sur la situation vraie de notre colonie et sur les causes véritables de l'insurrection actuelle.

Nous recevons précisément aujourd'hui communication d'une lettre de Nouméa, adressée à un de nos abonnés, lettre dans laquelle tous ces points restés obscurs nous ont paru exposés non seulement avec une grande clarté, mais aussi avec une grande bonne foi.

Nous manquons des éléments nécessaires pour appuyer ou réfuter ce que dit notre correspondant [plusieurs affirmations sont aventurées] ; c'est pourquoi nous croyons ne pouvoir mieux faire que de mettre sa lettre sous les yeux de nos lecteurs.

Nouméa, 12 septembre 1878.

Voilà deux mois que les troupes ont été chargées de châtier les tribus canaques en révolte ; vous verrez dans les journaux de la colonie qu'aucun résultat appréciable n'a encore été obtenu.

On avait semblé devoir compter sur l'efficacité du concours prêté par les tribus de Canala, qui, sous la conduite de leurs chefs Kaké, Nundo, Gélima, devaient, sous les ordres de M. le lieutenant de vaisseau Servan, coopérer au châtimement des rebelles. Vous remarquerez ce que la feuille calédonienne dit aujourd'hui de ces singuliers auxiliaires dont elle avait accueilli l'appui avant tant d'enthousiasme. Il n'est arrivé que ce qu'on

devait attendre. Le souffle de la direction de l'intérieur qui anime en ce moment la feuille calédonienne lui avait fait baser sa conviction sur l'importance des résultats à obtenir par suite de l'intervention canaque, sur ce fait qu'elle savait très bien que c'était au profit du chef Nundo que la commission de délimitation avait distrait du territoire du grand chef Ataï la parcelle de terrain qui a fourni le dernier grief de ce chef contre notre domination. Toutes les fois qu'en Nouvelle-Calédonie il y aura eu une énorme faute de commise, cherchez, et vous trouverez infailliblement la main toute-puissante de l'arbitraire administratif.

Aujourd'hui, nous entrevoyons encore des flots de sang blanc répandu en Nouvelle-Calédonie : ce ne sera que du sang de colon, du sang de forçat ou de famille de forçat, gens qui, tous ensemble, sont peu intéressants pour ceux qui, se méprenant sur les conditions de leur vie, oublient que leurs situations n'ont d'autres raisons d'exister que parce qu'il y a des colons, des colons libres surtout, qui ne voient en eux que des sujets de convoitise pour leur envie et des témoins gênants d'actes frappés au coin de l'incapacité et de l'arbitraire.

Le gouvernement actuel, qui a eu déjà tant à souffrir des actes de l'administration précédente sous tous les rapports, paraît décidé, en ce qui concerne la politique à suivre avec les indigènes, à continuer la série des fautes précédemment accomplies.

Pourrait-il en être autrement ? N'est-ce pas toujours la même main qui tient la direction de l'intérieur ? Le changement du maître donne-t-il ouverture à l'esprit du valet ?

Aussi, en ce qui concernait les Canaques, il restait encore une occasion de placer en leurs mains un nouveau prétexte pour une révolte ; on ne l'a pas laissée échapper. Cependant, les conséquences en peuvent être terribles. Elles ont été exposées par un colon aux chefs de la colonie ; mais sans succès, bien entendu. Voici, du reste, très simplement le sujet en cause.

*
* * *

Dès que les premiers actes de la révolte canaque ont été connus à Nouméa, l'administration, sur l'avis de quelques personnes, a fait séquestrer à l'île Nou, dans une des cages du bagne, les Canaques de la colonie employés par les services du gouvernement.

Parmi eux se trouvaient des hommes appartenant aux tribus en rébellion d'autres, au contraire, provenaient de tribus restées dans le devoir encore jusqu'à ce jour. Quoique ces hommes ne fussent coupables d'aucun crime, leur internement ne pouvait être considéré comme un mal, c'était un acte de prudence qui fut unanimement approuvé ; mais on les a maltraités, on les a privés de sortir au soleil, on les a soumis aux chaînes et la réclusion, c'était aller trop loin ; on a blâmé, et aujourd'hui, je le crois du moins, sauf la sortie à l'air, qui leur manque, leur sort a été adouci.

Pendant cette période de deux mois, pour un certain nombre de ces Canaques, le terme de leur engagement envers le gouvernement est arrivé à son expiration ; les chefs des tribus restées soumises réclament aujourd'hui le renvoi de leurs sujets et le paiement de leurs salaires ; la justice, l'équité, le droit des gens devraient faire exécuter par l'administration de la colonie l'accomplissement des engagements, en opérant les rapatriements mais il n'en est pas ainsi elle a décidé dans son omnipotence que ces individus resteraient séquestrés à l'île Nou jusqu'à la pacification complète de tout le territoire, par les deux raisons suivantes :

1° Pour servir d'otages ;

2° Pour diminuer le nombre des ennemis, si les tribus auxquelles ces individus appartiennent venaient à se révolter.

Dans quel autre pays au monde, quels administrateurs autres que ceux qui régissent la Nouvelle-Calédonie oseraient émettre l'idée que des hommes engagés pour servir un gouvernement moyennant salaire pourraient être gardés comme otages, après l'accomplissement de leur engagement ? Je crois que même les républiques espagnoles de l'Amérique du Sud n'ont jamais offert d'exemples pareils du mépris public du droit humain.

En Nouvelle-Calédonie, il ne saurait être question de droit ; cette chose tout à fait idéale ne peut exister qu'*en dehors des récifs*, et on s'est bien gardé d'en souffler mot ; mais on a parlé des conséquences probables qui suivraient cet acte du gouvernement.

Les chefs de tribus, en voyant le temps s'écouler sans que leurs Canaques rentrent chez eux, n'auront-ils pas sujet de croire qu'on aura pu les mettre à mort ? Ces hommes pourront-ils supposer que nos mœurs ne nous permettent pas de faire ce qu'eux-mêmes feraient en pareille circonstance ? Et cette croyance ne les portera-t-elle pas à l'accomplissement de nouveaux massacres ?

Qu'importent ces choses ? L'Administration supérieure de la colonie n'a nulle obligation d'expliquer les motifs de ses actes aux habitants de la Nouvelle-Calédonie, elle agit dans l'omnipotence de ses pouvoirs.

Eh bien, ces demandes comportent de terribles réponses.

*
* * *

Oui, à l'heure présente, les chefs des tribus de Bourail et de ses environs, qui sont encore fidèles et soumis à notre domination, sont inquiets du sort des tayants qu'ils ont envoyés au service du gouvernement.

Oui, ces tribus savent qu'en ce moment même, des hommes réclament à haute voix, sans contradiction publique, *la destruction de leur race sans distinction* des coupables et des innocents.

Oui, la colère commence à animer le sang de leurs veines, et une seule goutte peut déborder le vase de la haine, dont on semble faire si peu de cas, et si peu de temps après en avoir vu les tristes effets.

Nous avons vu ce que les Canaques ont pu faire à Bouloupari, la Foa, à Moindou, par surprise ; ils feront encore pis à Bourail, où, malgré les récents exemples, aucune mesure de précaution n'a été prise, et où une nombreuse population blanche se trouve disséminée, sans armes, à la portée des bras casaques.

Et quand ces tribus encore fidèles aujourd'hui, et qui forment une barrière entre le Sud en grande partie révolté, et les Canaques du Nord, brûlant du désir de la révolte, en auront donné le signal, la vie de pas un des blancs vivant hors de Nouméa et isolément ne sera en sûreté.

Alors vous aurez à reconquérir la Nouvelle-Calédonie. Est-ce là le but que vous vous proposez d'atteindre ? Répondez, administrateurs ?

J'ai mentionné, pour rester dans la vérité, la raison donnée de ne pas voir augmenter le nombre des ennemis, par l'adjonction de quarante individus mais cette raison ne me semble indiquée que par le motif que l'on a trouvé qu'il fallait plusieurs raisons pour motiver une mesure aussi étrange que celle que l'on se proposait, de prendre. Elle ne saurait être prise au sérieux, car alors nous n'habiterions plus une colonie française, sous le gouvernement d'un capitaine de vaisseau de la marine de France, mais une île quelconque de Tulipatam, sous la direction d'un Cacatos XXII.

Mais tout cela n'en est pas moins fort triste.

*
* * *

Je signale à votre attention tout ce qui a trait à la question des clôtures des propriétés dans le journal la *Nouvelle-Calédonie* ; vous y verrez cette étrange doctrine, qui triomphera bien certainement dans la colonie, que c'est à l'homme qui a fait des plantations à prendre les mesures nécessaires pour empêcher les bestiaux d'autrui, *qui pourront vagabonder à leur aise*, de venir les ravager. À ce sujet, je vous invite à lire dans le numéro du 14 août le compte-rendu d'une séance du comité d'Exposition, dans laquelle les membres de cette commission officielle, composée de huit membres, dont cinq appartiennent au monde officiel, constatent qu'en juin 1876, la gendarmerie avait, dans deux circonstances, dressé des procès-verbaux contre des colons dont les bestiaux saccageaient les propriétés de tribus canaques, et que le parquet avait refusé de poursuivre *en invitant le chef canaque à se porter partie civile*. Le chef du parquet, à cette époque, était feu M. Jean, procureur de la République et chef du service judiciaire en Nouvelle-Calédonie, qui prenait cette intelligente résolution.

Discide justitiam moniti !²

En lisant le journal la *Nouvelle-Calédonie*, n'allez pas supposer que cet unique organe de publicité, toléré dans la colonie, soit l'expression des sentiments de l'universalité de ses habitants, vous vous méprendriez étrangement ; ce journal, qui appartient à de bons, vrais et sincères républicains, est rédigé en ce moment sous le souffle inspiré de la direction de l'intérieur, qui, depuis le nouveau régime, y lance des basons d'essai de ses remarquables idées mais les rédacteurs ne sont pas si féroces qu'ils en ont l'air ; l'un d'eux est attaché à la direction de l'intérieur et a reçu une éducation tout à fait autoritaire, à une époque où l'autorité n'était pas tendre pour les feuilles, et il en est resté des traces chez l'élève, qui a écrit dans la feuille calédonienne, à propos de l'insurrection, cette tendance si juste, mais aussi bien rigoureuse : Une révolte a surgi, elle doit être écrasée ! Ce sont là de vieilles traces d'une éducation première que le temps effacera.

Les seuls reproches que l'on puisse faire à cette feuille sont de compromettre, par sa maladresse et son zèle intempestif, les causes les meilleures et les plus justes ; de prêcher publiquement la destruction d'une race sans distinction des coupables avec les innocents ; de chercher à [insinuer que les tribus canaques soumises à l'Évangile sont les auteurs de l'insurrection, ou, pour mieux dire, qu'elles y ont trempé](#) ; enfin, de prêter l'appui de sa publicité à des doctrines aussi détestables que celles de la sélection des peuples de Malthus, personnage d'odieuse mémoire, pour les philosophes de toutes les confessions et les vrais amis de l'humanité.

Pour le reste, tout est bon, tout est charitable, tout est humain ; ils aiment tout et tous, sauf toutefois ce qu'il y a de noir en Nouvelle-Calédonie.

*

* *

J'aurais voulu pouvoir passer sous silence ce qui a rapport à nos troupes dans les circonstances présentes, mais cela ne me paraît pas possible, et je le regrette, car, il faut bien l'avouer, il y a eu une grande mollesse dans la répression, ou plutôt il n'y a pas eu de répression ; aucun des actes de nos troupes n'a pu avoir d'effet moral ; il y a insuccès : tout ce qu'on a voulu essayé de faire a échoué. Les Canaques se sont enhardis, ils sont venus jusque sous nos fusils commettre des assassinats. Le peu de Canaques pris l'ont été par les volontaires ou ont été amenés par d'autres Canaques douteux voulant se concilier nos bonnes grâces.

Il est assez difficile d'expliquer les causes de ces résultats négatifs.

² Apprenez à connaître la justice après cet avertissement, et à ne pas mépriser les dieux. (Virgile.)

Nos chefs militaires, qu'ils appartiennent au grand corps des officiers de vaisseau ou à l'infanterie de marine, sont tous braves, instruits et connaissent bien la science militaire nouvelle. Mais je crains bien que ce ne soit précisément la pratique de cette science nouvelle qui soit la seule cause de nos succès. Les principes nouveaux de la guerre, que l'on travaille avec tant de soin à inculquer à nos militaires de tous grades, ne me paraissent avoir rien à faire dans une pareille campagne, qui me semble devoir être plutôt conduite comme une chasse que comme une guerre. Mais ces messieurs, dont le métier est de faire la guerre, la veulent faire, ils la font d'après les règles les plus strictes de la stratégie et de la tactique moderne.

Prédominés par l'idée fixe de l'incontestable supériorité des axiomes scientifiques dans la matière, ils méprisent ce qu'on appelait jadis l'art de faire la guerre, ce côté si brillant et si séduisant des opérations militaires, et ils opèrent en Calédonie contre des ennemis nus, sans armes, sans cohésion, toujours fuyant, jamais combattant, n'ayant d'autre instinct que de dérober leur présence à leurs ennemis, absolument comme s'ils avaient affaire à des ennemis armés et capables non-seulement de faire résistance, mais encore d'accomplir des mouvements offensifs meurtriers.

*
* *

Vous lirez dans le journal la *Nouvelle-Calédonie* les détails de tous les grands mouvements des troupes contre les Canaques en vue de les cerner, dans la grande montagne « Autschambou » ; d'où, à la stupéfaction générale, ils se sont sauvés juste au moment où on les croyait mourant de faim et demandant l'aman.

Pendant qu'une position de nos soldats accomplissait ces grands mouvements, le reste était employé à construire des retranchements, derrière lesquels *on attendait les Canaques* pour leur faire payer cher *leur témérité s'ils osaient attaquer* nos positions. J'ai sous les yeux la lettre de l'officier qui écrit cette phrase énergique.

Malgré ces marches et ces travaux, grâce au beau temps qui a été constant, à la fraîcheur de la saison, la santé des troupes est excellente, et on ne peut nier que, si nos chefs militaires n'ont pas obtenu tous les résultats souhaités, ils n'en ont pas moins conduit la campagne avec autant de prudence que d'habileté. Pendant ces deux mois, nos soldats n'ont eu qu'une seule mort à déplorer, celle du pauvre colonel Gally-Passebosc, et aucun blessé, car M. Lefèvre, volontaire blessé, et M. Martin, matelot du *Tage*, n'ont pas été blessés par des Canaques, mais, bien par des balles de camarades, sous le feu desquels ils s'étaient trouvés, soit par leur imprudence, soit par celle de leurs camarades. Aussi on peut assurer que jamais la sueur et le sang de nos braves soldats et marins n'ont été plus soigneusement ménagés.

Je crois que c'est à la mort du colonel Gally-Passebosc qu'il faut attribuer l'adoption du plan de campagne qui paraît définitivement adopté. On établit des blockhaus fortement retranchés, à l'abri desquels on placera nos soldats et on attendra les Canaques. Ce sera une campagne longue, mais dont les résultats doivent être certains, du moins c'est ce que les hommes de guerre de la colonie laissent entendre à leurs meilleurs amis.

Je ne puis m'empêcher d'admirer les progrès de la science à notre époque, et, quand je compare cette sagesse et cette modération imprimée à l'allure du soldat, de nos jours, aux marches forcées imposées à notre ancienne armée d'Afrique, dans les montagnes du Djurdjura et de la Kabylie, je trouve la méthode nouvelle bien supérieure à l'ancienne, où l'on ne ménageait ni le sang ni la sueur, pourvu qu'on arrivât au but, dans le plus court délai possible !

*
* *

Je disais plus haut que le châtement des Canaques devait être conduit, comme une chasse ; je dois expliquer cette opinion. Le Canaque, je l'ai dit, n'est, pas un combattant, c'est un assassin ; il n'est pas armé pour la lutte ; il ne l'est que pour le meurtre, et le meurtre isolé ; les instruments de destruction qu'il possède et dont il a fait un si terrible usage sont le tomahawk (petite hache dont le manche a 35 à 40 centimètres) et le casse-tête, énorme gourdin de bois dur, long de 60 à 80 centimètres. La sagaie n'est redoutable que contre des hommes nus ; elle n'est pas armée de fer, comme autrefois nos javelots. Le jet en est fort difficile, la portée est restreinte, et ils n'en possèdent plus beaucoup. Le Canaque ne connaît pas l'arc et la flèche qui, dans les mains des Néo-Hébridais, sont réellement redoutables, à cause du poison et de la portée, qui va jusqu'à trente mètres. Le Canaque est rusé ; il a la faculté de se mouvoir sans bruit, l'oreille fine : aussi est-il toujours fuyant ; la véritable difficulté que rencontreront nos chefs militaires sera de saisir et joindre les Canaques. Ce sont ces considérations qui, me faisant comparer le Canaque aux carnassiers de basse-cour, me font juger que ce sont les pratiques de la chasse et non celles de la guerre qu'il convient d'employer dans ces circonstances.

Je ne dois pas oublier de faire savoir que les Canaques possèdent neuf fusils Chassepot, pris à la gendarmerie à Bouloupari et à la Foa, qui doivent, à l'heure actuelle, leur être d'une absolue inutilité, faute de cartouches. Du reste, il est à remarquer que depuis le meurtre du colonel Gally, tué par d'habiles tireurs, il faut en convenir, aucun blanc n'a été touché par des armes à feu mais, d'ailleurs, les neuf fusils ne constituent pas l'armement d'un peuple, et je n'en parle qu'afin de bien fixer les idées sur ce point déjà constaté que le colonel avait été tué par des coups de fusil Chassepot.

Nous venons d'apprendre encore que les Canaques ont fait cinq nouvelles victimes à Moindou, sous le feu des fusils du poste de Téremba (poste chef-lieu d'Uarai). Ce sont de pauvres colons qui, obligés de travailler leurs misérables plantations de légumes pour vivre, étaient chacun dans son jardin, le fusil près d'eux. Surpris individuellement pendant le travail, ils ont été tués avec le tomahawk. Qui a commis ces assassinats ? Combien étaient-ils d'assassins ? Quatre à cinq Canaques ont pu suffire à cette triste besogne. Le fils d'une des victimes, blessé lui-même, dit que la bande ne comptait guère que de huit à dix hommes³.

Cette nouvelle a produit à Nouméa une triste impression. On apprenait en même temps que les Canaques du Nord savaient que les soldats n'avaient pas pu prendre les Taïants qui avaient tué les blancs à Warai ; qu'ils savaient aussi que, jusqu'au milieu d'eux, ils étaient venus depuis faire de nouvelles victimes, et, en répétant ces choses avec de grandes protestations de fidélité, on sentait bien qu'une étincelle suffirait à amener la révolte dans les tribus placées dans le voisinage des mines. Ce sont ces choses qui donnent à réfléchir sur-tout ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie.

*

* *

Depuis le commencement de l'insurrection canaque, le journal la *Nouvelle-Calédonie* promet dans chacun de ses numéros d'en faire connaître les causes ; cette feuille n'a pu encore les indiquer, et, aujourd'hui moins que jamais, elle ne pourra tenir sa promesse⁴. Cependant, elle les connaît aussi bien que qui que ce soit.

Que quelques incidents particuliers aient plus ou moins contribué à déterminer le mouvement insurrectionnel, cela n'importe que fort peu ; ce qui est surtout essentiel à

³ Voici les noms des dernières victimes de Moindou : Dubosc, Pierre Petit, Boivin, Lecomte, Ducorre père, tous cinq tués ; Ducorre fils, blessé, pourra survivre.

⁴ En réalité, elle les énumérera à diverses reprises.

constater, c'est que, par son incapacité et son insouciance, l'administration, qui s'est réservé d'assurer à elle seule la sécurité du pays sous tous les rapports, qui n'a jamais consenti à faire partager par la population les peines qu'il y avait à prendre pour surveiller aussi bien les agissements des Canaques vivant autour de nous que tout le dangereux personnel résidant en Nouvelle-Calédonie n'a rien su des griefs des Canaques contre notre domination, n'a rien deviné de leurs projets, n'a rien prévu pour en atténuer l'effet, et, s'est trouvée plus surprise que personne de la révolte.

Les chefs de la colonie ont été avertis de mouvements inusités des Canaques d'Uarai ; l'avertissement a passé inaperçu. Jamais il n'est venu à l'esprit du directeur de l'intérieur, à qui ses fonctions en faisaient une charge naturelle, de s'informer, par des agents sûrs, des dispositions de tels et tels chefs, s'ils étaient contents ; on ne s'en préoccupait pas, ils ne payaient pas d'impôts, ils n'existaient pas ; tout allait tout seul, tout allait bien, à la condition unique de fournir des corvées, et les chefs d'arrondissement s'en chargeaient.

Il est très probable que beaucoup des griefs des Canaques étaient plus ou moins chimériques, mais il y en avait de graves et tous auraient pu être facilement aplanis, s'ils avaient été connus, et qu'on en eût voulu examiner les conséquences. À moins que, leur faisant application de la formule opposée si souvent aux blancs : « L'administration l'a décidé ainsi, cela sera ! » leurs justes réclamations n'aient aussi été repoussées.

[Aussi, je n'hésite pas à déclarer qu'il ne faut pas chercher les causes de la révolte canaque ailleurs que dans l'enchaînement des faits déplorables résultant du système d'administration qui régit notre colonie.](#)

*
* * *

Bien souvent, notre malheureuse colonie a exprimé à la mère-patrie ses doléances sur le régime où l'avait placée le département de la marine, à la tutelle duquel on l'a confiée. Mais les affaires intérieures de cette pauvre petite possession étaient si minimes qu'elles intéressaient peu la grande nation. Le nombre des plaignants était restreint, on trouvait que c'était souvent beaucoup de bruit pour peu de choses, et on laissait s'accroître le nombre des petits abus, des petites injustices, et elles sont devenues de grandes énormités. Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de parler à la France des injustices subies à réparer, des ruines particulières amoncelées, des dilapidations, des taxes arbitrairement établies ; nous avons à l'entretenir du sang répandu et des vies restant encore à conserver. Et c'est du milieu de ces ruines que toutes les voies de la colonie, s'élevant vers la France, lui crient dans un élan de désespoir :

« Regardez ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie, depuis si longtemps, et surtout depuis 1875, et soyez étonnés, non pas de la révolte des noirs, mais bien au contraire de ce qu'il n'y a eu que les noirs en rébellion.

« Interrogez les budgets dressés pour 1874 et 1876, comparez-les avec ceux établis depuis cette époque, et vous trouverez dans ces documents les causes premières et multiples des désastres qui, depuis cette époque, n'ont cessé de frapper la Nouvelle-Calédonie. Toutes les vues administratives ne tendaient qu'à un unique désir : « Faire de l'argent en établissant de nouvelles taxes, en augmentant celles qui existaient déjà et en faisant même, au besoin, succomber sous leur poids les industries naissantes, comme nous l'avons vu pratiquer dans l'exercice 1877, en pleine crise de l'industrie minière.

Examinez quel a été l'emploi de ces sommes ainsi obtenues par le génie fiscal. Les mêmes documents vous le diront à entretenir un personnel inutile, appliqué à des services organisés dans des proportions tout à fait en dehors des besoins d'une colonie dont la population libre est si restreinte.

Nous ne voulons accuser personne du fait de ces fallacieuses dépenses, nous accusons les institutions. Vous pourrez changer les gouverneurs tous les ans, et les autres fonctionnaires tous les six mois : si le département de la marine persiste à maintenir dans la colonie le système de gouvernement actuellement existant, rien ne changera que le nombre des abus, qui ira toujours en croissant.

Parcourez le *Bulletin officiel de la Nouvelle-Calédonie*, lisez la portion de la correspondance ministérielle qui s'y trouve, et suivez le mouvement des fonctionnaires entre la métropole et sa colonie, vous pourrez constater que le département de la marine n'a vu, depuis 1873, dans cette colonie, qu'un lieu d'écoulement, soit pour des fonctionnaires auxquels l'administration voulait donner des situations exceptionnellement favorables, soit des non-valeurs qui encombraient ses services, soit enfin des protégés que les rigueurs budgétaires de la métropole ne permettaient pas d'employer, mais qu'on plaçait dans des emplois plus ou moins inutiles, qu'on pouvait créer aux frais de budgets qui, placés dans la main administrative, échappent à tout contrôle.

*
* * *

La conclusion fatale est celle que nous avons tout naturellement subie, la ruine sur tout ce qui peut faire la richesse d'un pays : ruine de la fortune immobilière ; ruine commerciale et industrielle ; ruine pastorale ; ruine de la colonisation.

Existe-t-il un remède à ces maux ? Oui, et il ne faut que vouloir pour guérir le mal, et faire rentrer dans cette pauvre colonie l'espoir qui en est banni. Que la France traite ses fils de la Nouvelle-Calédonie, en enfants légitimes et non plus en bâtards ; qu'ils ne soient plus régis par aucun système exceptionnel, et qu'ils jouissent de toutes les faveurs concédées par les lois de la nation.

Que les fonctions administratives soient confiées à des hommes qui pourraient remplir les mêmes emplois en France.

Que les tribunaux soient constitués de manière à ce qu'un juge, souvent inexpérimenté, ne puisse décider seul du sort des biens et de l'honneur des justiciables.

Qu'aucun trouble ne soit plus jamais apporté dans les institutions judiciaires, comme nous l'avons si malheureusement éprouvé en 1877.

Que les contribuables soient appelés à voter l'impôt et à sanctionner les dépenses à la charge du budget local.

Enfin que les officiers de terre et de mer ne remplissent que les fonctions qu'ils pourraient occuper en activité de service dans la métropole.

Ces réformes mises résolument à exécution rendront l'espérance et le courage aux habitants de la Nouvelle-Calédonie, relèveront son crédit et ranimeront la confiance qui font toujours défaut aux pays où ni les personnes ni les biens ne sont sauvegardés par les institutions, et, là où un gouvernement arbitraire et une administration fiscale n'ont semé que des ruines, un gouvernement et une administration inspirés d'un esprit libéral feront naître la prospérité.

N.

LA RÉVOLTE DES CANAQUES
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 29 novembre 1878)

Nous avons sous les un numéro du journal la *Nouvelle-Calédonie*, arrivé hier à Paris, et daté du mercredi 25 septembre dernier. La première page de ce numéro est en cadrée de noir et débute ainsi :

ANNIVERSAIRE DE LA PRISE DE
POSSESSION
DE
LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa, 24 septembre 1878.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis que la France a pris possession de la Nouvelle-Calédonie.

Chaque année et à cette occasion, nous rendions compte à nos lecteurs des réjouissances données à Nouméa.

Chacun revêtait ses habits de fête ; il y avait des courses, des régates, des jeux publics.

Les colons de l'intérieur venaient à Nouméa se reposer quelques jours des fatigues inséparables de la vie des stations.

Ils repartaient avec un nouveau courage.

On se réjouissait.

Cette année, les habits de deuil remplacent les habits de fête : par l'insurrection, chacun a perdu un parent, un ami.

Des colons de l'intérieur sont arrivés, mais ils fuient leurs habitations pillées et brûlées.

Beaucoup manquent.

Ceux qui ont échappé vont repartir, mais découragés, non pour reprendre leurs travaux, mais pour lutter contre les insurgés.

Au lieu de parler de fêtes, il nous faut parler de

En l'absence de toute nouvelle officielle récente communiquée par le gouvernement sur la situation de notre colonie, nous croyons devoir reproduire les renseignements que nous trouvons dans ce journal, bien qu'ils remontent à deux mois. Nous ajouterons que ces renseignements contrastent douloureusement avec les dépêches rassurantes publiées par l'*Officiel* à cette époque.

Après les quelques lignes d'avis qu'on a lues plus haut, le journal la *Nouvelle-Calédonie* publie la liste nominative complète des 141 victimes de l'insurrection pendant les sanglantes journées des 25 et 26 juin dernier. Cette liste est de tout point conforme

à celle que nous avons donnée dans notre numéro du 4 octobre dernier ; nous ne la reproduirons donc pas.

Mais cette première liste est suivie d'une seconde, comprenant 34 nouvelles victimes massacrées le 21 août, et les 11 et 12 septembre, à Moindou à Poya et à Koué.

En voici les noms, qui n'ont encore été donnés, croyons-nous, par aucun journal :

Moindou.

Massacres du 21 août.

TUÉS

Petit, déporté, colon.

Boivin, déporté, colon.

Lecomte, déporté, colon.

Ducorps père, déporté, colon.

BLESSÉ

Ducorps fils.

Poya et Koué.

Massacres des 11 et 12 septembre.

Houdaille (Henry), 37 ans, éleveur.

De Trémereuc (Edmond-Marie), 54 ans, colon.

Kuyl (Mathieu), Hollandais, 31 ans, employé de commerce.

M^{me} Guerlain (Clarisse), épouse Kuyl, 32 ans, Française.

Kuyl (Louis), 1 an et demi, Kuyl (Alice-Marie-Louise), 7 mois, enfants des précédents.

Tom Marianne, colon.

Gérome (Hyacinthe), ancien surveillant militaire.

Lacas (Pierre-André), libéré, de Montpellier.

Crocq (Jean-Baptiste Alphonse), libéré, de Raincheval (Somme).

Ferran (Guillaume), de Saint-Léon (Haute-Garonne).

Collongues (Benoît-Fréjus), de Mirande (Gers).

Laurent (Louis-Emile), de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux (Seine-et-Marne).

Nicolet (Jean-Pierre), de Rioz (Haute-Saône).

Boccacino (Antoine), Piémontais.

Kress (Georges), Bavaois.

Taillard (Jeanne-Marguerite), femme Kress, de Villers-le-Tilleul (Ardennes).

1 enfant des précédents. Fille Chaland (femme Lamaison) et 2 enfants.

Guiraud (Antoine), de Toulouse.

Massu (Joseph), de Dizy-le-Gros (Aisne).

Moussa, d'Oran.

Bou-Djeinan, d'Oran.

3 Néo-Hébridais.

Mavimoin, chef de la tribu de Neklfai.

En tête de la liste des victimes du 11 septembre figure, on l'a vu, le nom de M. Houdaille. Le journal la *Nouvelle-Calédonie* donne sur sa mort les renseignements suivants :

Le 26 août, des bruits sinistres couraient sur M. Houdaille. Bien qu'ils n'eussent pas grande apparence de vérité, les nombreux amis de ce colon étaient inquiets. Aussi est-ce avec effusion qu'il fut reçu à son arrivée à Nouméa deux jours après.

Presque aussitôt, M. Houdaille quittait le chef-lieu ; le 1^{er} septembre, il faisait partie d'une des colonnes qui surprisent et tuèrent le chef Ataï. Il repartait le lendemain pour

Poya avec MM. Boutan et Mostini. Le 12 septembre, des télégrammes officiels apprirent à la population que de nouveaux massacres venaient d'avoir lieu.

Après Ourail et Bouloupari, Moindou ; après Moindou, Poya et Koué. Pauvre colonie !

Des télégrammes nous apprenaient que plusieurs colons avaient été tués ; que d'autres avaient pu se réfugier à Bourail. Un mystère planait sur le sort de M. Houdaille, dont le nom était dans toutes les bouches.

Pendant les premiers jours, on a conservé quelque espoir.

Aujourd'hui, il faut nous résigner et supporter encore ce nouveau malheur ; nous ne serrons plus cette main amie. M. Houdaille, colon, élu membre du conseil privé, et à ce titre représentant des colons pour la gestion des affaires de la Nouvelle-Calédonie, n'est plus.

Il est mort en défendant l'autorité de l'administration, méconnue par les indigènes d'Adio ; il est mort en défendant sa propriété.

D'une énergie rare, d'une honnêteté rigide, M. Houdaille était un des colons les plus importants de cette colonie, où il avait apporté un capital considérable.

Ce que les indigènes ne pouvaient faire ouvertement, ils l'ont fait par trahison. C'était la seule arme qui pût triompher de l'énergie de M. Houdaille...

D'après ce qui précède, le total des victimes à la date du 12 septembre peut donc être fixé ainsi :

Massacres du 25 juin	49 victimes
du 26	92
du 21 août	5
du 11, 12 sept	29
Chiffres officiels	175 victimes

auxquelles, malheureusement, il nous faudra sans doute en ajouter beaucoup d'autres.

Avions-nous raison de dire, en commençant, que les nouvelles apportées à Paris par les journaux de la Nouvelle-Calédonie contrastent douloureusement avec le ton des dépêches que nous communiquait le gouvernement ? Voilà trois mois que l'Agence Havas, d'une part, et le *Journal officiel*, de l'autre, ne cessent de nous répéter que la pacification se complète de jour en jour. Et chaque nouveau courrier qui nous arrive nous présente au contraire la situation de l'île sous des couleurs plus sombres. Le gouvernement n'a qu'un moyen de rassurer les esprits qui s'inquiètent, c'est de dire nettement et promptement la vérité.

MARC GÉRARD.

P. S. — À la dernière heure, l'Agence Havas nous communique la dépêche suivante, qui semble, malheureusement, ne justifier que trop nos appréhensions :

Sydney, 27 novembre.

Des nouvelles reçues aujourd'hui de la Nouvelle-Calédonie, mais qui ne portent aucune date, annoncent un nouveau massacre de blancs. Il est vrai que, toujours optimiste, l'Agence Havas fait suivre cette dépêche du petit commentaire que voici :

Nous nous demandons si l'absence de date n'indiquerait pas que ces nouvelles se rapportent aux événements déjà connus.

Nous voulons bien l'espérer.

M. G.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 30 novembre 1878)

Le gouvernement continué à garder le silence sur les événements de la Nouvelle-Calédonie. À part une communication insignifiante du ministère de la marine à l'Agence Havas, nous manquons toujours de dépêches officielles.

Voici cette communication :

Le ministre de la marine et des colonies a reçu aujourd'hui, du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, la dépêche suivante :

« Sydney, le 27 novembre.

Le service bimensuel, en correspondance avec les lignes de Brindisi et de San-Francisco, commencera le 5 janvier. Veuillez donner des ordres en conséquence.

Trois petites embarcations, montées par huit libères et trois noirs, ont été pillées près de l'embouchure de la Poya, et leurs équipages tués.

Les colonnes mobiles continuent à poursuivre les bandes d'insurgés dans les districts de la Poya. Le reste de la colonie est tranquille. La *Rance*, avec deux compagnies, est arrivée le 20 novembre ; le *Saïgon*, le 11, et le *Hugon*, le 21. »

Et, pas un mot pour dire si ces nouvelles se rapportent aux massacres annoncés par la dépêche de Sydney d'hier, apportée par les journaux anglais. Il y aurait eu cependant un point intéressant à éclaircir, concernant cette dépêche que les journaux, anglais ont publiée dans la forme suivante

(TÉLÉGRAMME REUTER)

Sydney, 27 novembre. — Des avis de Nouvelle-Calédonie, parvenus ici aujourd'hui, annoncent qu'un nouveau massacre de colons a été commis par les indigènes.

Et que l'Agence Havas s'est cru autorisée, nous ignorons par qui, à modifier comme suit :

Sydney, 27 novembre.

Des nouvelles reçues aujourd'hui de la Nouvelle-Calédonie, mais *qui ne portent aucune date*, annoncent un nouveau massacre de blancs.

Il est vrai que, sans cette modification, il devenait impossible d'ajouter comme commentaire :

Nous nous demandons si l'absence de date n'indiquerait pas que ces nouvelles se rapportent aux événements déjà connus.

Malheureusement pour le gouvernement et pour l'Agence Havas, nous avons eu trop de fois la preuve, depuis le commencement de la révolte, que les Anglais étaient beaucoup mieux et beaucoup plus vite renseignés que nous sur ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie, pour ne pas hésiter un peu avant de partager les espérances du commentateur de la dépêche Reuter.

On a vu, par les extraits que nous avons reproduits hier du dernier numéro arrivé à Paris du journal la *Nouvelle-Calédonie*, que le nombre des victimes s'élevait à 175 à la date du 12 septembre.

Depuis ce jour, la lutte a continué sur plusieurs points de l'île. Le village de Karaka a été entièrement brûlé par les Canaques, et les colons de Koumac ont été obligés de fuir devant l'attitude hostile des indigènes. Enfin, on annonce que, le 18 septembre, les Canaques de Saint-Vincent ont fait une trentaine de prisonniers (femmes et enfants).

Étant donné les habitudes sanguinaires des Canaques, nous ne nous demandons pas sans terreur ce que sont devenus ces malheureux ?

Le ministre de la marine le sait-il ?

Nos renseignements particuliers nous font malheureusement craindre que de nouveaux massacres n'aient eu lieu au commencement du mois d'octobre. On nous cite même, parmi les victimes, M. et M^{me} Lambert, beau-père et belle-mère de M. Lacroix, ancien officier, directeur de la [Société foncière calédonienne](#).

M. et M^{me} Lambert auraient été massacrés à Bourail.

Encore une fois, il est impossible que le gouvernement laisse plus longtemps le public dans l'inquiétude.

M. G.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 2 décembre 1878)

Il résulte des correspondances particulières qui nous sont parvenues hier que la révolte des Canaques est maintenant concentrée dans les districts de Houaïlou et de la Poya. Ceux de Nouméa, de Bouloupari, de Foa, de Moindou et d'Ourail semblent pacifiés. Les renforts envoyés au gouverneur de la colonie, qui s'élèvent à près de 2.000 hommes, ont permis d'établir environ 80 postes fortifiés, qui suffisent actuellement à protéger les plaines et les vallées contre les incursions des indigènes, poursuivis par nos troupes dans tous les points accessibles des montagnes.

Il ne faut pas se dissimuler pourtant que la répression est des plus difficiles quand on a affaire à une race aussi rusée et aussi agile que les Canaques. La grande fréquence des massacres qu'ils commettent tient à ce que les colons, malgré les avis réitérés qui leur ont été donnés, persistent à demeurer dans leurs fermes, isolées pour la plupart et souvent situées sur les lisières des forêts ou des montagnes où campent les Canaques. Ceux-ci fondent à l'improviste, la nuit, sur les habitations, en nombre quand les renseignements qu'ils ont réussi à se procurer leur font prévoir une certaine résistance, et massacrent tout le monde.

C'est pour éviter le sort qui les attendait que les colons de la vallée de Ponnérihouen ont abandonné leurs habitations et se sont réunis, au nombre de trente-cinq, à la station Villedieu. Un habitant, M. de Chanvalon, a reçu un coup de fronde en partant de chez, lui. Les réfugiés ont dû s'enfuir devant le nombre et l'attitude des indigènes.

À Koué, les colons, après avoir sauvé la vie à plusieurs personnes, ont cherché à former une colonne de volontaires pour protéger leur région ils avaient demandé au gouvernement un officier et dix soldats pour former le noyau de cette colonne mais l'impossibilité de distraire les troupes régulières de leurs centres n'a permis que l'envoi de soixante-dix volontaires.

À la suite de l'attaque dans laquelle a succombé M. Houdaille, une colonne commandée par le capitaine Merlo, et composée de 25 soldats d'infanterie de marine et de 250 Canaques (alliés) de Houaïlou, a été expédiée contre les forteresses des tribus d'Adio. La colonne est rentrée à Houaïlou après avoir tué sept insurgés. Un chef allié a été blessé d'un coup de feu ; le chef des Nekliaï, Mavimoin, qui avait combattu avec

M. Houdaille, a été tué et mangé, ainsi qu'un Chinois. Le corps de notre infortuné compatriote a été retrouvé par la colonne du capitaine Merlo.

À ce propos, nous croyons intéressant de reproduire les passages suivants de la lettre de notre correspondant de Nouméa. On y trouvera expliquées les circonstances qui ont amené la mort de cet héroïque colon :

Nouméa, le 26 septembre 1878.

L'insurrection canaque vient d'entrer dans une nouvelle phase et devient de plus en plus dangereuse. Ma dernière correspondance vous entretient des éventualités de révolte qui étaient à redouter chez les tribus au nord de Bourail, et même chez celles les plus voisines de cet important établissement pénitentiaire.

Mes craintes à ce sujet ne se sont malheureusement que trop tôt réalisées.

Quand je vous instruisais, par le dernier courrier, des inquiétudes que donnaient les relations avec les Canaques de Bourail, je n'étais pas seul à éprouver ces inquiétudes, elles étaient partagées par tout le monde. La feuille officielle calédonienne, fort exacte et aussi complète que possible en ce qui concerne les faits accomplis à Poya, n'a cependant pas pu entrer dans des détails bien circonstanciés sur les impressions subies par la population, qui vient de voir presque disparaître une des principales richesses du pays : le bétail.

Vous savez le triste sort de M. Houdaille. Vers le 28 août, il était arrivé à Nouméa, demandant au gouverneur un concours effectif de forces destinées à agir sur l'esprit des populations canaques encore indécises sur le parti qu'elles devaient prendre dans l'insurrection.

M. Houdaille et ses amis, les propriétaires de Poya et de Koué, savaient par le chef Mavimoin, de la tribu de Nekliaï, que ces indigènes étaient vivement sollicités par ceux d'Adio et de Néo de joindre leurs efforts à ceux des autres Canaques pour massacrer les blancs.

Ils lui représentaient que les blancs ne pouvaient plus être soutenus par le grand chef de Nouméa (le gouverneur), et donnaient pour preuve que les *tayants* d'Ataï avaient tué son chef de guerre (le colonel Gally-Passebosc), et que sa mort n'avait point été vengée. Ces messieurs demandaient qu'on fit tout pour détruire cette fatale croyance.

L'autorité partageait complètement cette manière de voir mais les forces militaires existant alors dans la colonie ne permettaient pas, avant l'arrivée des renforts attendus, de distraire un seul homme des positions actuellement occupées.

Parfaitement reçu par M. le gouverneur, M. Houdaille quitta Nouméa le 31 août. Vous avez vu sa fin malheureuse, dont personne ne peut être accusé.

Onze jours après, l'insurrection était générale; les tribus qui paraissaient les plus sincèrement alliées faisaient cause commune avec nos ennemis, dont elles redoutaient la vengeance. Un nouveau massacre avait lieu, les propriétés étaient détruites, les habitations incendiées.

Tous les Canaques de Bourail et des environs avaient disparu. Le gouvernement, attentif à cette disparition, qui est toujours un signe infaillible d'hostilités prochaines, envoya le *Lamothe-Piquet* et la *Vire* porter des secours à Bourail et à ses environs. J'apprends aujourd'hui seulement que la *Seudre* a amené le 15 septembre, prisonniers à Nouméa, les chefs canaques de Boudé, Amabili, Fidelio, Théophile et Thein, chef de Ouengoa.

L'organisation militaire se concentre, et par conséquent devient plus forte. Le gouverneur vient d'opérer des changements dans le haut personnel administratif. Au-dessus des officiers et chefs d'arrondissement, il vient de créer des commandants supérieurs. M. le capitaine de frégate Dorlodot des Essarts, pour le Nord de la colonie, et M. le capitaine de frégate Pouzols, pour l'arrondissement de Bourail.

La mauvaise chance semble poursuivre sans merci tout ce qui intéresse notre pauvre colonie. La *Seudre*, revenant de Gomen, où elle a été porter 50 matelots du *Tage* et un

détachement de 50 condamnés armés, s'est échouée sur la pointe « la Contrariété » (quel nom prédestiné!) dans la nuit du 17 au 18. Le *Lamothe-Piquet* a réussi à mettre la *Seudre* en état de reprendre la mer. Il y a en ce moment de 12 à 1.300 hommes en face des Canaques.

Ils sont commandés par :

M. Wendling, lieutenant-colonel de l'infanterie de marine, qui remplace le colonel Gally-Passebosc ;

M. Rivière, capitaine de frégate, commandant la *Vire*, qui a été mis à la tête des matelots des compagnies de débarquement ;

M. Pasquier, commandant la gendarmerie ;

M. Melchior, lieutenant de vaisseau ;

M. de Joux, capitaine d'infanterie de marine.

X...

Les opérations les plus récentes avaient pour objet de refouler les révoltés et, en même temps, de les réduire par la famine. Il est, en effet, presque impossible d'employer les moyens usités dans les campagnes auxquelles nous sommes habitués en Europe : il est très difficile de faire des prisonniers et même de se rendre compte des pertes qu'on a fait subir aux Canaques, car, suivant les mœurs sauvages, ils évitent de laisser entre les mains de l'ennemi leurs blessés et leurs morts. [On estime que jusqu'à la date de nos correspondances, le nombre des indigènes tués était d'environ 600.](#) Malheureusement, aux désastres causés par l'insurrection viennent se joindre les ravages des intempéries : des orages et des pluies torrentielles ont dévasté la colonie, et les inondations qui en sont résultées ont interrompu les communications entre divers points.

Quoi qu'il en soit, on paraît être sans inquiétude au ministère de la marine sur le sort de la Nouvelle-Calédonie. La révolte, *au point de vue de la conservation de notre possession*, ne saurait inspirer de crainte ; mais on se demande comment et quand finiront les massacres qui ont fait et feront encore peut-être tant de victimes ! On se demande encore s'il ne sera pas indispensable de recourir aux rigoureux moyens de sauvegarde employés par les Anglais en Nouvelle-Zélande, dont le sol a dû être dépeuplé, et en Tasmanie, où le dernier des aborigènes est mort il y a quelques années, ou par les États-Unis à l'égard des Peaux-Rouges, qui sont voués à l'extinction !

Une dernière observation :

On s'est justement étonné de voir les journaux anglais donner les premiers les télégrammes concernant notre colonie, avant même qu'ils soient parvenus à notre gouvernement.

Il y a là une petite manœuvre indigne des agences télégraphiques anglaises. On a remarqué que, lorsque deux télégrammes, l'un insignifiant et l'autre important, partent ensemble de Sydney, le premier arrive à destination sans une minute de retard ; le second, par une coïncidence étrange, se trouve subir des retards de quinze, vingt et quelquefois vingt-sept heures et nous sommes encore dans l'ignorance, en France, des événements de Nouvelle-Calédonie, quand la presse anglaise les a déjà communiqués à ses lecteurs.

C'est maintenant que l'on peut regretter qu'on n'ait pas adopté, il y a des années de cela, le projet d'un de nos compatriotes, qui voulait exécuter un système de lignes télégraphiques directes entre la France et nos établissements d'Asie et d'Océanie. L'indifférence du public accueille alors, comme cela arrive souvent chez nous, une innovation qui semblait audacieuse et dénuée d'utilité pratique ; aujourd'hui des compagnies étrangères ont réalisé l'idée émise autrefois par un Français et nous tiennent sous leur dépendance.

MARC GÉRARD

EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 6 décembre 1878)

Nous recevons de notre correspondant particulier de Nouméa la très intéressante lettre suivante, pleine de faits ignorés et de détails inconnus. Nous ne voulons pas appuyer une fois de plus sur la différence qui existe entre les appréciations de notre correspondant et les renseignements publiés par le gouvernement mais nos lecteurs, nous en sommes sûrs, éprouveront, comme nous, à la lecture de cette lettre, de tristes et légitimes appréhensions.

Nouméa, le 26 septembre 1878.

Je vous ai promis de vous tenir au courant de notre situation, et je m'empresse de vous transmettre les quelques renseignements qui ont, dans l'intervalle des deux courriers, échappé à la quarantaine officielle.

À Bourail et Bouloupari, la situation est toujours à peu près la même entre la troupe et les révoltés ; et nous n'avons eu à enregistrer aucune victime dans notre petite armée. Les éclaireurs civils font seuls quelques prisonniers.

MM. Lavoix et Hanckar, qui arrivent, l'un de Uarai, l'autre de Canala, sont unanimes à affirmer que les militaires se font garder par les forçats. Le pénitencier de Fonway offre sous ce rapport un aspect assez curieux : la boulangerie a été transformée en forteresse ; elle est occupée par un détachement d'infanterie de la marine et, pour plus de sûreté, le chef de détachement a ménagé dans la soupente un petit réduit qu'il gagne au moyen d'une échelle et d'où il plane sur sa compagnie ; il y a, la nuit, un factionnaire à la porte, mais les rondes extérieures sont faites par des forçats armés de limes emmanchées au bout d'un bâton. Les belles pépinières ne sont cependant plus là pour abriter une surprise de l'ennemi ; elles avaient échappé à la fureur des sauvages. mais elles n'ont pu trouver grâce devant nos nouveaux administrateurs.

Vous avez appris que les gens de Canala ont tué le terrible Ataï, son sorcier, espèce de gnome, et Baptiste, petit chef de Moindou ; ils étaient paisiblement réfugiés dans un ravin de la chaîne centrale avec une cinquantaine de femmes et d'enfants, et un approvisionnement de vivres. On a épargné les femmes et les enfants, ce qui est justice mais on a eu la maladresse de donner en gratification aux gens de Canala toutes les femmes, qui importeront dans ces tribus un esprit de représailles qu'elles feront plus tard, l'amour aidant, partager à leurs vainqueurs.

Les têtes d'Ataï, de Baptiste et du sorcier ont été soigneusement embaumées à l'hôpital pour être expédiées par ce courrier au musée d'anthropologie. Quel homme universel que notre gouverneur ! Il trouve le temps de travailler pour la science et, de recueillir des spécimens de l'angle facial océanien, alors que tout croule autour de lui. Quelle amère déception pour nous si ce trophée n'arrivait pas avant la clôture de l'Exposition !

*
* * *

En dépit de ces études phrénologiques, la révolte s'étend malgré les nombreux avis directs ou indirects donnés au gouvernement, l'insurrection a fait place nette de Poya à Gatope.

On recrute en ce moment cinq cents libérés qu'on va armer jusqu'aux dents et jeter dans la mêlée, sous le commandement de M. Carrère, entrepreneur ; puis ce

malheureux Forcioli a obtenu l'autorisation d'armer tous les Corses condamnés et d'en faire une compagnie d'éclaireurs. J'ai à son sujet de tristes pressentiments.

Vous savez déjà par dépêche que la *Seudre*, en conduisant ces détachements sur le théâtre des massacres, vient de se mettre au plein, dix heures du soir, sur le grand récif. au cap Contrariété. On rejette la faute sur le pilote, quoique sa responsabilité ne commença qu'en vue des passes et que la route en pleine mer doive être donnée par le commandant, ce qui n'empêche pas que le pilote sera licencié.

Et c'est ce pauvre *Ocean Queen*, que le gouvernement local a laissé mourir de faim en rade pendant deux ans, pour entretenir la batterie de cuisine de l'ami John, c'est ce pauvre petit capitaine au long cours qui était condamné à changer de mouillage toutes les fois qu'un navire de l'État venait maladroitement lui jeter son ancre dans les jambes ce sont eux, dis-je, qui sont appelés à aller repêcher le navire de l'État la *Seudre*.

On dit ici qu'après les massacres de Poya, les tribus révoltées sont descendues vers Bourail, et qu'une rencontre aurait eu lieu dans les environs du Grand-Mécou ; un soldat blessé dans cette affaire d'une sagaie dans le ventre serait mort hier à l'hôpital un autre serait blessé.

Quelque mal accueillis que soient les conseils que tout le monde donne au gouvernement, on paraît avoir tenu compte à Ouailou, dans une certaine limite, quoique un peu tardivement, du conseil relatif à Bourail. Cette localité étant peuplée de populations généralement tranquilles ou tout au moins corrigée à plusieurs reprises, et les communications d'une côte à l'autre y étant plus faciles que partout ailleurs en Nouvelle-Calédonie, il y avait lieu de garder sérieusement cette ligne, afin de couper la révolte en deux, si elle s'étendait à toute l'île, et de pouvoir, au besoin, prendre les rebelles du Nord et ceux du Sud entre deux feux. On ajoutait que, les autres points de la colonie n'ayant malheureusement plus rien à protéger, il paraissait logique de consacrer les forces à la protection de ce qui existait encore Nouméa, Bourail, Pain, avec un œil constamment ouvert sur Canala. On paraît avoir, pour la première fois, envoyé des soldats avant que les colons fussent massacrés ; on l'a fait néanmoins un peu tard puisqu'on n'a pu empêcher la défection de tribus restées fidèles jusqu'à ce jour, et que la compagnie de débarquement du *Lamotte-Picquet* a été accueillie à Gouaro à coups de sagaies et de cailloux. On affirme toutefois que Nera et Necou sont restés dans l'obéissance et, si on sait tirer parti de ces deux tribus, elles doivent suffire, je ne dirai pas à défendre, mais à garder les environs de Bourail. Le pauvre Chosson, ayant à juste titre paru insuffisant pour le moment, vient d'être remplacé, au moins provisoirement par le capitaine de frégate Pouzzols, qui a momentanément abandonné la direction de la transportation, à laquelle suffit dorénavant M. Legros.

*

* *

Aimez-vous la marine ? On en a mis partout. À Pain, on a remplacé par le capitaine de frégate Dorlodot des Essarts commandant du *Beautemps-Beaupré*, le chef de timonerie chargé, en temps ordinaire, de veiller aux destinées de l'arrondissement. Il en est résulté immédiatement l'arrestation des trois chefs du Nord, Amabili, Théophile et Théine, arrestation qui amènera infailliblement la révolte du Nord. Ce système a si bien réussi à Bouloupari qu'on a cru devoir y persister ; il faut avouer toutefois qu'il est moins dangereux pour un commandant de navire qui enferme les prisonniers à bord que pour un brigadier de gendarmerie qui est obligé de les garder à terre puis, en cas de représailles, le commandant est en sûreté, et c'est le colon qui paye ; c'est renouvelé d'Ouaraï, où le pénitencier de Fonwary a pavé toutes les inepties et les abus d'autorité de Térémba.

Telle est la situation de notre pauvre colonie au moment où je ferme la partie de ma lettre qui a trait aux renseignements locaux. Le pays en feu de Saint-Vincent à Moindou,

et du cap Goulvain à Galope douteux, et le Nord provoqué à la rébellion. Je compléterai, s'il y a lieu, ces renseignements avant le départ du courrier mais, dès aujourd'hui, je prends la liberté de constater que le département de la marine, avec cette incurie qui le caractérise et qui augmente en raison du carré des distances, nous laisse depuis le 12 juillet, qu'il est informé de notre situation, nous débattre dans le sang et l'incendie, sans nous porter le moindre secours. Deux cents hommes sont venus de Cochinchine par la *Rance*, c'étaient des convalescents qui avaient besoin de changer d'air. Mais j'accuse peut-être un peu précipitamment le ministère, et, si le gouverneur est aussi muet au dehors qu'au dedans, il n'y aurait rien d'étonnant que le département fût aussi mal informé que le consul général de Sydney.

*
* *

On ne peut pas toujours parler de feu et de sang ; parlons un peu d'autre chose, et si, après cette anecdote, vous ne pardonnez pas au grand Lama Olry, c'est que vous serez décidément bien entêté.

J'apprenais, par la rumeur publique, le 3 septembre dernier, que M. Luguère était relevé de son poste de résident des Loyalty et, quelques minutes plus tard, j'avais la satisfaction de lire une décision ainsi conçue : « Le gouverneur ayant été avisé, par lettre d'un négociant de Lifou (ils sont jolis, les négociants, vous voyez cela d'ici), que le résident continue à porter le trouble dans l'île ; qu'il a fait, sans ordres, des démarches auprès des chefs pour lever trois cents indigènes, sous le prétexte de combattre l'insurrection ; que ces manœuvres sont de nature à entretenir l'excitation parmi les populations, etc., relève, etc. »

Rappelé, Luguère rentre au chef-lieu où, sans souci de la dépêche ministérielle qui l'a nommé commandant de cercle, on le met sur le pavé et on lui marchandise son rapatriement.

La Nouvelle-Calédonie en est arrivée à une situation telle que le gouverneur doit être mis en demeure d'y assurer la sécurité ou de l'abandonner. Nous comptons beaucoup sur vos démarches, et au besoin sur vos publications, pour faire la lumière en France, et c'est à ce titre que je vous s'adresse, comme matériaux de l'édifice, quelques observations qui me sont toutes personnelles, il est vrai, mais dans lesquelles vous trouverez, je l'espère, quelques renseignements utiles. Je n'ai pas la prétention de me faire un nom, ni en littérature, ni en politique ; [toute mon ambition consiste à planter paisiblement mes caféiers](#) mais je suis tellement convaincu que nous n'arriverons à la tranquillité, indispensable aux travaux agricoles, qu'en faisant la lumière, que je n'hésite pas à vous autoriser à vous servir de mon nom pour tous extraits dont vous jugeriez la communication ou la publication utile aux intérêts néo-calédoniens.

[La cause fondamentale de notre situation, c'est la théorie de la science infuse en vertu de laquelle on prend irrévocablement un gouverneur dans la liste des capitaines de vaisseau, puis indistinctement un directeur de l'intérieur dans un bureau d'approvisionnements ou d'inscription maritime, ou un directeur de l'administration pénitentiaire à l'état-major du... 201^e ou sur l'épave d'un transatlantique.](#) Je ne chercherai pas à nier les services rendus autrefois à la cause calédonienne par des officiers de vaisseau ou d'infanterie, qui ont heureusement appliqué au développement de la colonie les connaissances qu'ils avaient acquises en dehors de leur métier ; mais nous sommes tous fatigués de cette théorie qui consiste à considérer l'uniforme militaire comme le pardessus obligé de toutes les connaissances et de toutes les aptitudes.

Quand il s'agit de nommer un gouverneur à la Guadeloupe ou à la Martinique, le département de la marine peut hardiment prendre au hasard parmi tous les brillants sinécuristes qui encombrant ses antichambres mais, [quand il faut remplacer notre](#)

gouverneur, non pas qu'il ait bien ou mal géré, mais parce qu'il a terminé le temps de commandement qui lui permet de passer au grade supérieur, la direction des colonies devrait se rappeler qu'en Nouvelle-Calédonie, tout est à créer ou à organiser ; qu'il y a deux questions brûlantes, celle des indigènes et celle de l'administration pénitentiaire, et que cette tâche ne saurait être confiée au premier capitaine de vaisseau qui éprouve le besoin de passer contre-amiral sans naviguer, surtout s'il n'a d'autres aides que les corps auxiliaires de la marine.

Il en résulte que nos gouvernants, n'étant généralement pas de force à résoudre les problèmes de notre situation, flottent éternellement entre deux craintes, celle des noirs et celle des blancs. On pourrait ajouter que cette terrible alternative est chez eux comme un cri de la conscience, et qu'elle est la seule notion de l'inégalité permanente dans laquelle ils se débattent leurs trois années durant.

*
* * *

Quelques lignes d'histoire locale à l'appui de ces assertions, qui pourraient paraître exagérées

En dehors du chef-lieu, qui ne renfermait guère que des fournisseurs ou des aspirants fournisseurs, la colonisation néo-calédonienne ne comptait, de 1860 à 1870, que des éleveurs, des traitants et des missions maristes, généralement disséminés sur la côte et ne formant groupe important que dans le périmètre de la Dumbéa ; cet état de choses résultait naturellement des industries elles-mêmes, industries ou commerces qui redoutent le voisinage dans lequel ils ne voient qu'une concurrence pour les pâturages, le coprah, la biche de mer ou les âmes à sauver. Le gouvernement ne pouvait être tenu de protéger individuellement chaque colon ; mais, comme au lieu de procéder par ordre et successivement à l'occupation de périmètres allotés, il avait imprudemment ouvert la colonie tout entière à la colonisation, qu'il avait touché les prix de vente de terrains et qu'il percevait les impôts, il acceptait, dans la limite des moyens dont il disposait, la responsabilité de la situation en établissant des postes militaires sur tous les points où les indigènes avaient commis quelque crime ou manifesté quelque velléité de rébellion, notamment Canala, Pouébo, Oubatche, Lifou, Gatope, Bourail, etc. Les quelques tentatives de révolte qui s'étaient produites dans cet intervalle avaient été réprimées avec une rapidité et une énergie qui semblent faire complètement défaut aujourd'hui et les postes avaient été établis dans des situations en rapport avec leur destination, c'est-à-dire entre le danger et les terrains à protéger. M. le colonel Ruillier, gouverneur par intérim après le départ de l'amiral Guillain, eut le rare mérite de ne pas vouloir faire mieux que son prédécesseur et il maintint les choses dans le *statu quo*. Mais le 27 août 1870, le gouverneur titulaire, M. le capitaine de vaisseau Gaultier de la Richerie venait prendre les rênes du gouvernement et, de ce moment, datent tous les abus, toutes les maladresses abus et toutes les insanités qui ont abouti à notre ruine. La proclamation du gouverneur (août 1870) ne nous laissait aucun doute ; il s'appuyait sur trois dogmes : le plébiscite, la mission et les planteurs ruinés de la Réunion auxquels il ouvrait la colonie. Des Calédoniens, il n'était pas question, le nouveau programme pouvant se résumer dans cette devise : « Je veux une colonie sans colons. » Dès lors, le principe de protection était écarté. Puis la malle de novembre apportait la nouvelle de la proclamation de la République, et sans souci de l'intérieur, M. de la Richerie relevait les postes de Gatope, Lifou, Pouébo qui venaient protéger la personne sacrée du représentant de l'autorité contre les turbulences chimériques des paisibles républicains de Nouméa. « Charité bien ordonnée commence par soi-même. » Même mouvement dans les pénitenciers ; les postes militaires quittaient la garde des passages dangereux pour venir se grouper autour du commandant et protéger l'autorité contre les émeutes possibles des condamnés qui devaient être, sans nul doute, tous républicains. Cette

conversion exécutée par les postes militaires les mettait dorénavant à l'abri derrière cette même population qu'ils avaient mission de protéger. Toutes les créations ultérieures de postes militaires ayant été conçues dans le même ordre d'idées et avec le même objectif, il en résulte que le massacre d'Uarai, dont la réussite a seule entraîné les autres tribus à la révolte, a été exécuté par les indigènes avec une quiétude parfaite.

*
* * *

Il n'est pas douteux que les Canaques d'aujourd'hui ne soient plus intelligents, plus hardis et plus dangereux que ceux contre lesquels nous nous gardions autrefois avec un caporal et quatre hommes qui, quelquefois, ne savaient pas charger leur fusil. Si nous recherchons les causes de cette transformation des Canaques, transformation qui, si elle eût été bien dirigée, eût dû développer dans la même proportion, leur attachement à la race blanche, nous en trouverons certainement la cause générale dans leur contact avec nous, mais c'est dans les inepties monstrueuses du service local et de ceux qui le représentent, que nous découvrirons les mauvais germes de cette transformation.

Le sentiment qui domine chez les races océaniques est la méfiance. Avant notre arrivée et pendant les premiers temps de notre occupation, les Canaques ne circulaient sans inquiétude que dans un périmètre fort restreint autour de leur village ; ils ne s'en éloignaient qu'en masses et armés, pour aller disséminer dans toutes les directions les plantations d'ignames qui devaient assurer leur existence et leur servir de refuge si leur village venait à être détruit par l'ennemi, perspective qui menace à toute heure un campement des indigènes et qui fait véritablement d'eux des oiseaux sur la branche.

Les Canaques avaient encore une occasion de sortie en dehors de leur territoire, c'étaient les pilous-pilous mais ils étaient invités, et l'appareil guerrier dans lequel ils s'y rendaient indique suffisamment le degré de confiance qu'ils avaient dans leur amphitryon ; il était rare, du reste, que ces fêtes se terminassent sans quelque rixe, dans laquelle le tribu la plus faible ou la moins guerrière était sacrifiée et fournissait quelques victimes au festin général. Les premiers chefs de poste, en Nouvelle-Calédonie, ne se maintinrent qu'en tirant parti de ce sentiment de méfiance ; ils ne pouvaient se dissimuler qu'une poignée d'Européens ne pourrait dépendre un pays aussi accidenté que la Nouvelle-Calédonie contre tous les guerriers canaques mis sous un seul chef. C'était le projet, de Gondou, qui résista ou échappa pendant six ans à nos attaques et à nos poursuites ; [il voulait rejeter à la mer les blancs, qu'il appelait les « crabes de la mer »](#) ; mais il succomba parce que la Nouvelle-Calédonie n'était pas encore assez mûre pour cette union. Le grand chef Ataï paraît avoir repris ce projet dont la direction de l'intérieur avait singulièrement aplani les difficultés. Certes, le grand courant des mineurs qui s'est établi du Sud au Nord dès 1870 a contribué, par les guides indigènes qui les accompagnaient, à mettre les tribus canaques en relations ; mais c'étaient là des visites irrégulières, et il n'en pouvait sortir que des renseignements isolés mais le service local s'avisait d'établir des courriers par terre ; on proposa alors au gouverneur d'utiliser à ce service des libérés arabes condamnés à la résidence perpétuelle dans la colonie ; outre que cette combinaison eût permis d'utiliser un élément impropre à tout autre travail, elle eût excité entre les tribus canaques jusqu'alors défiantes sinon hostiles, ce contact bihebdomadaire qui a amené à leur union. Si vous ajoutez à cette première maladresse l'enrôlement d'indigènes pour la police à Nouméa, vous comprendrez que les Canaques autorisés à traîner brutalement les blancs au violon, aient rapidement perdu le respect du blanc, cette seule sauvegarde des Européens en Nouvelle-Calédonie. Ils ont essayé leurs forces avec les nôtres, se sont trouvés aussi forts, plus lestes, plus adroits, plus rusés, et, un beau jour, ils se sont comptés ; c'était inévitable, et, après les noirs, ce sera le tour des blancs, si, en même temps qu'on réprime la

révolte, on ne prend pour l'avenir les mesures indiquées par le plus simple raisonnement. Dans ma prochaine lettre, je vous parlerai de la transportation.

*
* * *

L'arrivée du courrier vient de jeter ici une perturbation incroyable. La population de Nouméa n'en peut pas croire ses yeux quand elle lit dans tous les journaux de la petite et de la grande presse française : « Le gouverneur ajoute qu'il est maître de la situation... » Et cette affirmation magistrale coïncide avec la publication d'une nouvelle liste de victimes. C'est au moment où le pauvre Houdaille, à qui on a refusé toute protection, tombe avec tous les siens après une défense héroïque de deux mois, que l'Europe nous renvoie, par mille échos, ce sanglant éclat de rire. Il y a de ces mots qui doivent suivre un homme dans sa carrière ; nous avons déjà le « Cœur léger » et les « Boutons de guêtre », nous aurons le « Maître de la situation ». Prenez une carte ; le meurtre, le feu, le pillage, de Tomo à Coumac, telle est la situation dont M. le capitaine de vaisseau Olry est le « maître ».

Pour Dieu, aidez-nous à faire la lumière, ou cette guerre est interminable ! C'est, du reste, l'intérêt du ministère, qui sera assez attaqué dans le passé pour avoir à cœur d'éviter des complications. Les colons ruinés commencent ici à assigner en dommages-intérêts les tribus révoltées et, à défaut de comparaître, leur tuteur naturel, M. le directeur de l'intérieur. Il ne manquait plus que cela pour rétablir l'équilibre du budget local.

Jusqu'à ce jour, rien du côté de l'Alma, quoiqu'on se batte du côté de Gouaro et qu'on ait, sans rime ni raison, brûlé Néra.

À bientôt d'autres détails.

H. L.

ÉCHOS DE PARIS
(*Le Gaulois*, 13 janvier 1879)

Des avis reçus de la Nouvelle-Calédonie, *sans date*, ont annoncé que les insurgés avaient massacré onze blancs qui transportaient des munitions de guerre sur le fleuve Paya, pour les troupes. Leurs corps avaient été trouvés cuits et coupés par morceaux dans des paniers. 3.000 paquets de cartouches de chassepots étaient tombés entre les mains des insurgés, etc.

Cette dépêche se rapporte à des faits déjà connus et qui ont été communiqués à la presse par une dépêche de Sydney, 27 novembre, reçue par le ministre de la marine et des colonies, et publiée par l'Agence Havas, le 28 novembre.

À la date du 27 décembre, le commandant Olry, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, a adressé au ministre de la marine et des colonies une dépêche annonçant qu'aucun fait nouveau, heureusement, n'était à signaler.

L'INSURRECTION CANAQUE
(*Le Gaulois*, 17 janvier 1879)

Nous recevons aujourd'hui les numéros du journal la *Nouvelle-Calédonie* des 2, 9, 16 et 23 octobre. Nous y trouvons des détails sur les nouveaux massacres qui ont eu lieu à Poya, Bourail et Bouloupari, les 11 et 25 septembre, 2, 5 et 14 octobre.

Six nouvelles victimes sont à ajouter à celles dont nous avons donné les noms dans notre numéro du 29 novembre dernier, comme ayant succombé à Poya le 11 septembre.

De plus, le 25 du même mois, à la tombée de la nuit, le centre de Guaro a été attaqué par deux cents Canaques environ, appartenant aux tribus de Nera, Guaro et Nessadio. Ils sont descendus à l'improviste d'un mamelon voisin et se sont précipités sur les habitations, tuant ou blessant huit personnes.

Les insurgés n'ont fait que paraître et disparaître. Le lendemain de cette attaque, cinq indigènes des tribus de Bourail, faits prisonniers, ont été passés par les armes.

Le 2 octobre, encore une victime à enregistrer.

Le surveillant militaire Dubert, surpris par les Canaques au moment où il dirigeait une corvée de condamnés occupés à entretenir la route de Bouloupari à Artaud, a été massacré sous les yeux de ses hommes, dont la plupart ont pris la fuite à la seule vue des insurgés.

Le 5 octobre, à neuf heures du soir, des feux ayant été aperçus du côté des concessions situées sur la route de Houailou, en allant sur la ferme-école, le poste prit immédiatement les armes et une reconnaissance fut dirigée de ce côté pour avoir l'explication de ces feux.

On ne tarda pas à découvrir l'horrible vérité. Sept cadavres carbonisés gisaient dans les décombres. Une huitième victime, une femme, fut retrouvée un peu plus loin, respirant encore. Comme toujours, les Canaques avaient surpris les concessionnaires, les avaient massacrés à coup de hache et de casse-tête, et étaient partis en mettant le feu aux habitations.

Le 14 octobre, enfin, vers 5 heures et demie du soir, les insurgés viennent attaquer l'habitation Lambert, En vue de Bourail et à 1.500 mètres à peine du poste militaire,

M. et M^{me} Lambert se trouvaient seuls dans la liaison avec quatre Néo-Hébridais. Tous ont été massacrés.

Le total des victimes s'élevait, au 11 septembre dernier, d'après le tableau dressé par nous dans notre numéro du 29 novembre, à 175.

Auxquels ils nous faut ajouter maintenant :

POYA

11 septembre

1 femme des îles habitant avec un Européen.

3 enfants de la précédente.

Tiomo, Chinois.

Oxford, colon.

BOURAIL

25 septembre

Ridoux (Alphonse-Émile), de Vaugirard (Seine), tué.

Marie Ferrère, femme Ridoux, blessée.

Marron (Joseph), (Drôme), blessé.

Taïeb, Arabe, blessé.

Meyer, surveillant de 3^e classe, blessé, Maxime, fils du précédent, âgé de 2 ans blessé.

Cailleux (François-Augustin), d'Aix-en-Issart (Pas-de-Calais), tué.

Mohamed-ben-Habid, arabe (Bon-Mendès [Boumerdès], province d'Alger), tué.

BOULOUPARI

2 octobre

Dubert (Désiré-Lucien), surveillant militaire, de Bazincourt (Eure), tué.

BOURAIL.

5 octobre

Curé (Albert-Adolphe), d'Elbeuf (Seine-Inférieure).
Élise-Delphine Brosse, femme Curé, de Briancourt (Haute-Saône).
Toufflet (Pierre-Casimir), de Faverolles-les-Marais (Eure).
Aubry (Émile-Narcisse), de Polisy (Aube).
Cante (Henri-Marie), de Paris.
Allaire (Louis-Jules), de Neubourg (Eure).
Durival (Marie-Thérèse), femme Allaire, de Bionville (Alsace-Lorraine), blessée.
Padé (Marie -Victorine), femme Aubry, blessée.

BOURAIL

14 octobre

M. Lambert (François -Xavier), 58 ans. de Bourges (Cher).
M^{me} Marie Pactat, femme Lambert, 52 ans, de Meillant (Cher).
Arambur (Bartholomeo), de Valence (Espagne).
3 Néo-Hébridais.

BOULOUPARI

26 juin

Corniche, déporté (omis précédemment)

M^{me} Porcheron (Arthur), blessée.

Soit un total, au 14 octobre, de

206 victimes

Dont 188 tuées et 18 blessées.

Puissions-nous n'avoir pas à enregistrer de nouveaux massacres.

Marc Gérard.

ÉCHOS DE PARIS

(*Le Gaulois*, 24 janvier 1879)

Le ministère de la marine nous communique le télégramme suivant du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie :

Sydney, 21 janvier.

Les colonnes mobiles ont réussi à acculer les insurgés dans les falaises du cap Goulvain, qui ont été enlevées par nos troupes, après un engagement assez vif, dans lequel le sous-lieutenant Rochel et le soldat Chavannes ont été tués.

D'autre part, le contre-amiral du Petit-Thouars, de relâche à Sydney, en se rendant en Calédonie, télégraphie que les nouvelles de cette colonie qui parviennent à Sydney sont très bonnes.

L'EXTÉRIEUR

(*Le Gaulois*, 26 janvier 1879)

Nouvelle-Calédonie. — Nouméa, 22 janvier.

Voici les noms des 11 individus qui ont été assassinés dans les trois petites embarcations pillées dans la Poya (Nouvelle-Calédonie) ; ce sont les nommés :

Guigoni, Joubert, Aillaud (Charles), Aillaud fils, Sabaterre [Sabater], Bernard, Perré, Clément, Oxford (Guillaume), noir d'Antigoa, Oxford (Jean), noir d'Antigoa, et Marianne, indigène de Taïti.

P. B.

ÉCHOS DE PARIS
(*Le Gaulois*, 16 mars 1879)

L'insurrection canaque est enfin terminée.

Voici la dépêche que M. le ministre de la marine et des colonies vient de recevoir du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie :

Sydney, 12 mars.

Le pays est complètement pacifié ; les dernières tribus insurgées ont fait leur soumission ; tout est fini.

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Gaulois*, 19 mars 1879)

Nous ayons inséré, il y a quelques jours, une dépêche officielle du ministre de la marine, annonçant la fin de l'insurrection canaque en Nouvelle-Calédonie. Sans vouloir mettre en doute, un seul instant, la parfaite exactitude de cette heureuse nouvelle, si impatientement attendue en France, nous croyons devoir publier l'intéressante lettre suivante que nous recevons de Nouméa, et qui présente la situation intérieure de notre colonie sous un jour qui diffère sensiblement de celui qui inspire aux organes officiels les témoignages les plus enthousiastes de sécurité dans le présent et de confiance dans l'avenir.

Nouméa, 15 janvier 1879.

J'ai lu dans le numéro du 18 novembre du *Gaulois*, le seul qui me soit parvenu, la dépêche que le ministère a fait publier comme ayant été expédiée par le gouverneur Olry à la date du 9 novembre et dans laquelle il parle de cent rebelles qui auraient été tués. Il y a là une erreur certaine ; jamais semblable fait n'a été accompli. Jamais on n'a pu tuer que *un* ou *deux* Canaques au plus et cela, à des intervalles très rapprochés. On peut, à ce sujet, consulter et le *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie* et les *Petites affiches*, on n'y lira certainement rien de semblable. Cette dépêche doit avoir été mal transmise, ou alors elle n'a été expédiée que pour endormir le bon peuple français, son ministère et ses représentants. Cela peut très bien avoir été exécuté ainsi.

Le gouverneur Olry s'est enfin décidé, à se rapprocher du centre de l'insurrection, et aussi à se mettre en rapport avec les chefs canaques dont les tribus sont restées fidèles. C'est ainsi que le 30 décembre, il s'est transporté à 30 kilomètres de Nouméa, au petit village de Païta, où il a reçu les chefs Eugène, Jacques et Pierre, qui sont les plus voisins du chef-lieu. Ensuite, le gouverneur s'est rendu à Bourail, et son arrivée a coïncidé avec une vigoureuse tentative essayée par nos troupes contre les rebelles réfugiés dans les roches d'Addio, où ils auraient été cernés, déconfits. D'après une dépêche du gouverneur adressée au commandant militaire à Nouméa, cette brillante action, qui nous a coûté la vie d'un vaillant officier et de trois soldats, aurait été décisive. Mais, il faut bien vous le dire, personne ne croit à la réalité du résultat, il se trouve des témoins oculaires qui persistent à dire que les Canaques ont échappé des roches d'Addio,

comme ils se sont échappés du Ouitschambau, que le résultat est absolument négatif au point de vue de la répression et que c'est encore inutilement que le sang a coulé. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'en dehors des retranchement faits par les troupes et occupés par elles, il n'y a pas un endroit de sûr entre Koué au nord et Bouloupar au sud.

Je l'ai dit dès le mois de septembre, telle qu'elle est conduite, la répression de l'insurrection *demandera des années* ; mais aussi que d'avancement dans les grades, et la Légion d'honneur pour les heureux soldats et officiers de l'infanterie de marine.

.....

A. L. [signé précédemment H.L.]

LES JOURNAUX ÉTRANGERS (*Le Gaulois*, 21 avril 1879)

Le correspondant spécial du *Sydney Morning Herald* à Nouméa envoie les notes suivantes sur la fin de l'insurrection canaque :

Le chef Harregui et la plupart de ses partisans, au nombre de trente-cinq en tout, ont fait leur soumission au gouvernement, le 7 février, et ont été transportés à l'île des Pins. Dans toutes les parties de la colonie, les rebelles se rendent, et la révolte est virtuellement à sa fin.

Paranaoué, un des petits chefs de Guaro, qui avait acquis une certaine notoriété par ses railleries insultantes envers les troupes, avait été capturé par le chef allié du gouvernement Naouno ; mais il avait réussi à s'échapper, bien qu'il eût les mains et les bras enchaînés derrière le dos. Repris par Naouno et ramené de nouveau à Moindou, il fut jugé et condamné à être fusillé mais, se rendant au lieu de l'exécution, il parvint encore à s'échapper. Deux jours plus tard, il retombait entre les mains des indigènes de Naouno, près de Bourail, juste au moment où il allait regagner le camp de son chef. Cette fois, ils ne rapportèrent que sa tête, pour être sûrs de n'avoir plus de marches forcées à sa recherche.

D'autre part, les nouvelles sont aussi satisfaisantes :

Trois tribus se sont rendues au commandant de Maussion à Bourail : elles ont été dirigées sur l'île de Belep. Les indigènes alliés de Kono ont fait prisonniers 250 rebelles d'Adio et d'Ouana, et les ont livrés au commandant du poste le plus rapproché. Celui-ci, n'ayant que 40 hommes avec lui, fut assez embarrassé pour les garder dans un endroit où les prisons faisaient défaut. Heureusement un navire de l'État se trouvait prêt à embarquer les captifs. Lorsque les indigènes se virent poussés vers le rivage comme un troupeau de moutons, ils cherchèrent à s'enfuir. Quelques-uns furent ramenés au moyen du fouet, mais il fallut employer des moyens plus violents et on dut en fusiller plusieurs avant d'avoir réprimé une tentative de débandade générale.

Le *Sydney Morning Herald* propose d'envoyer les rebelles prisonniers aux îles Fiji, où les travailleurs indigènes sont fort recherchés.

Pour notre part, nous n'y voyons pas d'inconvénient.

(Le Temps, 18 mai 1879)

L'insurrection des Canaques est bien terminée, et il ne nous reste plus qu'à assister, en quelque sorte, au défilé des vaincus.

Dès le 29 janvier, la colonne des indigènes canaliens, commandée par le Néo-Calédonien Grepo, rentrait des forêts d'Amboa avec 63 prisonniers, dont 35 guerriers, 28 femmes et des enfants. C'est à peu près ce qui restait des fameuses tribus d'Ataï et de Naïna. Le 7 février, à la suite des opérations du commandant Rivière, le chef Aréki faisait sa soumission. Cet exemple était suivi quelques jours après par les tribus d'Adéo et de Baye. Le 20 février, la colonne des Canaliens, commandée par Sandouli et Salomon, rentrait de Oua-Tom avec 124 prisonniers, dont 56 femmes. Parmi eux, se trouvaient Maséva, chef de Tom ; Siamagui, chef de Quaméni, le vieux frère d'Aréki, et les deux fils d'Ataï. On a repris plusieurs armes, dont un chassepot hors de service. Enfin, le 25 du même mois, le capitaine Merlaud et nos alliés, les Houaïlou, ont fouillé le territoire de la Haute-Poya jusqu'à Muéo sans avoir vu un seul rebelle.

C'est à la suite de ces soumissions successives et à la disparition des Canaques armés que M. Léon Armand, le sympathique directeur de l'intérieur, a pu informer officiellement les habitants de Nouméa de la fin de l'insurrection. Il a engagé, en conséquence, les colons et leurs familles à retourner sur les établissements qu'ils ont abandonnés au moment du soulèvement et à y reprendre l'exploitation de leurs concessions.

Beaucoup de ces colons, sans capital, sans crédit, empêchés par divers motifs de retourner en France après avoir vécu à Nouméa pendant tout le temps de la rébellion des secours que le gouvernement a dû leur donner, vont donc retourner, mais sans enthousiasme, à leurs propriétés ; et cela se comprend, car ils s'attendent à voir leurs maisons brûlées, leurs champs ravagés, leurs troupeaux disparus. C'est une installation nouvelle à faire, moins difficile pourtant que la première, puisqu'une commission a été nommée pour connaître des pertes subies par les colons ; et, autant que possible, ces pertes seront remboursées aux ayants-droit. La crainte qu'ils peuvent éprouver de voir à chaque instant un Canaque mécontent surgir devant eux, un casse tête à la main, ne leur rendra pas non plus leur séjour, sur les points isolés de l'île, tout à fait agréable, et cependant, il faut que les colons en prennent leur parti, et qu'ils songent sérieusement à apporter de grandes modifications à leur ancienne manière de traiter les Canaques.

À notre humble avis, nos compatriotes doivent agir désormais, dans leurs rapports avec les indigènes, avec une grande circonspection et une parfaite loyauté. Ils ne devront plus avoir aucune confiance dans la parole des Canaques, ne leur prêter jamais d'armes à feu, s'abstenir de parler mal de l'administration coloniale en leur présence, ne commettre aucune injustice à leur égard, et bien se garder de les maltraiter, avec d'autant plus de raison qu'un Canaque a beaucoup de peine à faire entendre ses plaintes contre un blanc.

À Hong-Kong, où les Chinois ne supportent qu'avec une colère contenue la domination anglaise, il arrive que des matelots européens en état d'ivresse ou des Anglais grossiers frappent des Chinois parfaitement inoffensifs. Qu'a fait le gouverneur de la colonie pour protéger les Asiatiques ? Il a créé une sorte de justice de paix dont le titulaire, un Anglais, connu de tous sous le nom de *chinese lawyer*, avocat des Chinois, reçoit les plaintes de ces derniers et leur fait rendre justice avec une fermeté remarquable. Il ne s'occupe pas d'autres choses, et il est tenu de refuser son aide à des plaignants européens. Nous avons eu l'honneur d'être présenté, à Hong-Kong, à M. Powell, l'un de ces *chinese lawyer* ; il s'était tellement voué corps et âme à sa mission d'humanité qu'il était devenu plus Chinois que les Chinois eux-mêmes. Il mit un jour le comble à son dévouement pour les Célestes en épousant une jolie Cantonaise, qui le rendit père de toute une nichée d'enfants aux yeux bridés.

Nous voudrions que le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie instituât une justice de paix de ce genre dans notre colonie. Il faudrait qu'un fonctionnaire français, bien au courant de la langue du pays, portant le titre d'avocat des indigènes, parcourût l'intérieur des tribus éloignées de Nouméa, écoutât leurs vœux et recueillît leurs doléances. Sans espérer que ce fonctionnaire poussât l'amour de sa charge jusqu'à épouser une horrible *popinée*, nous souhaiterions qu'il devînt au moral aussi Canaque que M. Powell est devenu Chinois.

Le bien qui résulterait de cette justice en quête des faibles et des opprimés serait considérable. S'il y a, en Nouvelle-Calédonie, des colons très honorables, dignes d'une parfaite considération, il en est d'autres qui sortent des bagnes, ne l'oublions pas, et c'est en vue des corrections que certains libérés font souffrir aux indigènes que nous est venue l'idée de créer un avocat des Canaques.

Ce sont, en effet, les mauvais traitements infligés par quelques misérables à des êtres inoffensifs, des terrains usurpés sans vergogne, des femmes indigènes enlevées par la force à leurs foyers, qui ont poussé les tribus à se soulever. Malheureusement, les guerriers de ces tribus avaient soif de vengeance, et, dans leur rage ils ont frappé plus d'innocents que de coupables. Nous ne saurions trop le répéter, le Canaque n'est pas, comme on le suppose trop en France, l'être dégradé que les Anglais ont détruit en Australie. Notre Canaque, à nous, a de l'intelligence, il est brave, susceptible d'attachement, et ceux de nos lecteurs qui ont suivi les phases de l'insurrection ont pu constater quel parti ont tiré de cette fidélité, de ce courage et de cet attachement des officiers énergiques comme MM. Servan, Rivière et autres chefs.

Avant d'en finir avec la révolte des Canaques, nous devons reconnaître que la répression a été aussi prompte que parfaitement conduite. Ce résultat est dû autant au sang-froid, aux sages mesures prises par M. Olry, le gouverneur, et ses conseillers, qu'à la bravoure de nos officiers, de nos soldats et des guerriers indigènes qui nous sont restés fidèles au moment où l'on croyait la colonie perdue.

.....

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la marine
(*JORF*, 24 juillet 1879, p. 7314)
(*Le Gaulois*, 28 juillet 1879)

Officier

Wending (Alexis), lieutenant-colonel d'infanterie de la marine, commandant le régiment de marche en Nouvelle-Calédonie ; 21 ans de services, 11 campagnes, 2 propositions. Services exceptionnels pendant l'insurrection canaque. Chevalier du 2 juillet 1871.

Chevalier

Gallet (Pierre-Théodore-Gustave), géomètre de 1^{re} classe en Nouvelle-Calédonie; 9 ans et demi de services. 1 proposition. Services exceptionnels pendant l'insurrection canaque ; a pris part à toutes les expéditions.

COLONIES FRANÇAISES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 5 septembre 1879)

On nous écrit de Nouméa, 10 juillet :

.....
L'insurrection canaque est, comme vous le savez, entièrement terminée. La côte ouest est à peu près désertée par les indigènes entre Bouloupari et le cap Goulvain ! On en a tué 600 et déporté 1.500 à l'île des Pins et à l'île Art, qui fait partie du groupe des Belep au nord de la Calédonie.

Le gouverneur M. Olry, qui paraît animé d'intentions libérales, est en tournée sur la côte est où il visite Canala, Houailou, etc... distribuant des récompenses aux indigènes qui ont été nos auxiliaires pendant la révolte. C'est en effet un Canaque de Kanala, Ségou, qui a tué le grand chef de l'insurrection Atai. Ces médailles font le meilleur effet sur les naturels, dont elles flattent l'amour-propre.

COURRIER DE NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Temps*, 15 octobre 1879)

.....
Les journaux de la Nouvelle-Calédonie ont paru le 25 juin encadrés de noir. C'était l'anniversaire des massacres. Un an déjà que, dans la nuit du 24 au 25 juin 1878, Méraï, le chef de la tribu d'Ourail, envoya aux tribus qui l'entouraient le tabou de guerre. 200 morts, 19 blessés, des maisons incendiées, des cultures ravagées, représentent le sanglant bilan de cette levée de boucliers.

Aujourd'hui, le Canaque de la côte ouest, là où la révolte fut le plus sévèrement comprimée, est tué ou en fuite ; le peu qu'il en reste, basement soumis, n'attend plus de nous la poignée de main que nous lui offrions si cordialement autrefois ; le Canaque des assassinats et des incendies n'a plus de place aux foyers des colons.

Sur la côte est, où le Canaque nous est resté non seulement fidèle, mais où encore, guidé par le lieutenant de vaisseau Servan, son aide nous a été des plus utiles, à l'est, disons-nous, l'indigène, qui n'a rien à se reprocher, montre une arrogance que quelques colons envisagent comme dangereuse.

Il règne dans cette partie de l'île, si l'on en croit certaine correspondance de l'intérieur, une assez forte agitation. Le 22 juin, le domestique d'un M. Hervé, de Nakety, a été attaqué par des Canaques qui ont voulu l'étrangler. Un colon, M. Nasilié, ayant voulu intervenir, a été assassiné à coups de fronde. On signale aussi de nombreux conciliabules, des pilous-pilous frénétiques, et de grandes plantations de taros dans les montagnes.

Tout cela ne nous paraît pas fort grave, d'autant mieux que M. le gouverneur Olry ne peut ignorer ce qui se dit à ce sujet à Nouméa. Du moment que ces rumeurs alarmantes ne sont pas démenties officiellement, c'est qu'elles n'ont pas de gravité.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 20 novembre 1879)

On nous écrit de Nouméa, 18 septembre :

.....
« Les Canaques ne bougent pas et ne semblent pas disposés à recommencer leurs massacres, par crainte sans doute d'une répression impitoyable.

Il se signe ici une pétition adressée à la Chambre des députés pour réclamer une indemnité en faveur des victimes de l'insurrection. Les pétitionnaires s'appuient sur le précédent de notre colonie de la Réunion, qui a reçu 500.000 francs pour l'indemniser des ravages d'un cyclone. L'insurrection canaque n'a pas causé moins de dommages immérités. »

L'INSURRECTION CANAQUE
LA TRIBU DE KANALA
(*Le Figaro*, 23 novembre 1879)

Ce chapitre est extrait d'un volume que va publier René de Pont-Jest, sur l'insurrection de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit là de roman-feuilleton sans intérêt pour l'histoire.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 2 décembre 1879)

On nous écrit de Nouméa, le 3 octobre 1879 :

Les fêtes du 25^e anniversaire de la prise de possession de la colonie ont été moins brillantes que d'habitude. Déjà, en 1878, elles n'avaient pas eu lieu, à cause de l'insurrection. Cette année, tout s'est borné à une soirée au gouvernement, le 24 septembre, et à des courses, le 27. Il n'y a eu ni régates, ni jeux, ni réjouissances pour les indigènes, l'accès du chef-lieu étant jusqu'à nouvel ordre formellement interdit aux Canaques de la Grande-Terre.

PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION CHARGÉE DE CONSTATER LES PERTES CAUSÉES PAR
L'INSURRECTION CANAQUE
(Séance du 22 novembre 1879)
(*Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, 3 décembre 1879)

La Commission se réunit à 3 heures.

Sont présents :

MM. Morau, commissaire de la marine, ordonnateur, président ;

Dufrénil, directeur de l'Intérieur, vice-président ;

Gauharou, sous-chef de bureau à la Direction de l'Intérieur, chargé du Service « lu
Domaine, secrétaire ;

Dezarnaulds,

Rataboul,

Chanvalon,

Boutan, propriétaires.

M. Gauharou lit le rapport de la sous-commission.

Transmission du travail de la sous-commission chargée de vérifier les mémoires
fournis par les colons.

Nouméa, le 27 octobre 1879.

Monsieur l'ordonnateur, nous avons l'honneur de vous transmettre les résultats du long et minutieux travail auquel nous avons dû nous livrer pour arriver à vérifier les mémoires fournis par les colons, au sujet des pertes causées par l'insurrection de 1878.

Conformément aux instructions que vous avez bien voulu donnera M. Gauharou, secrétaire de la commission, par lettre en date du 29 août 1879, nous consignons ci-après les bases qui ont servi à nos évaluations.

1° Cultures.

Les cultures ont été divisées en deux catégories, qui s'imposaient naturellement : 1° produits sur pieds ; 2° produits déjà récoltés.

1° Produits sur pied

Les cultures qui, le plus souvent, ont été signalées à la Commission sont celles du maïs, des haricots, du manioc, des pommes de terre.

Nous avons adopté, pour le maïs, un rendement moyen de 15 sacs par hectare, à raison de 10 fr. le sac.

Pour les haricots, nous avons établi la même valeur, soit 150 fr. par hectare.

Même appréciation pour le manioc et les pommes de terre.

La récolte pendante du café, insignifiante dans les districts insurgés, n'a pas été appréciée : les dégâts causés dans les cafèeries ont été estimés à raison de 0,25 cent, par pied de café.

Les jardins potagers, à moins que ce ne fût une véritable exploitation, n'ont pas été considérés par la Commission comme constituant une perte pour leurs propriétaires.

2° Produits récoltés.

Les produits récoltés ont été estimés par la Commission au prix ordinaire établi sur les différents lieux de production.

2° Animaux.

Au sujet des animaux, la sous-commission a dû prendre une décision radicale, et elle prie instamment la Commission de vouloir bien accepter et ratifier les principes qu'elle a suivis.

Ici, encore, deux catégories d'animaux s'imposaient tout naturellement : 1° la race bovine ; 2° les animaux de basse-cour.

§ 1^{er}. Race bovine.

Aux premiers jours de l'insurrection, on pensa un instant que la plus grande partie du bétail élevé dans le périmètre insurgé allait disparaître ; quelques faits qui, heureusement, sont restés isolés, tendaient à accréditer cette opinion.

Peu à peu, on est revenu sur cette impression première ; à mesure que nos troupes gagnaient du terrain et repoussaient les insurgés dans les montagnes, des recensements étaient faits par quelques éleveurs, et le résultat de ces recensements démontrait, de la façon la plus claire, que les pertes de bétail étaient restreintes.

Lors de la pacification entière du périmètre insurgé, les résultats obtenus ont été encore plus concluants.

Des stations qui, tout d'abord, avaient eu à constater une diminution considérable dans leur troupeau, ont peu à peu trouvé chez leurs voisins, et quelquefois au loin, la plus grande partie des animaux manquants. Chaque jour encore, et à chaque recensement nouveau, les troupeaux tendent à se compléter.

En présence de cette situation, la sous-commission n'a maintenu dans les mémoires que les animaux dont les carcasses ont été trouvées dans les différentes stations.

Elle s'est, à cet égard, entourée de tous les renseignements nécessaires ; quelques erreurs auront certainement été commises, mais il était assurément impossible de n'en pas commettre à la suite du désordre qui a suivi les désastres de juin.

§ 2. Animaux de basse-cour.

L'élevage du porc constitue sur la côte une véritable branche de la colonisation ; cependant, des considérations dont il est parlé ci-après ont porté la sous-commission à ne tenir compte, que dans des cas excessivement rares, des pertes subies dans la race porcine.

Tout d'abord, la sous-commission a établi que les différentes tribus insurgées se livraient à l'élevage des porcs, absolument comme les colons ; elle a ensuite constaté que les colons avaient, à la suite de l'insurrection, ramené des montagnes de nombreux animaux qui, chez beaucoup de propriétaires, ont atteint le nombre des animaux présents au moment de l'insurrection. Il ne saurait être question de croît.

Chaque jour encore, les colons se livrent, dans les montagnes, à la chasse du porc qui, pour beaucoup, est des plus lucratives.

Pour ces motifs, la sous-commission n'a que, dans des cas très-rares, et alors qu'il était démontré que la perte était réelle, tenu compte des demandes faites.

Les mêmes principes ont été appliqués à la race caprine.

§ 3. Maisons d'habitation, Établissements, Mobilier, Linge, etc.

L'estimation des maisons et dépendances a été la partie du travail qui a donné le moins de peine à la sous-commission. MM. Gauharou, secrétaire de la Commission, et Boutan connaissaient exactement presque toutes les constructions élevées dans le périmètre insurgé ; MM. Dezarnaulds et Rataboul en avaient également visité une bonne partie. Par suite, les évaluations ont été faciles à établir.

L'estimation du mobilier, du linge et autres objets d'usage journalier a été basée sur la situation bien connue de chacun.

Tels sont. Monsieur l'Ordonnateur, les bases générales sur lesquelles la sous-commission a fixé son appréciation.

En terminant, nous croyons devoir vous faire connaître que nous nous sommes entourés de tous les renseignements qui nous ont paru de nature à nous éclairer, que nous avons écarté toutes les demandes fantaisistes ou exagérées qui ont pu se produire, et que **le chiffre de neuf cent huit mille quatre cent trente-deux francs cinquante-cinq centimes représente, aussi exactement que possible, les pertes matérielles subies par les colons par le fait de l'insurrection canaque.**

Nous sommes avec respect, monsieur l'ordonnateur, vos très obéissants serviteurs.

Les membres de la commission,
A. Boutan, Rataboul, Dezarnaulds, Gauharou.

Lettres de Nouméa

(Correspondance particulière de la *Gironde*)
(*La Gironde*, 21 septembre 1880)

Nouméa, le 24 juillet 1880.

.....
Samedi dernier, on a fait de magnifiques funérailles au brave colonel Galli-Passeboc [Gally-Passebosc], tué pendant la dernière insurrection canaque. Sa dépouille mortelle avait été transportée la veille à Nouméa. Trois discours ont été prononcés sur sa tombe par MM. Outré, commandant militaire ; Dufrénil, directeur de l'intérieur, et Simon, maire de Nouméa.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner le non de Galli-Passeboc à l'une des principales voies de la ville.

Nouvelle-Calédonie.
Insurrection des tribus canaques des
circonscriptions de Bouloupari à Koné
Massacres des 26 et 27 juin et 11 septembre 1878 :

LISTES NOMINATIVES DES VICTIMES
Première et deuxième brochure
3^e ÉDITION
Prix : 3 francs
NOUMÉA
Imprimerie Civile. — L. MOSTINI, directeur-gérant
1882

[36]

Établissement de la Ouaméni.

Toute personne venue en Nouvelle-Calédonie est allée visiter la propriété de M. de Kervéguen, à Ouaméni.

Cette propriété, la plus importante de beaucoup de la Nouvelle-Calédonie, a été créée par M. de Tourris et gérée par lui jusqu'à ces derniers temps. De tous les capitaux dépensés, de tous les travaux exécutés, de toute l'intelligence employée, il ne reste aujourd'hui plus rien.

Point stratégique des plus faciles à défendre, il avait été occupé dès le premier moment par la troupe venue d'Ourail. Placée à l'endroit où viennent aboutir la route de Bouraké, celle de Bouloupari et celle qui, passant par la propriété de M. Desjardins, rejoint le sentier de Bouloupari à la Foa, l'usine de Ouaméni, construite en maçonnerie, couverte en tôle, pouvait défier les attaques de tous les révoltés réunis.

Malheureusement, et par suite d'une opération de concentration, la troupe a pendant quelques heures quitté l'usine, et les Canaques l'ont incendiée au moyen de bagasse emmagasinée sous les hangars, qu'ils ont transportée dans les bâtiments et allumée ensuite.

La maison d'habitation, le camp des Malabars ont été également détruits ; il ne reste debout que la cuisine et un petit magasin.

Un créole de Bourbon, Pierre Macoulet, a disparu lors de cet incendie et a dû être tué.

Là où naguère s'élevait cet établissement, qui avait coûté tant d'argent et de soins, il ne reste plus que des ruines. C'est désolant !

[45]

LISTE NOMINATIVE
DES
VICTIMES DE L'INSURRECTION CANAQUE
ARRONDISSEMENT D'OURAIL
MASSACRES DU 25 JUIN

Colons

MM. Millet (Émile), hôtelier à la Foa.

Rousset, hôtelier à la Foa.

Boizot, colon à Dogny.

M^{me} Boizot, femme du précédent.

1 enfant de 5 ans, fille des précédentes.

1 enfant de 11 ans, fille des précédents.

MM. de Coutouly-Dorset, colon à Popidéry.

Marcam.

Pouchin (Victorin-Stanislas), 32 ans, colon à Moindou.

M^{me} Marie-Augustine-Joséphine Scelle, femme Pouchin, 30 ans, femme du précédent.

Pouchin (Albert-Stanislas), fils des précédents.

M. Lainé, colon à Moindou.

Gendarmes

MM. Simonneau (Eugène), brigadier de gendarmerie.

Kerjouan (Julien-Marie), gendarme.

Schmidt (Jean-Isidore), gendarme.

Bertholon (Jean-Marie), gendarme.

[46]

Familles des concessionnaires

Baude (Marie), femme Langlois, 40 ans.

Langlois (Virginie), 15 ans, fille de la précédente.

Langlois (Augustine), 14 ans, fille de la précédente.

Langlois (Jean), 10 ans, fils de la précédente.

Béraud (Jeanne), femme Chiron.

Chiron (Charles-Eugène), 11 ans, fils de la précédente.

Libérés

Lacoste (Pierre), employé chez M. Millet.

Mourarau (Jean-Baptiste), chez M. O'Donoghue.

Bouresch (Pierre-Antoine-Simon), chez M^{me} Fournier.

Sigrist (Léonce), chez M. de Coutouly.

Desray (Jean), chez M. Betton.

Carrier (Antoine), chez M. Hertzog.

Condamnés

Cropage (Vincent-François), concessionnaire à la Fonwari.

Gascoin (Jean-François), concessionnaire à la Fonwari.

Duval (Jacques-Gustave), concessionnaire à la Fonwari.

Girodel (Jules), garçon des gendarmes.

Ferracci, employé chez M. Rousseau, à la Foa.

Mezand (Charles-Auguste), employé chez M. de Coutouly, à Popidéry.

Jolivet (Pierre-Charles), employé chez M. de Coutouly, à Popidéry.

Piffera (Vincent-Pierre), employé chez M. de Coutouly, à Popidéry.

Lakpar, employé chez M. Foussard, à Popidéry

[47]

Indigènes

François, néo-hébridais, engagé chez M. Millet.

Méndjo, femme de Lifou.

1 enfant de la précédente.

Blessés

Ohiron (Chéri), 6 ans, blessé à la tempe droite.

Françoise-Henriette Piquet, femme Gascoin, blessée à la tempe droite.

Germain (François), blessé à la tête et au cou.
Marinacce (Virgilius), blessé à la poitrine.
Marinacce, fils du précédent, blessé à la tempe droite.
Tran-van-Hap, blessé à la tête et au cou.

CIRCONSCRIPTION DE BOULOUPARI MASSACRES DU 26 JUIN

Colons

MM. Mostini, aîné, frère de M. Mostini, propriétaire de l'hôtel de Bouloupari.
Mostini (Eugénie),
Mostini (Élisa),
Mostini (Ernest),
Mostini (Louise),
Mostini (Anna), enfants de M. Mostini à Bouloupari.
Farou (Adrien), tonnelier, employé à l'hôtel.
Jean d'Heurs (Frédéric-Joseph), déporté, employé à l'hôtel.
Tellier (Cyr-Louis), ancien gendarme, colon.
Tellier (Jules),
Tellier (Eugène),
Tellier (Cyr-Louis), enfants du précédent.
[48]
M^{me} Rondel (Victorine-Olinice), femme Fricotté.
Augustine Fricotté, 7 ans 1/2.
Vincent-Pierre Fricotté, 5 ans.
Louise Fricotté, 2 ans 1/2.
Louise-Renée Fricotté, 2 mois 1/2.
MM. Degueldre (Adolphe), colon.
Henderson (John), colon.
Macoulet (Pierre), employé chez M. de Kervéguen.

Fonctionnaires et leurs familles

MM. Riou (Louis-Augustin), employé des lignes télégraphiques.
Clech (François-Marie), surveillant des lignes télégraphiques.
M^{me} Françoise-Mathilde-Renée, femme du précédent.
Dupré (Adèle-Augustine), femme de M. Leca, surveillant.
Leca (Pauline-Héloïse),
Leca (Paul-Anatole) enfants de la précédente.
MM. Collenne (Jean-Del), surveillant militaire.
Macquin (Jean-Baptiste), surveillant militaire.
Gesland (Jacques-Victor), surveillant militaire.
Guthegeselle (Georges-Léopold), brigadier de gendarmerie.
Rolland (Marius-Élysée), gendarme.
Peyrard (Joseph-Henri), gendarme.
Merle (Henri-Jacques), piqueur des Ponts-et-Chaussées.

Libérés

Le Saux (Yves), cuisinier chez M. Mostini.
Brû (Louis-Henri), employé chez M. Vergès.
Figon (Jacques), employé chez M. Mostini.
Chêne (Jacques), employé chez M. Dezarnaulds.

T. Carel (Louis), près la propriété Tellier.
Coubrel, chez M. Français.

[49]

Transportés employés chez les colons

Rigaud (Jean-Antoine), cultivateur chez M. Boutan.
Amar Saadi (arabe), cultivateur, chez M. Chardar.
Echinard (Jean-Pierre), cultivateur, chez M. Chardar.
Fontaine (Adolphe), à la gendarmerie.
Guillet (Jacques), carrier, chez M. Brun.
Alvès dos Sanctos [Santos] (Annibal), chez M. Tellier.
Jacquet (Pierre-François), chez M. Chardar.
Bideaux ? chez M. Français.

Camp des transportés

Thevaut (Etienne).
Rivière (César).
Ménard (Charles).
Saissi (Antoine-Honoré).
Broussat (Pierre).
Pascal (François).
Houet (Victor-François-Pierre).
Faive (Jean-Nicolas)
Lebreton (Pierre).
Chazot (Jean).
Gudet (Salomon-Louis), suisse.
Sergent (Charles-Jacques).
Peyé (Louis-Anatole-François).
Boutarie (Pierre).
Luciani (Marcel).
Lemeyies (Christine [Christian ?]-Louis).
Henrio (Julien).
Dubois (Jean-Baptiste).
Delmas (Antoine).
Liné (Jean-Clothaire).
Descamps (Jean-Joseph).

[50]

Divers

Médon, femme calédonienne.
1 garçon métis, fils de la précédente.
Ouambite, femme néo-hébridaise, tuée chez M. Mostini.
1 fille de la précédente.
Bonnaire, néo-hébridais, chez M. Breton.
Meria, néo-hébridais, tué chez M. Breton.
2 Néo-Hébridais, chez M. Mostini.
1 Néo-Hébridais, chez M. Chardar.
1 Néo-Hébridais, chez M. Sairaison.
1 Néo-Hébridais, chez M.-Porcheron.
Nalacandène, malabar, tué chez M. Porcheron.
Tapingoul, néo-hébridais, chez M. Fricotté.
Tawananga, femme néo-hébridaise, chez M. Fricotté.

Vallée de Thio

MM. Galliot, ex-agent de police, colon.
Trousselier, libéré, colon.
Margerie, libéré, employé à la station Bull.
Andrivant, libéré.

Blessés

Colomas (Antoine-Eugène), transporté, contusions multiples à la tête et fracture du crâne.
Croizat (Joseph), transporté, contusions multiples à la tête et fracture du crâne.
Carbonne (Michel-Laurent), transporté, contusions multiples à la tête et fracture du crâne.

[II-45]
LISTE NOMINATIVE
DES
VICTIMES DE L'INSURRECTION

Centre de Moindou

16 août 1878.

Brière, libéré.

16 août 1878.

Pierre Petit, déporté, colon à Moindou.
Boivin, déporté, colon à Moindou.
Lecomte, déporté, colon à Moindou.
Ducorps (père), déporté, colon à Moindou.
Ducorps (fils) colon à Moindou, blessé.

Poya et Koné

Massacres des 11 et 12 septembre

Henri Houdaille, 37 ans, éleveur.
Edmond-Marie de Trémereuc, 54 ans, colon.
Mathieu Kuyl, hollandais, 31 ans, employé de commerce.
Dame Clarisse Guerlain, épouse Kuyl, 32 ans, française.
Louis Kuyl, 1 an et demi.
Alice-Marie-Louise Kuyl, 7 mois, enfants des précédents.
Marianne Tom, colon.
Hyacinthe Gérôme, ancien surveillant militaire.
Pierre-André Lacas, libéré, de Montpellier.
Jean-Baptiste-Alphonse Crocq, libéré, de Raincheval (Somme).
Guillaume Ferran, de Saint-Léon (Haute-Garonne).
Benoît-Fréjus Collongues, de Mirande (Gers).
Louis-Émile-Laurent, de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux (Seine-et-Marne).
Jean-Pierre Nicolet, de Rioz (Haute-Saône).
Antoine Boccacino, piémontais.
Georges Kress, bavarois.
Jeanne-Marguerite Taillard, femme Kress, de Villers-le-Tilleul (Ardennes).
Un enfant des précédents.
Fille Chaland, femme Lamahon et 2 enfants.
Antoine Geraud, de Toulouse.
Joseph Massu, de Dizy-le-Gros (Aisne).

Moussa, d'Oran.
Bou-Djeinaa, d'Oran.
3 Néo-Hébridais.
Mavimoin, chef de la tribu des Nekliai.
Tiono, chinois.
Sibert Avila, de Romans (Drôme).

Gouaro

François-Augustin Cailleux, du Pas-de-Calais.
Alphonse-Émile Bidoux, de Vaugirard (Seine).
Meyer, surveillant militaire, blessé.
Un enfant du précédent, blessé.
Marie Ferrère, femme Bidoux, blessée,
Joseph Marrou (Drôme), blessé.
Taïeb, arabe, blessé.
Mohamed-ben-Habib, arabe, blessé.

Popidéry

Corniche, déporté.

Bourail

Albert-Adolphe Curé, d'Elbeuf (Seine-Inférieure).
Elise-Delphine Brosse, femme Curé, de Brancourt (Haute-Saône).
Pierre-Casimir Toufflet, de Faverolles-les-Mares (Eure).
Émile-Narcisse Aubry, de Polisy (Aube).
Henri-Marie Cante, de Paris.
Louis-Jules-Allaire, de Neubourg (Eure).
Marie-Thérèse Darival, femme Allaire, de Bionville (Alsace-Lorraine), blessée.
Marie-Victorine Padé, femme Aubry, blessée.

Bouloupari

Désiré-Lucien Dubert, surveillant militaire, de Haricourt (Eure).
M^{me} Porcheron, blessée.

Bourail, 14 octobre.

François-Xavier Lambert, 58 ans, de Bourges (Cher).
M^{me} Marie Pactat, femme Lambert, 52 ans, de Meillant (Cher).
Bartholomeo Arambur, de Valence (Espagne).
3 Néo-Hébridais.
Muller, concessionnaire; blessé.
Femme Muller, blessée.
Mercet, blessé.
Landry, concessionnaire, tué.
Arnouldou, concessionnaire, tué.

Poya

Equipage du *YOUNG HARRY*

Marianne père, caboteur, Espagnol, 63 ans.
Guigoni (Jean-Baptiste), fils de Henri et de feu Marie-Louise Vachier, de Toulon, âgé de 32 ans.
Joubert (Pierre-Félix), fils de Jean-Noel et de Euphrosine Villaret, âgé de 34 ans, de Chandeloup [Chantelouve] (Isère).

Bernard (Pierre), fils de Louis et de Françoise Court, de Châlons-sur-Saône, âgé de 36 ans.

Équipage de la *BLANCHE*

Oxford (Guillaume), pêcheur, Américain, âgé de 53 ans.

Oxford (Jean), fils du précédent.

Sabaterre [Sabater], de Palma (îles Baléares).

Nicolas (Clément).

Équipage du *PLOURIVO*

Perré (François), fils de Pierre et de Jeanne Laurency.

Aillaud (Alexandre) et

Aillaud (Charles), fils de Jacques-Antoine Aillaud et de Marie-Anne Clément.

TOTAL DES VICTIMES DE L'INSURRECTION

1 ^{re} liste	125 morts	9 blessés.
2 ^e liste	64 morts	10 blessés.
Total	189 morts	19 blessés.

Les causes de l'insurrection

[49] Dans son numéro du 23 octobre, le journal la *Nouvelle-Calédonie*, qui a suivi avec un soin tout particulier toutes les phases de l'insurrection ainsi que les causes qui s'y rattachent, publiait un premier article sur les causes de l'insurrection.

Nous en extrayons le passage, suivant :

Quant aux causes qui ont pu amener ces terribles événements, nous allons pour aujourd'hui les énumérer rapidement.

La première cause, celle que nous appellerons principale, c'est que les indigènes sont noirs et que nous sommes blancs, qu'ils sont les premiers occupants du pays et que nous venons nous installer chez eux.

Tant que la colonisation n'a occupé qu'une petite surface, tant que de vastes territoires sont restés exclusivement la propriété et le domaine de l'indigène, celui-ci ne s'est pas effrayé de notre présence ; mais aujourd'hui que les stations se rapprochent, que les colons deviennent moins clairsemés, l'indigène se lève contre nous.

On peut aussi dire qu'il y a des causes secondaires et locales ; parmi celles-ci, nous citerons par ordre d'importance :

1° La délimitation des tribus de la Foa, faite en 1877 par la commission de cantonnement, concurremment avec la délimitation du pénitencier de la Fonwary ; ces opérations avaient profondément irrité le chef Ataï qui a fomenté cette révolte ;

2° Les corvées de travailleurs au chef-lieu presque toujours imposées aux mêmes tribus, et notamment à celles qui habitent de Bouloupari à Bourail ;

3° Les travaux de route imposés dans des conditions qui froissaient énormément tous les sentiments des Canaques ;

4° Enlèvement dans les cimetières canaques de la Foa [50] d'objets indigènes : le respect du lieu où reposent les ancêtres est un sentiment poussé à l'extrême chez le Canaque calédonien ;

5° Absence de postes militaires dans l'intérieur ;

- 6° Absence de routes, malgré la présence dans la colonie de 6.000 transportés ;
- 7° Les ennuis provenant du bétail.

Dans son numéro du 4 décembre, le même journal publiait un nouvel article auquel nous empruntons ce qui suit :

On veut rechercher les causes de l'insurrection. Mais quelles causes ? Sont-ce les causes réelles, efficaces, génératrices, ou les causes purement occasionnelles ?

Si ce sont les premières, il n'est pas besoin d'enquête, car il n'y a aucune responsabilité à rechercher, aucun coupable à punir !

L'insurrection a pour cause inévitable l'occupation française, et la Nouvelle-Calédonie ne pouvait avoir la prétention d'échapper à une loi fatale qu'ont subie toutes les colonies où l'élément civilisateur s'est trouvé aux prises avec l'élément barbare qu'il envahissait.

N'y a-t-il pas eu des massacres en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Cap ? En ce moment, une partie des États-Unis n'est-elle pas dévastée par une bande d'Indiens révoltés ? L'énumération serait longue s'il fallait citer tous les pays où de semblables faits se sont produits.

Donc, la vraie, l'unique cause de l'insurrection est l'antagonisme des races : étant donné des blancs et des noirs, des gens civilisés et des sauvages, une guerre d'extermination devait forcément naître le jour où la barbarie se sentirait sérieusement menacée.

Or, la Nouvelle-Calédonie avait dans ces derniers temps pris un tel développement, l'occupation des terres était devenue si complète, que les indigènes ont compris que s'ils ne tentaient point en ce moment un effort suprême pour repousser leurs conquérants, c'en serait fait à tout jamais de l'indépendance de leurs tribus et de leur territoire.

Dès lors, pourquoi se révolter contre la force des choses ?

Ne valait-il pas mieux s'incliner devant la destinée, et au [51] lieu de s'épuiser en de vaines et stériles récriminations, s'entendre pour conjurer le péril commun et réparer des désastres que nul ne pouvait prévoir ni empêcher ?

Si, au contraire, ce sont les causes occasionnelles qu'on veut rechercher, l'enquête a sa raison d'être, mais la commission nommée par l'arrêté du 19 novembre dernier, est absolument incompétente pour déterminer les responsabilités que cependant elle doit faire connaître.

Qui donc, en effet, dans le pays, peut se dire assez désintéressé de cette grave question pour prononcer un jugement impartial ?

Ces causes, tout le monde les connaît ; ce journal les a maintes fois indiquées. Ce sont :

- 1° La délimitation des tribus ;
- 2° Les ennuis causés par le bétail ;
- 3° Les corvées de travailleurs imposées au chef-lieu ;
- 4° Les travaux de route ;
- 5° La violation des sépultures ;
- 6° L'absence des postes militaires et de routes ;
- 7° Le défaut de surveillance des indigènes ;
- 8° Les vexations de la part des fonctionnaires et des colons de l'intérieur.

Voilà la vérité.

On a voulu, il est vrai, faire intervenir la question des femmes comme causes de l'insurrection. On a voulu démontrer que les Européens étaient d'infâmes ravisseurs qui

violentaient les beautés néo-calédoniennes au grand désespoir des leurs. Tout cela n'est que de la déclamation.

On ne peut mieux faire que de citer un article qui a été publié sur cette question. On lit dans la *Nouvelle-Calédonie* du 8 janvier :

Je connais des personnes, et il y en a beaucoup qui, à tort et à travers, disent que les indigènes sont indisposés contre nous parce que certains colons prennent leurs femmes.

Un seul Européen a-t-il jamais été en Nouvelle-Calédonie dans l'obligation de prendre une femme indigène ? [52] Pourquoi se donnerait-il cette peine, puisqu'il n'a qu'à faire connaître son désir pour qu'il soit satisfait.

D'indigènes à indigènes, il peut y avoir enlèvement, rapt, tout ce que vous voudrez ; d'Européens à indigènes, jamais. Non pas parce que j'établis une différence entre le Canaque et le blanc, mais parce que les Canaques, pour des dollars, des pipes, des haches ou objets recherchés par eux, procurent des femmes.

Il est inutile de jeter les hauts cris ; ce que je dis là, je l'affirme, je l'ai vu cent fois et les colons qui sont dans la brousse le savent bien.

On dit que les blancs enlèvent des femmes indigènes ; je dis que les indigènes les donnent.

Il est temps de mettre fin à ce « tollé » contre ceux qui, dans la brousse, cohabitent avec des femmes indigènes ; ils n'ont besoin d'user d'aucune violence pour cela. Ils s'adressent au chef et tout est dit. Encore n'ont-ils pas toujours besoin de demander ; on vient offrir. La raison en est bien simple. La plupart du temps, lorsqu'une femme indigène habite avec un Européen, l'habitation est, on peut le dire, totalement envahie.

Ce n'est plus une habitation d'Européen, c'est une véritable tribu où l'on trouve les sœurs, les frères, les cousins de la femme indigène dont l'influence est parfois très grande. Les uns viennent chercher du tabac, des pipes, les autres du pain, etc., etc. Les indigènes tirent un grand bénéfice de ces situations et ils les recherchent.

Si l'on passe à des liaisons momentanées, on trouve exactement la même chose.

Qu'on aille dans un certain poste et l'on verra que c'est le point de la colonie où la cohabitation des blancs avec les indigènes s'étale sur la plus grande échelle, que c'est là que le commerce des femmes est le plus étendu.

Ces faits-là ne peuvent pas être discutés, parce qu'ils sont « officiels ». Tout le monde sait que des indigènes nota- [53] bles furent plusieurs fois mis en prison pour trop de complaisance que les Européens regrettaient souvent.

Il me déplaît d'être dans l'obligation de traiter cette question, mais il est de toute nécessité que la vérité soit connue ; il ne faut pas que plus longtemps on croit que la femme indigène est une des causes de l'insurrection.

La femme indigène est une bête de somme pour le canaque et rien de plus ; c'est un outil dont il faut tirer parti.

En autorisant les relations de la femme avec l'Européen, le Canaque retire un profit et il en est très-satisfait. Si je ne craignais d'aller trop loin, je vous citerais des faits des plus concluants.

Faut-il donc s'étonner de pareille chose ?

Est-ce donc la première fois que l'on constate que les peuplades indigènes considèrent la fidélité de la femme comme une chose indifférente ? Évidemment non. Il n'y a pour cela qu'à interroger les personnes qui ont parcouru les nombreux archipels de l'Océanie.

Partout ou presque partout, la femme est considérée comme une marchandise dont il faut tirer profit.

Mais il faut tirer ce profit, et souvent de terribles représailles ont eu lieu, non pas par le fait même des relations entre indigènes et Européens, mais bien parce que ces relations n'avaient pas rapporté ce que les indigènes espéraient.

Voilà encore la vérité, quoiqu'on puisse dire et quoiqu'on puisse faire.

Ainsi il y a une cause principale : la différence de race, et des causes occasionnelles qui toutes sont le fait de l'administration.

Les Canaques avaient une réputation de douceur et d'hospitalité si universelle, on les disait si inoffensifs qu'on n'a pas cru de suite aux massacres de juin 1878. Du moment où ces grands enfants, comme on les appelait, s'étaient révoltés, il fallait qu'ils eussent des motifs bien graves pour le faire.

C'est sous cette impression que le ministère a donné l'ordre au gouvernement local de nommer une commission chargée de rechercher les causes de l'insurrection. M. le général de Trentinian a été fait président de cette commission.

On sait par oui-dire que sur beaucoup de points, notamment en ce qui concerne la commission de délimitation, la commission des causes a partagé l'avis qu'on vient de lire plus haut. Mais on sait aussi que dans les causes de l'insurrection de la région de Poya, il y a eu de la part de M. le Président des tendances à croire que les femmes n'y étaient pas étrangères.

Il faut protester de la façon la plus énergique contre une pareille imputation, qui ne tendrait à rien moins qu'à ternir la mémoire de M. Houdaille, ce colon que le pays tout entier regrette et regrettera toujours.

M. Houdaille a succombé parce qu'il a été laissé à ses propres moyens ; il a succombé parce que, malheureusement, il avait comme tout le monde encore confiance dans les indigènes.

Mais il est mort en défendant l'autorité de l'administration méconnue par les indigènes d'Adio, il est mort en défendant sa propriété.

Si donc les conclusions du rapport du président de la commission admettaient les femmes indigènes comme une des causes de l'insurrection, elles doivent être combattues et il est facile d'en détruire toute espèce de portée.

Du reste, il est assez difficile de tenir compte de ce rapport puisqu'il est l'œuvre personnelle du président et non de la commission qui a publiquement protesté contre la manière de faire de son président.

Le rapport devait être discuté et adopté en séance ; il a été envoyé à Paris sans être communiqué à personne.

.....

CONCLUSION [59-60]

La colonie était dans une crise considérable causée par l'administration déplorable de M. l'amiral de Pritzbuher et la chute de la Banque, lorsqu'une catastrophe sans précédent dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie est venue faire croire que peut-être tout était perdu.

Plus de 200 colons ont succombé sous la hache et le tomahawh des assassins ; les habitations ont été pillées, brûlées dans un périmètre de 200 km sur 25 km.

On se croyait tout d'abord en présence d'assassinats isolés causés par des haines particulières ; on avait affaire à une révolte organisée et qui n'a pas eu de plus funestes résultats parce qu'il semble y avoir eu un malentendu sur le jour du soulèvement.

Qu'ont fait les colons, aussi bien ceux qui étaient obligés de fuir leurs stations incendiées que ceux qui habitaient les points moins menacés ? Ils se sont tous mis à la disposition de l'autorité militaire et ont concouru à la défense du territoire.

Aujourd'hui que l'insurrection touche à sa fin, chacun regagne son habitation depuis un an abandonnée pour recommencer les travaux. Malgré tous les malheurs qui se sont abattus sur eux, les colons sont encore pleins de courage.

Mais de cette insurrection, des causes qui l'ont amenée, des effets produits, il faut tirer profit. L'expérience nous a fort coûté ; il faut au moins qu'elle nous serve à quelque chose.

Nous devons toujours et toujours nous méfier des indigènes qui ne sont pas de « grands enfants » mais ressemblent à tous les sauvages et sont dissimulés et vindicatifs.

Il y a deux races en présence : l'antagonisme ne cessera qu'avec la disparition de l'une ⁵.

Plus de ces familiarités qui ont rendu possible les massacres de Bouloupari ; plus d'armes à feu confiées aux indigènes. Soyons justes, soyons bienveillants même, mais ne nous départissons jamais de la surveillance la plus active.

Nous avons affaire, non à des amis, mais à des ennemis qui ne pardonnent pas.

En agissant ainsi, nous pourrions éviter de grands malheurs le jour où une nouvelle insurrection surgira.

Faut-il se mettre en présence d'une telle éventualité ? Quelques-uns disent qu'il n'y a plus rien à craindre, mais tous pensent que d'autres mouvements se produiront et que leurs effets seront d'autant moindres que la surveillance aura été plus grande.

Donc, sur nos gardes.

L'Administration doit aussi tirer profit de la terrible période que nous venons de traverser. Si des forces militaires suffisantes eussent été disséminées sur l'île ; si des routes eussent permis le transport rapide d'un point sur un autre des colonnes expéditionnaires, la révolte n'eût pas été possible, ou elle aurait été immédiatement étouffée, tandis qu'elle a duré un an.

Il faut donc des postes militaires ; il faut des routes.

L'Administration s'est vivement préoccupée de cette situation : des postes sont créés, des routes sont percées.

Mais il y a bien autre chose à faire.

Jamais on ne s'est occupé des indigènes, si ce n'est pour lever des corvées ; jamais on n'a pensé à savoir ce qui se passait chez eux ; quels étaient leurs besoins ; leurs intentions vis-à-vis de nous ; en un mot, on n'a jamais fait de la politique indigène. Il ne doit plus en être ainsi.

Il vaut mieux prévenir le désordre que de le réprimer.

Mais, pour cela, il faut dans l'intérieur des représentants de l'Administration qui soient à même de remplir la mission qui leur sera confiée.

Il ne faut pas des administrateurs de passage, il faut des administrateurs à demeure qui mettront, au service de la colonie, l'expérience acquise.

Il faut des administrateurs qui ne subissent pas certaines influences néfastes que l'on retrouve dans tous nos désastres coloniaux et même métropolitains.

L'indigène est le premier occupant du pays, et, on doit lui laisser le terrain nécessaire pour le nourrir ; mais si l'indigène ne doit pas être sacrifié au colon, il faut encore bien moins que les intérêts du colon soient sacrifiés aux exigences injustifiables des indigènes.

En un mot, il faut, ce que toutes les colonies réclament à grands cris, des administrateurs civils chargés des intérêts des colons et des indigènes.

S'il en eût été ainsi, la dépêche qui annonçait à Bouloupari les assassinats de la Foa eût été publiée et non tenue secrète, et les colons prévenus eussent pu échapper au massacre.

Puisse cette terrible insurrection ne pas être une leçon entièrement perdue, puissions-nous prendre, dans l'avenir, les précautions nécessaires pour éviter le retour d'une pareille catastrophe. Puisse enfin l'Administration donner à la Nouvelle-Calédonie les institutions qui, seules, permettront la prospérité du pays.

⁵ Proclamation corrigée par ce qui suit.

LA FIN DE L'INSURRECTION

SOUVENIRS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
L'INSURRECTION CANAQUE
PAR HENRI RIVIERE ⁶
(Calmann Lévy, 1881)

[261]

XIII

NAOUNO. — LES DERNIÈRES EXPÉDITIONS À LA OUA-TOM
ET À L'ÎLE LE BRIS. — REDDITION DES TRIBUS

Depuis que Maréchal avait le commandement de Moindou, je l'avais laissé à peu près libre d'agir comme il le voudrait. Mais Maréchal était un vigoureux officier. En peu de temps, il avait entraîné ses hommes et, par de nombreuses expéditions, nettoyé [262] son territoire du côté de Bourail jusqu'au 21^e kilomètre.

Le 21^e kilomètre, que j'avais recommandé à Maréchal de ne point dépasser, était en effet la limite des arrondissements d'Uaraï et de Bourail, et les commandants d'arrondissement se gardaient par courtoisie d'opérer les uns chez les autres. Il arriva cependant une fois que des traces relevées par Maréchal et suivies par lui le conduisirent à une lieue et demie environ au delà de cette limite.. Elles s'arrêtaient là à des grottes formées par des roches amoncelées. Maréchal ne douta point que les Canaques ne fussent dans les grottes et les somma de se rendre. On ne lui répondit que par deux coups de fusil tirés par les interstices des pierres. L'un blessa un soldat, l'autre détacha un éclat de roche qui contusionna Maréchal à l'épaule. Alors Maréchal se mit en devoir d'enfumer les grottes. Malheureusement, elles avaient une ouverture à leur sommet. La fumée qui s'introduisait au ras-du sol, dans les corridors, s'échappait par cette cheminée. Le résultat ne s'obtenait donc qu'à demi. Il était déjà tard. Maréchal avait un blessé, n'avait plus de vivres et ne pouvait s'obstiner à une besogne ingrate. Il fallait, quelque regret qu'on en eût, revenir à Moindou. On s'y disposait, quand une voix qui s'exprimait en très bon français sortit [263] des grottes. Cette voix disait : « Commandant, écoute-moi. Je suis Naouno. J'étais interprète à Bourail. On m'a accusé d'avoir pris part à la révolte. Ce n'est pas vrai, j'étais innocent, mais j'ai eu peur et je me suis réfugié dans ces grottes avec ma femme et mes enfants et des guerriers de ma tribu. Je veux faire ma paix avec les blancs. Si tu promets de ne pas me faire de mal et de ne pas me retenir prisonnier, j'irai te voir et parler avec toi demain à Moindou. » Maréchal le lui promit. Cela le tirait d'embarras et lui permettait de s'en retourner avec les honneurs de la guerre. Le lendemain, Naouno vint à Moindou et s'offrit, ainsi que ses guerriers, à Maréchal, pour étouffer l'insurrection. Maréchal me l'amena à la Fonwari. Du premier coup d'œil que je jetai sur Naouno, je fus enchanté de lui. C'était un joli sauvage de vingt-cinq ans, aux yeux très vifs, vigoureux et souple, d'une physionomie expressive, de gestes élégants et faciles. Il avait un pantalon blanc, une tunique et un képi. Il me raconta, non sans désinvolture, que l'insurrection, loin de l'attirer, l'avait fort dérangé dans ses habitudes et dans ses goûts, que sa femme s'habillait avec des robes et qu'il vivait à la française avec elle et ses enfants, dans une maisonnette à Bourail. Les soupçons injustes dont il avait été l'objet l'avaient rejeté, [264] bien malgré lui, dans les bois. Ce qui m'étonnait et me charmait, c'était son

⁶ Henri Rivière : capitaine de frégate, tué devant Hanoï (Tonkin), le 19 mai 1883.

langage et sa netteté à répondre. Il n'était pas besoin, pour s'entendre avec lui, de ces colloques à monosyllabes et sans fin qui sont la diplomatie des sauvages. Il avait des politesses et des termes surprenants. « Vous comprenez, me disait-il, quand j'ai craint d'être fusillé, j'ai été forcé de gagner au pied. » Où avait-il pris cela ? dans quelque roman ? Il lisait et écrivait bien. Il ne tutoyait que rarement la personne à qui il parlait. Quelques jours après, en déjeunant chez Maréchal avec sa femme et le médecin du poste, il dit à ce dernier : « Vous me pardonnerez, docteur, de parler devant vous en canaque à ma femme, mais elle ne sait pas beaucoup le français. » Il fut convenu, séance tenante, avec Naouno, qu'il se mettrait, lui et ses guerriers, à la disposition de Maréchal ; et qu'il s'emploierait par la persuasion, la ruse ou la force à la pacification de l'arrondissement.

Je ne m'inquiétai pas de savoir si Naouno avait été coupable ou non. La seule chose qui importât, c'est qu'il nous fût utile, et il le fut tout de suite. Du premier jour, il se mit à courir la brousse avec ses trente-cinq guerriers. Tout d'abord, il procéda comme Nondo, en nous apportant à Maréchal ou à moi quelques têtes. [265] On l'en remercia et on l'en récompensa. Puis, coup sur coup, et à quelques jours seulement d'intervalle, il amena à Teremba, où on les interna aussitôt, les tribus ou ce qui en restait du Grand et du Petit-Moindou, des Moméas et des Scinguiés. C'était un total de deux cents Canaques, hommes, femmes et enfants, qui, en échange de la vie sauve, acceptaient l'exil à l'île des Pins. Naouno les avait trouvés un peu partout, au bord de la mer, dans les palétuviers, par petits groupes dans les bois et au delà du vingt et unième kilomètre.

À vrai dire, tous ces sauvages mouraient de faim, et Naouno leur avait surtout promis à manger. On les nourrit très bien à Teremba, par une sorte d'humanité, parce qu'ils étaient lamentables à voir et aussi pour qu'ils n'eussent point la tentation de s'échapper. Je ne crois pas qu'ils en eurent envie.

Ils s'épanouissaient dans la nourriture, et le chef du Grand-Moindou, qui était en même temps le chef féodal des autres tribus, était certainement de tous ses Canaques celui qui songeait le moins à la fuite. Déjà vieux, débonnaire et paternel, avec un haut cercle de cuivre en forme de couronne autour de la tête, il avait l'air d'un roi de féerie. La *Vire* vint [266] prendre ces Canaques et les transporta en exil à l'île des Pins.

À la Fonwari, en cette phase décroissante de l'insurrection, nous obtînmes un résultat qui nous appartient en propre. Un jour, à la porte même du camp, une femme canaque fut prise ou se laissa prendre ; on ne la maltraita pas, et, comme elle disait quelques mots de français, on l'interrogea. Elle nous dit qu'elle était la femme de Pollio, que tous les Farinos étaient très malheureux et que, s'ils étaient sûrs qu'on ne leur fit point de mal, ils se rendraient. C'était évidemment une ouverture qu'elle nous faisait de la part de sa tribu. Je l'engageai alors à retourner vers Pollio et à lui dire qu'il pouvait venir. Elle partit à la nuit tombante.

Le jour suivant, vers cinq heures de l'après-midi, nous la vîmes revenir avec un groupe de sauvages qu'elle précédait. C'était Pollio, tenant par la main son fils, un enfant de quatre ans, et cinq de ses guerriers. Ils n'étaient point en tenue de guerre, mais tous étaient armés. J'allai au-devant d'eux jusqu'à quelque distance de la porte, puis je les attendis. Pollio s'avançait d'un pas incertain, très ému et très pâle. La pâleur se voit sous la peau noire. Elle se décolore.

[267] Ses compagnons et lui, comme effrayés de s'être livrés au péril, serrent de leurs doigts crispés leur hache ou leur sagaie. Ils semblent, d'ailleurs, épuisés par les privations. Pollio, qu'on a connu gros et gras, a notablement diminué. Je lui tends la main, je lui souhaite la bienvenue et je lui laisse ses armes. Ses guerriers aussi gardent les leurs. Cela leur cause un grand soulagement et un orgueilleux plaisir. Ils pénètrent dans le camp, à demi rassurés déjà, parmi les rassemblements divers et curieux qui se sont formés pour les voir. Je dis à Pollio : « Pourquoi n'es-tu venu qu'avec un si petit nombre de tes Canaques ? »

— Les autres ont eu peur. Si tu le veux, j'irai les chercher demain. Ils verront que tu ne m'as pas fait de mal et ils viendront.

— Je le veux bien, tu iras. »

Les Farinos s'installent sous un gourbi, y mangent en affamés et s'y endorment. Le lendemain matin, Pollio monte à ma maison pour prendre congé de moi. Il tient encore son fils par la main, mais l'enfant pleure à chaudes larmes. Il veut accompagner son père. Pollio le caresse et me dit : « Veux-tu le laisser venir avec moi ? » J'hésite une seconde. Si l'enfant reste au camp, c'est un otage, Pollio reviendra. Si Pollio, au contraire, emmène son fils, il peut me man- [268] quer de parole. Toutefois, c'est la tribu entière des Farinos qu'il m'importe d'avoir et je joue le tout pour le tout. Je donne des friandises à l'enfant et je dis à son père : « Emmène-le. » J'attendis le soir avec une certaine impatience. Vers cinq heures, Pollio ramenait avec lui une vingtaine de ses Canaques, guerriers, femmes et enfants. Il opéra de la sorte cinq ou six jours de suite, et la tribu tout entière, par fractions successives, se trouva réunie au camp. Un bâtiment arriva pour la prendre. C'était le moment difficile. Ces Farinos, au nombre de quatre-vingt-dix, étaient à la Fonwari, et il fallait les conduire à Teremba.

Lafond, que Boule avait remplacé à la Foa, se chargea de la corvée. Les guerriers encore en armes, les femmes ployant sous les fardeaux, prirent place entre deux files de soldats de la 7^e. Lafond, de façon amicale, gardait Pollio près de lui. À Teremba, il n'y avait point de dispositions apparentes ; mais, quand les Farinos s'engagèrent sur l'étroite chaussée qui mène au débarcadère, les soldats de Vanauld se montrèrent de chaque côté, négligemment. Lafond dit alors à Pollio que ses guerriers ne pouvaient emporter leurs armes dans l'exil. Pollio et ses Canaques hésitèrent un instant, puis courbèrent la tête et dépo- [269] sèrent leurs armes sur le sol. Aussitôt après, ils s'embarquaient.

Par suite de la reddition de ces diverses tribus, il n'y avait plus dans l'arrondissement qu'une bande de Canaques d'Uaraï à l'île Le Bris et, en dehors de l'arrondissement, mais près de sa limite, Areki, dans ses difficiles retraites de la Oua-Tom. Les Canaques de l'île Le Bris nous regardaient seuls ; pour Areki, il fallait s'entendre, au sujet d'une action commune, avec Canala et Bouloupari. Toutefois, avec le temps qui avait marché, des postes s'étaient construits ou se construisaient qui rendraient la besogne plus aisée.

C'étaient le poste Dezarnaulds sur la Ouameni, dépendant de Bouloupari et au nord de la Oua-Tom, et Popidéry, qui appartenait à l'arrondissement et qui se trouvait au sud du territoire d'Areki. Quoiqu'on ne cessât de harceler la Oua-Tom, on attendait pour y tenter une opération décisive que ces postes fussent établis.

Nous nous occupâmes tout de suite de l'île Le Bris. L'expédition dut avoir lieu le mardi 3 décembre. Dès le dimanche soir, la colonne alla coucher à la Foa. Depuis quelques jours, elle s'était en partie renouvelée. Ses marins, pour la plupart hors de service, [270] étaient rentrés à bord de la *Vire* et avaient été remplacés par des soldats de Lafond. Les déportés aussi avaient été changés. Malherbe et ses cinq premiers francs-tireurs, ayant reçu leur grâce, rentraient en France par la Loire. Des francs-tireurs de Teremba et deux solides mineurs qui revenaient sans ouvrage de Ouegoa avaient comblé les vides. Les Mercury étaient à peu près les mêmes. Quant à Le Golleur, Gallet et Mercury, ils conservaient leur santé et leur ardeur. Duteich avait toujours son clairon. La colonne, avec ces éléments nouveaux, en était à son début et brûlait du désir de se signaler et de se montrer égale à elle-même. Le lundi, elle partait de très bonne heure de la Foa, faisait un crochet vers Popidéry, puis, par les bords de la baie Chambeyron, se rabattait vers l'île Le Bris. Elle y poussait ainsi les Canaques qui pouvaient s'en être éloignés. Le mardi matin, elle devait se trouver à l'affût dans la brousse au bord du petit bras de mer qu'on peut passer à gué et qui sépare l'île de la terre ferme. À Teremba, nous avons un autre rôle à jouer. Le mardi, dès deux heures du matin, une embarcation bien armée partirait de Teremba pour doubler l'île Le Bris et gagner la baie Chambeyron. Et, avec deux autres chaloupes, chargées des soldats et des francs-tireurs

de Vanauld, [271] nous irions, Vanauld et moi, aborder directement l'île du côté de la rade.

La colonne prit son poste dès le lundi soir, en pleine nuit. Aux premières clartés du matin, elle fut très étonnée de découvrir sous bois, tout auprès d'elle, un approvisionnement de taros, d'ignames et de poissons séchés. À qui cela était-il destiné ? Peut-être à Areki, qui le recevait par des sentiers détournés ou par des pirogues. Tout à coup, au moment où le soleil se levait, une dizaine de femmes canaques se montrèrent au bord de l'île Le Bris et entrèrent dans la mer en se dirigeant vers la colonne. Elles étaient jeunes pour la plupart, portaient des corbeilles, riaient ou chantaient en s'avancant dans l'eau, ne se doutaient d'aucun péril. Par la brume légère du matin que dissipait ce soleil rose, tandis que l'étroit chenal ouvrait ses rives d'un vert sombre et que le flot remué par les ébats des femmes avait ses scintillements sous la lumière et jetait dans l'air sa note sonore, c'était une jolie scène canaque. Les francs-tireurs, un peu surplus, la regardaient avec plaisir.

Les femmes abordèrent, toujours insoucieuses. Mais tout aussitôt les francs-tireurs se répandirent, les enfermèrent dans un demi-cercle. Précipitamment, [272] avec un grand cri, elles se rejetèrent à l'eau. En vain on leur disait de se rendre, elles ne s'en hâtaient que davantage à la rive prochaine. On s'était mis à leur poursuite quand-une vingtaine de Canaques surgirent de la brousse au bord de l'île. Ils accouraient armés aux cris des femmes, firent mine de les recueillir et d'attendre les blancs. On s'arrêta une seconde et on leur cria de se rendre. Leur chef, qu'on ne reconnut pas, fit alors un petit discours très véhément, qu'on ne comprit qu'à sa péroraison. Cette péroraison, il faut l'avouer, était le geste impoli d'Ajax que les Canaques avaient dû nous emprunter. Il fut suivi de pierres de frondes, du jet des sagaies et de deux coups de fusil. Alors les francs-tireurs, exaspérés moins de l'attaque que de l'insolence qui l'avait précédée, firent feu sur les Canaques. La crainte était que ceux-ci ne s'enfonçassent dans l'île, où il eût été difficile de les trouver. Mais, soit qu'ils en eussent décidé autrement, soit qu'ils eussent eu connaissance de nos deux chaloupes qui accostaient l'île en ce moment, ils prirent par la gauche et se jetèrent dans la baie Chambeyron. Les francs-tireurs s'y jetèrent après eux, mais ils eurent bientôt de l'eau jusqu'aux genoux et jusqu'au ventre.

Les Canaques au contraire, s'empressant à la fuite, [273] paraissaient s'envoler par un sentier sous-marin qui ne les mouillait qu'au-dessus de la cheville. Alors on fit halte et on les tira. Ils se détachaient, à la file indienne, en vigueur, sous le ciel bleu. Les soldats tiraient très bien, mieux qu'on ne l'eût fait dans l'ancienne colonne, et ils avaient du temps devant eux, car les Canaques avaient, sur cette arène liquide, plusieurs kilomètres à parcourir avant de gagner l'extrémité de la rade. Les sauvages, atteints un à un, s'abattaient dans l'eau par une culbute d'agonie. Sur les vingt, on en tua seize. La chaloupe qui avait doublé l'île faisait feu de son côté. Quand ce fut fini, la colonne revint à terre et nous rencontra. Pendant trois heures, on fouilla l'intérieur et ses arroyos. On découvrit dans deux campements que l'on brûla un très grand butin de linge, de vêtements et d'ustensiles de colons, de filets de Canaques. On découvrit aussi cinq pirogues et deux baleinières qui avaient été volées à la baie Chambeyron. On fit cinq femmes prisonnières. Nous en avons terminé avec le repaire de l'île Le Bris.

Il ne restait plus que l'expédition contre Aréki. Elle allait se faire les 4 et 5 février 1879 et employer toutes nos forces. Depuis deux mois, on continuait à se buter isolément contre ces bois et ces mornes. [274] Tantôt c'était la colonne, tantôt Servan avec ses Canaques. On ne faisait qu'un peu de butin et on ne tuait qu'un ou deux sauvages. Mais, en revanche, les postes de Dezarnaulds et de Popidéry, d'où l'on allait pouvoir opérer aisément, étaient complètement achevés. Le poste de Popidéry, de la même façon que celui de la Foa par Lafond, avait été rapidement construit par Becker. Cet officier, ardent et systématique, excellent quand on le mettait sur sa voie, en avait été l'ingénieur, y avait manié les ouvriers et les soldats.

Peut-être la présence de madame de Coutouly, intrépide comme toutes les femmes de colons, y avait-elle excité ses efforts. Il y a souvent une femme dans les résultats promptement et heureusement obtenus. Le poste de Popidéry, comme celui de la Foa, avait en outre le mérite de s'être en quelque sorte improvisé, de n'avoir pas coûté cher. La main-d'œuvre en revenait aux Mercury, presque tous ouvriers d'état, que j'avais prêtés à Becker, et les niaoulis ainsi que les bancouliers du voisinage en avaient fait les frais. Il était dans la position la plus favorable, dominant la mer et la brousse à l'extrémité de la Langue-de-Chat, où nous avons campé plusieurs fois.

[275] Le 4 février, je partais de la Fonwari avec la colonne et les éclaireurs à cheval. Vaux-Martin ayant été envoyé à Bourail, c'était maintenant le surveillant Dougnac, un ancien sous-officier et un vaillant homme, modeste et dévoué, qui les commandait. Nous prenions à La Foa, pour les emmener avec nous, Lafond et quarante de ses soldats. Mais le passage de la rivière grossie par les pluies de la nuit et qui roulait ses eaux en torrent n'était pas commode. On la traversa, homme par homme, en croupe des cavaliers de Dougnac. Vers le soir, nous étions en vue de Dezarnaulds, qui était le rendez-vous commun. C'est là que nous rencontrâmes Servan et tous se Canalas. Il avait avec lui tous les chefs, Gelima, Cake et Nondo. De loin et de toutes parts dans la brousse verte, ils apparaissaient en points noirs mobiles qu'éclairait quelque oripeau, celui du vêtement traditionnel ou un morceau d'étoffe roulé autour de la tête. On se rejoignit avec de grandes démonstrations d'amitié. Ces expéditions n'étaient plus que le plaisir de la chasse. Le lendemain matin, on s'organisa. Lafond et Artus avec quarante-cinq soldats et cent vingt Canalas avaient à pénétrer dans les gorges de la Oua-Tom par un point des versants ouest ; Le Golleur avec la colonne par un second point. Le lieu-
[276] tenant de Baudéand, du poste de Dezarnaulds, avec vingt-cinq soldats, et Amouroux avec les soldats de Narbonne, y pénétraient par deux points des versants est. Sandouly, un petit chef, avec soixante-quinze Canalas, descendait tout droit de Dezarnaulds sur la Oua-Tom. Un détachement de Popidéry, avec Becker, y montait du sud au nord. Une autre troupe se détachait de la Foa pour se porter à la limite Est de la vallée, en observation. Enfin je partais avec les dix cavaliers Dougnac, six Amouroux, quatre Mercury, Gelima, Cake et les Canalas pour contourner plus au large et par l'est, jusqu'à Popidéry, tout le massif de la Oua-Tom. Le rendez-vous général était le soir à Popidéry. C'était une de ces vastes battues, de la circonférence au centre, dont nous avions pris l'habitude.

Chacun devait être sur son terrain à sept heures et le mouvement concentrique en avant s'effectuer à huit heures. Toutefois, au moment du départ à cinq heures, il y eut un changement. En passant la revue des francs-tireurs, je m'aperçus que Le Golleur, déjà malade la veille, serait hors d'état de marcher. Il le voulait cependant, mais il était pâle et s'appuyait sur sa carabine. Lui aussi, à son tour, était vidé par ces longues fatigues. Heureusement [277] que nous touchions au terme. « Mon cher enfant, lui dis-je, on serait forcé de vous porter, ce qui serait un embarras. Venez à cheval avec nous. La colonne fera son devoir en pensant à vous. » Lafond prit alors le commandement des francs-tireurs et Artus celui des soldats de la 7^e compagnie.

Le circuit que nous fîmes avec nos cavaliers fut très long. Nous marchâmes au pas, près de douze heures, par un soleil accablant et le plus souvent sans la fraîcheur des bois. Deux ou trois fois on s'arrêta au bord des ruisseaux sous des arbres, moins pour se reposer que pour se dérober à ces rayons de feu qui dardaient avec eux l'insolation sous les crânes. Dès que le vertige et le coup de massue n'étaient plus imminents, on se remettait en marche. Nous arrivâmes à Popidéry quand déjà les divers détachements s'y trouvaient. Chacun d'eux rapportait du butin, des femmes et des enfants prisonniers et des têtes.

Mais on ne s'était pas emparé d'Areki. Toutefois, lorsque la nuit fut venue, Nondo, qui ne se hâtait jamais aux confidences, nous prit mystérieusement à part, Servan et moi. Salomon, le frère de Nondo, d'une habile et cauteleuse politique, avait eu une

entrevue avec Areki, dans une retraite [278] inaccessible, au milieu même des incidents de la battue.

Areki, las de lutter, affamé, ruiné, sentant bien qu'il succomberait, n'avait demandé que la vie sauve et avait promis de se rendre. Le lendemain en effet, Servan, en retournant à Canala, le rencontra sur son chemin à Moreo. Areki fut jugé par une cour martiale et exilé à l'île des Pins.

Tels furent les derniers événements dans l'arrondissement d'Uaraï. Tout s'était passé ailleurs d'une façon à peu près semblable. Le chef d'escadron d'artillerie Bagay, à Bouloupari, le commandant de Maussion à Bourail, le lieutenant-colonel Wendling à Gomen et à la Poya, avaient peu à peu, avec l'aide de tribus alliées, détruit les insurgés, et ce qui en restait s'était rendu. Je n'ai pas à raconter, n'en ayant pas été le témoin, ce qui se dépensa d'efforts, ce qui s'endura de fatigues sous le commandement de ces vaillants officiers. Je ne veux payer qu'un tribut de sympathie et de regrets au sous-lieutenant Rochel, mort à vingt-trois ans, percé d'une balle, au cap Goulvain, à l'attaque d'un retranchement canaque.

Au mois d'avril 1879, les redditions se continuaient, des postes nombreux dominaient le pays, [279] les colons se réinstallaient dans la brousse. L'insurrection avait pris fin.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 9 mars 1881)

Nouméa, le 8 janvier 1881.

.....
Les cinquante ou soixante déportés arabes que nous possédons encore ici sont en proie à un grand découragement de ne pas se voir encore autorisés à rentrer chez eux. Ils sont ici depuis tantôt dix ans, se conduisant bien et nous ayant rendu de grands services pendant l'insurrection canaque. Ils ont, à mon avis, assez expié leur faute et devraient pouvoir regagner leur patrie.

MARINE ET COLONIES.

(*Tablette des Deux-Charentes*, 11 mai 1881)

Au 2 avril, le transport la *Rance* était arrivé de la Nouvelle-Calédonie à Saïgon. Ce bâtiment avait pris comme passagers, à Nouméa, 15 déportés, canaques qui ont été internés à [Poulo-Condore](#).

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 août 1881)

Nouméa, 28 mai 1881.

C'est un grand acte de justice et de réparation envers les colons de la Nouvelle Calédonie, si éprouvés depuis quelques années, que celui par lequel la Chambre des députés vient d'accorder une indemnité aux victimes de l'insurrection canaque de 1878.

Les neuf cent mille francs à répartir, pour être distribués équitablement, devront l'être, d'après moi, de la manière suivante : il s'agira de faire effectuer réparation par des personnes désignées à l'élection par leurs concitoyens, mais par ceux seulement qui ont eu à supporter des dommages et qui seraient déjà compris sur une liste des victimes depuis longtemps dressée.

Permettez-moi donc, au nom de Nouvelle-Calédonie, de ses infatigables et si méritants pionniers, de remercier la France dans ses représentants pour la grande et généreuse œuvre que ceux-ci viennent d'accomplir. La colonie, soyez-en persuadés, ne l'oubliera jamais, et elle s'efforcera, au contraire, de témoigner à la Métropole, à la République, toute sa reconnaissance en progressant et en poussant au développement de l'influence et du commerce français dans le Pacifique.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 juillet 1882)

Nouméa, 12 mai 1882.

.....
Vous devez vous souvenir que la Chambre avait voté, pour réparer les désastres causés à notre colonie par l'insurrection canaque de 1878, un secours de 950.000 francs. Mais la Chambre n'avait pas prévu que, d'après les règles de la comptabilité administrative, une retenue de 3 % dut être opérée sur cette somme.

Il n'est pas admissible, cependant, que l'on fasse subir une retenue sur des secours ! On ne doute pas, dans la colonie, que la Chambre ne prenne les mesures nécessaires pour faire profiter de cette somme de 29.500 francs nos colons, déjà si éprouvés.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 3 mars 1883)

Nouméa, le 5 janvier 1883.

Bonne nouvelle pour nos colons. Un avis inséré au *Moniteur de la Colonie* nous apprend que, par dépêche arrivée par le dernier courrier, le ministre a prescrit le remboursement de la retenue de 3 % effectuée sur les paiements faits à titre de secours aux victimes de l'insurrection ; ce n'était, du reste, que justice. Mieux vaut tard que jamais !

LA RELÉGATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(anonyme)

V
(*La Gironde*, 25 janvier 1887)

.....
La direction des pénitenciers en Nouvelle-Calédonie ne s'en tient pas encore au gaspillage des 110.000 hectares de terrain que l'État lui a octroyés, elle éloigne peu à peu de leur domaine les Canaques indigènes de la Nouvelle-Calédonie. C'est, a-t-on dit, une violation du droit des gens en même temps qu'une maladresse. Cette façon de faire institue en permanence la rébellion des indigènes et amène la prépondérance de la colonisation pénale sur la colonisation libre.

De 1876 à 1878, on a eu le tort de rogner sans scrupule et sans indemnité le territoire de certaines tribus qui étaient obligées de se refouler sur le territoire des tribus voisines. On les a éloigné des cases où elles étaient nées, des cimetières où reposaient leurs ancêtres. On a froissé dans tout ce qu'ils avaient de plus cher leurs sentiments religieux. En 1878, indignée de ces actes illégaux de la colonie pénitentiaire, la tribu du chef Ataï, dans la vallée de la Foa, à quelques kilomètres de Bourail, donna le signal de la révolte : elle livra au pillage et au feu une quantité de concessions isolées, et égorga trois cents des nôtres. Les Calédoniens, qui combattaient pour leur indépendance, n'auraient peut-être pas été facilement vaincus s'ils avaient eu à leur disposition de meilleures armes que leurs casse-tête et leurs frondes. Leurs cases, bâties dans de frais vallons plantés de bouquets de cocotiers, où la terre était recouverte d'un épais gazon, furent rasées et détruites, la population refoulée et le territoire confisqué. Nous nous sommes fait de ces gens-là des ennemis irréconciliables, et sans grand profit, puisque ce sont les forçats qui en bénéficieront, comme d'une « prime » au crime.

AFFAIRES COLONIALES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 1^{er} décembre 1889)

On écrit de Nouméa, le 16 octobre, au *Temps* :

« Le Tout-Nouméa, gouverneur et hauts fonctionnaires en tête, s'est rendu dimanche dernier à la Foa, pour assister au premier concours agricole de la colonie. La Foa avait été choisie parce qu'elle réunit des colons libres et des colons concessionnaires d'origine pénale. M. le gouverneur Pardon a présidé la distribution des prix. [...]

Après le concours a eu lieu l'inauguration officielle du monument élevé à la mémoire du colonel Gally-Passebosc, tué en 1878, pendant l'insurrection canaque, à trois kilomètres de la Foa. Une colonne de deux à trois mètres, placée au centre d'un terre-plein qu'ornent des fleurs et que protège une grille, a été construite au point même où est tombé, frappé, presque à bout portant, d'une balle tirée de la brousse, alors impénétrable, le jeune et brave officier qui, trop confiant, il faut bien le dire, marchait, seul, en tête de son détachement. Le gouverneur, le commandant Gauthier, de l'infanterie de marine, M. Simonin, président de la Société des anciens soldats et marins, ont payé, dans les termes les plus émus, le tribut d'hommage dû à sa mémoire. »

AU PAYS DES CANAQUES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ET

SES HABITANTS

EN 1890

par LEGRAND,

médecin de 1^{re} classe .

CHAPITRE XXVII.

(*Revue maritime et coloniale*, octobre 1892-mars 1893)

CHAPITRE II.

[15] Faut-il évoquer le souvenir des épreuves endurées par Nouméa : tempêtes et cyclones qui jettent à terre ses maisons et entravent son développement, hostilité des indigènes au début de l'occupation ⁷, insurrection de 1878 qui vient gronder jusqu'aux portes de la capitale, terrifiant ses habitants, paralysant son commerce ⁸ ?

CHAPITRE VII.

[263] À propos de leur attitude à cette époque, la fidélité des tribus de Canala a été mise en doute. Pourquoi ? Leur passé ne parlait-il pas pour elles ? Les Canaques n'ont écouté que leur intérêt, a-t-on dit. Qu'importe, puisque le résultat est là, immense. Il faut d'autant plus se montrer reconnaissants envers les Canaliens de leur concours, que l'on ne peut [264] trop présager ce qui serait arrivé, si nous avions dû nous passer de leur alliance.

Reportons nous par la pensée à cette terrible époque. C'était au mois de juin : un Français libéré, une femme indigène et un enfant, venaient d'être assassinés le 19, par les Canaques de Dougny, à 25 kilomètres de Bouloupari. La brigade de gendarmerie aidée de celle de la Foa arrêta les meurtriers. Jusque-là, qui pouvait croire à une insurrection ? Bientôt la scène change. Dans la nuit du 24 au 25, les gendarmes de la Foa sont massacrés ainsi que bon nombre de colons des environs ; le chef d'arrondissement d'Ouarai part aussitôt pour la Foa avec les troupes, laissant à Téremba les surveillants militaires et 12 hommes qui furent attaqués le même jour. Ayant rallié son poste, il trouvait à Téremba la *Vire* qui avait reçu l'ordre d'y demeurer. À partir de ce moment, les événements se succèdent.

Le 26, en plein jour, ont lieu les massacres de Bouloupari, le commandant militaire se dirige sur la Foa ; les arrondissements d'Ouarai et de Bouloupari sont mis en état de siège ; les navires de guerre *Hugon*, *Beautemps-Beaupré*, *Rance*, *Victorieuse*, etc., vont stationner dans diverses rades, et mettent à terre leurs compagnies de débarquement ;

⁷ La garnison de la Nouvelle-Calédonie comprenait seulement 156 hommes, savoir 112 à Port-de-France, 22 à la Conception, 22 à Balade ; aussi les 7 officiers sans troupes et les 16 colons faisaient-ils le service de garde. Par temps d'expédition, il ne restait pas en ville plus de 40 personnes valides. Il est vrai qu'il y avait toujours des bâtiments de guerre en rade mais les Canaques auraient eu le temps de massacrer tout le monde avant que les marins aient pu porter secours aux habitants.

⁸ Grande fut la terreur quand on vit arriver à Nouméa les familles des colons de l'intérieur, qui fuyaient devant les rebelles. On interna à l'île Nou 430 Canaques appartenant pour la plupart aux tribus révoltées, qui étaient employés en ville. On forma un premier convoi d'éclaireurs qui partirent à cheval pour Bouloupari sous la conduite de M. Boutan, suivi bientôt de deux autres dirigés par MM. Moriceau et de Sonnevillle. Deux corps d'auxiliaires à pied étaient en même temps créés l'un, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Goujon, comprenait les fonctionnaires ; l'autre était composé de tous les colons valides de Nouméa et commandé par le capitaine Blanchard. Ces deux troupes devaient défendre la ville en l'absence de l'infanterie de marine.

les troupes s'ébranlent pour aller renforcer les postes de l'intérieur, ou protéger les environs de la capitale...

Mais, que pouvions-nous faire par nos propres forces, contre des ennemis doués d'une agilité surprenante, connaissant merveilleusement les moindres replis de terrain, dans un pays où tout était nouveau pour les nôtres ? On savait dès lors que les révoltés, dont le chef avait nom Ataï, appartenaient aux tribus situées entre le cours de la Fonwhari, la Ouenghi, le sommet Dô et la mer. Qui pouvait assurer, toutefois, que l'insurrection d'abord contenue dans ce quadrilatère, ne s'étendrait point par la suite à toute l'île ?

Dans ces circonstances, le concours des Canaliens sauva la situation susceptible d'être compromise d'un moment à l'autre. Dès la première nouvelle de l'insurrection, M. Servan, lieutenant de vaisseau, qui venait de prendre possession de son poste de commandant à Canala, fit réunir, d'après les conseils d'anciens colons, les chefs de la vallée. De leur empressement à mettre leurs guerriers à notre service, il devait juger de leurs dispositions, et prendre en cas de refus, de mauvaise volonté, toutes les mesures que comportait une situation aussi grave.

[265] Mais les fidèles Canaques n'hésitent pas. Quelques heures après leur entrevue avec M. Servan, les chefs lui amènent un grand nombre de leurs tayos. Le brave commandant d'arrondissement se met résolument à leur tête, jouant ainsi la sienne. En pleine nuit, il traverse le territoire des tribus révoltées pour aller retrouver à la Foa, le colonel Gally-Passebosc. Le reste des guerriers de Canala et d'autres tribus se joignent bientôt aux premiers.

L'élan était donné ; la campagne commença marquée à ses débuts par la mort du commandant militaire, tué le 3 juillet 1878, près de la Foa. Elle ne fut pas sans fatigues et sans dangers pour nos soldats et nos marins, cette longue série d'actions isolées accomplies simultanément par plus de 20 colonnes de Français et d'indigènes.

Pendant près d'une année, ce ne fut qu'une succession de meurtres, de pillages de la part des révoltés, d'arrestations, d'exécutions sommaires de la part de nos troupes, qui souvent, au prix de fatigues inouïes, arrivaient à surprendre un village, un groupe ennemi.

N'oublions point toutefois que les Canaliens prirent la plus grande part à toutes ces opérations militaires. En janvier et février 1879, ils firent plus de 200 prisonniers appartenant aux tribus de Naïna et d'Ataï, tuèrent ces deux derniers⁹, capturèrent les chefs de la Ouaménie et de Tômo.

Ainsi prit fin l'insurrection que la récente soumission des gens d'Adio, de Baye et des autres tribus révoltées, rendait désormais impossible. Elle nous avait coûté deux officiers, quelques soldats et gendarmes, environ deux cents colons et condamnés tués ; nos alliés avaient également à déplorer la mort d'un grand nombre des leurs.

Quant aux pertes matérielles, la commission chargée de les évaluer, les estima à un million payé par l'État aux Européens dont les réclamations s'élevaient au double de la somme. Pour récompenser les tribus fidèles, quatre médailles d'or, vingt-trois médailles d'argent, furent distribuées aux chefs et à leurs principaux lieutenants [266] et guerriers. Ce furent encore les Canaliens qui en obtinrent la meilleure part.

Vous demanderez peut-être quelles furent les causes de l'insurrection de 1878 ? Malgré tous les renseignements recueillis à l'époque par la commission, présidée par le général de Trentinian, la question est loin d'être éclaircie. Limites de territoires, rapt de femmes, déprédations par les bestiaux des colons ?... Ces raisons ne sont point sans

⁹ Le Canaque qui tua Ataï appartenait à la tribu de Nondo et serait mort depuis. Quant à celui qui tua Naïna, il a nom Crépé et est aujourd'hui lieutenant chez Caké ; Grépé reçut de M. Servan le fusil de sa victime, qui, d'après les indigènes, est l'arme avec laquelle Naïna aurait tué le colonel Gally-Passebosc. Crépé déposa en 1889 à l'arrondissement de Canala, pour avoir le droit d'en avoir une nouvelle, cette arme tristement célèbre (un fusil de chasse à piston et à deux coups, dont on aurait coupé les canons par le milieu).

valeur, tout cela est vrai ; mais il faut y joindre l'antagonisme de race, le réveil de l'honneur national d'un peuple que nous avons dépossédé, sans avoir toujours cherché, par de bons procédés à son égard, à lui faire oublier la dépossession dont il a été l'objet de notre part.

Les tribus canaques pourraient-elles de nouveau se soulever ? La chose est possible, peu vraisemblable pourtant. Il faut tenir compte en première ligne de l'accroissement de la population européenne, et, par contre, de l'amoindrissement de la race indigène. Les tribus hostiles ont été anéanties par dissémination ; quant à celles qui ont été nos auxiliaires, elles connaissent le sort réservé aux insurgés : leur intérêt les ferait encore se ranger de notre côté, le jour où quelques mouvements locaux surviendraient, ce qui n'est pas à prévoir, surtout si l'administration veille à ce que les causes probables de l'insurrection de 1878 ne se renouvellent pas ¹⁰.

CHAPITRE X.

[284] Nous n'irons pas chez Nondo, le troisième seigneur de la vallée. C'est un chef de guerre, du grade de lieutenant, notre auxiliaire pendant l'insurrection de 1878 où il a été blessé. Il a, comme beaucoup d'autres chefs, une triste réputation de moralité : le peu de cas qu'il fait des femmes de sa tribu, on dit même des siennes qu'il vendrait au premier venu, n'est point fait pour donner une haute idée de ce personnage ¹¹. De plus, il a la lèpre, car vous n'ignorez point les ravages que fait actuellement en Calédonie cette terrible maladie ¹².

Ceci n'a rien d'étonnant quand on songe qu'il s'agit d'une race livrée, par son ignorance des règles élémentaires de l'hygiène, à l'agression de tous les principes morbides.

CHAPITRE XIV.

[456]... Nous nous transporterons rapidement vers la Foa, accomplissant à l'envers le trajet parcouru le 3 juillet 1878 par le colonel Gally-Passebosc, alors commandant militaire. Celui-ci, après avoir assuré la sécurité de la Foa et de la Fonwhari, marchait sur Bouloupari, espérant rencontrer en route les éclaireurs de M. Boutan. En arrivant près de l'endroit appelé les Montagnes-Rouges, là où l'on aperçoit la colonne commémorative érigée en 1889, on trouva le fil télégraphique coupé. Les Canaques alliés apprirent alors au colonel que les révoltés de la tribu de Naina, auprès de laquelle on se trouvait en ce moment, occupaient les revers des crêtes. Aussitôt, Gally-Passebosc se porta au-devant de l'ennemi pour reconnaître la situation, et c'est à ce moment qu'il fut frappé de deux balles, l'une à la cuisse droite, l'autre au ventre.

¹⁰ L'amiral Olry, qui gouvernait en 1878, fit preuve des plus hautes qualités. Généreusement, il mit tout d'abord sa fortune à la disposition des sinistrés et s'attira, dans la circonstance, l'entière reconnaissance de tous les colons.

¹¹ Nondo est mort au mois de novembre 1889. Il était depuis longtemps atteint de la redoutable affection et il se serait donné la mort à l'aide d'un poison subtil dans une case où il s'était retiré sur les bords de la Négrépo, avec l'intention d'y mourir. Ce chef, dont le commandant Rivière a tracé un portrait aussi exact qu'inimitable, nous avait rendu, en 1878, de signalés services. M. Servan avait complètement dompté le sauvage qui, dans la marche du commandant de Canala sur la Foa, avait eu un moment la velléité de mettre à mort ce dernier. L'énergique attitude de M. Servan, faisant don à ce moment de sa carabine à Nondo, sauva la situation. On raconte au Canala qu'il aurait dit au chef canaque : « Prends cette arme, Nondo : si ton dessein est de me suivre pour aller rejoindre le colonel, tu t'en serviras contre nos ennemis ; si, au contraire, tu as l'intention de m'assassiner comme je le pense, tu diras que tu me l'as prise ». Vaincu par ces fières paroles, Nondo n'hésita plus et combattit fidèlement à côté de nos troupes.

¹² Voir, à l'index bibliographique, l'article que nous avons publié dans les *Archives de médecine navale* (février 1891).

Après avoir descendu le blessé de cheval, fouillé sans résultat la brousse, on exécuta des feux de salves, et la colonne, privée de son chef, tombée dans une embuscade, reprit tristement le chemin de la Fonwhari, où elle arriva à cinq heures du soir.

Blessé dans la matinée vers les dix heures, le colonel mourut le lendemain matin à huit heures, dans les bras de ses officiers ; et du Dr Deliscouët, médecin de la marine.

Il fut enterré provisoirement au pied du mât de signaux de Téremba, à l'ombre du pavillon français pour l'honneur duquel il avait combattu toute sa vie, et venait de succomber ¹³. Ce brave officier, très estimé et très regretté de tous, fut temporairement remplacé par le commandant Henri Rivière, capitaine de frégate, le glorieux vaincu d'Hanoï ; appelé lui aussi, par une singulière ironie de la destinée, à tomber cinq ans plus tard sous les coups d'une horde de sauvages, comme le malheureux colonel auquel il venait de succéder !

Saluons en passant leur mémoire, et en même temps celle d'un troisième héros, l'illustre amiral Courbet, qui, alors qu'il était gouverneur en 1880, s'honora en faisant exhumer la dépouille du colonel Gally, à laquelle on fit à Nouméa de magnifiques funérailles.

CHAPITRE XXX.

[312] Depuis la création du poste de Bondé, localité sise non loin d'ici, à 16 kilomètres du Caillou, 17 d'Ouégoa, sur la rive droite du Diahot, deux détachements d'une vingtaine d'hommes avaient parcouru les territoires évacués par les Païaes et les Maloumes. Ils devaient s'assurer que ces indigènes, dont les tribus avaient été dépossédées et dissoutes, ne se réunissaient pas de nouveau.

[313] Le 6 janvier 1869, l'adjudant Malézieux partait de Bondé avec 16 soldats et se dirigeait en pays ennemi. Après avoir campé sur une petite éminence, brûlé le lendemain matin un village trahi par ses feux de nuit, la petite troupe se vit à l'improviste chargée par un parti considérable de Canaques.

Forcée, sous une grêle de pierres, une nuée de sagaies accompagnées de plusieurs coups de feu, de se réfugier sur un mamelon voisin, elle avait à y soutenir un assaut de quatre heures.

Malgré le courage des siens, Malézieux comprit que la défense deviendrait bientôt impossible ; il parvint à grouper tout son monde sur le pic qui porte son nom, et qui lui semblait plus facile à défendre.

Mais le temps passe, avec les munitions les forces des soldats s'épuisent, la chaleur est accablante, et les bidons sont vides !

L'ennemi s'avance méprisant le feu des carabines qui l'ont jusque-là tenu à distance. Il s'approche... bientôt il n'est plus qu'à quarante mètres, et sûr de tenir ses victimes, il danse l'horrible pilou, signal du carnage prochain.

Malézieux voit et comprend le danger. Sur un des flancs de la montagne, à cinq ou six cents mètres de l'endroit où il se trouve, coule un petit torrent. De l'eau, c'est le salut !

Avec trois hommes de bonne volonté, il descend, laissant le soin de la défense de la position au maréchal des logis Nauleau.

De leur côté, les Canaques ont vu le mouvement des Français.

Mettre le feu aux herbes est pour eux l'affaire d'un instant. L'incendie s'élève sur trois des flancs du pic, laissant du côté de la cascade, une unique porte de salut. Les Français vont s'y précipiter pensent les indigènes, qui pour leur fermer toute issue, s'élancent en masse de ce côté.

¹³ Gally-Passebosc, né le 15 avril 1836. en Lorraine, avait servi en Cochinchine, au Sénégal, pendant la campagne de France. Durant l'expédition d'Abyssinie par les Anglais, il avait rempli les fonctions d'attaché militaire.

Heureusement, les cannibales se trompent. Rappelés par leurs compagnons qui les hèlent du haut de la montagne, et descendent au-devant d'eux, l'adjudant et les siens rejoignent rapidement le reste de la troupe... Deux hommes ont disparu ainsi que quatre fusils, les autres armes sont brûlantes !

Brûlantes comme la gorge et la poitrine de nos troupiers, qui pour éteindre leur soif, en sont réduits à boire leur urine ! !

Et la lutte recommence, acharnée, affreuse. La certitude de vaincre entraîne les Canaques ; chez les nôtres, le sombre désespoir, la [314] ferme volonté de vendre chèrement sa vie soutient les courages et dirige les coups ! Tout ennemi qui s'approche est tué, on ne tire qu'à coup sûr, et bientôt les Français ont la satisfaction de voir tomber sous la balle du soldat Coustary, le grand chef des Maloumes, et de s'emparer de son cadavre. O prodige ! le chef tombé, la lutte cesse comme par enchantement. Les indigènes disparaissent, ne laissant à distance des blancs qu'un faible parti des leurs, destiné à surveiller l'ennemi ravisseur ; aussi l'adjudant qui s'en aperçoit s'empresse-t-il immédiatement de quitter sa position pour permettre aux naturels de venir relever le corps de leur chef, et de s'enfuir dans la montagne avec leur précieux fardeau.

Alors, par la nuit la plus sombre, presque sûr de n'être plus inquiété, Malézieux commande la retraite. On marche jusqu'au jour, en ne s'arrêtant qu'une demi-heure, et le lendemain matin, le détachement faisait sa rentrée à Bondé. Pendant près de 12 heures, 17 Français avaient résisté à environ 1.200 Canaques, en leur tuant plus de 50 hommes !

Tous les membres de l'expédition et leur vaillant chef furent portés à l'ordre du jour, et outre le nom de Malézieux donné au pic, le gouverneur Guillain voulut que les ravins qui l'avoisinent reçussent les noms des soldats Guillemaut et Cendrillier qui avaient disparu dans le combat.

À l'heure actuelle, que sont devenus les acteurs de ce drame ?

Peut-être modestes héros de la sublime phalange, qui sous le nom de division bleue, faisait à Bazeilles la terreur et l'admiration de nos ennemis, ont-ils succombé sur la terre française en défendant la patrie envahie, ou bien, rentrés dans leurs foyers, ont-ils par le récit de la tragique aventure à laquelle ils avaient été mêlés, suscité la raillerie des sceptiques et des incrédules ?

À beau mentir qui vient de loin ! leur aura-t-on dit... et le nom de Malézieux est aussi ignoré en France, qu'il l'est (on rougit de le dire) de la majeure partie des habitants de la colonie, surtout de Nouméa, qui n'a pas même su donner à l'une de ses rues le nom du brave adjudant d'infanterie de marine ¹⁴ !

CHAPITRE XXVII.

[298] Les Bélep, à 26 milles de la pointe nord, constituent un groupe de neuf îles, parmi lesquelles on doit citer Art, qui a 14 milles de long sur deux ou trois de large. Sa formation est la même que celle de la Grande-Terre. Quelques gorges, quelques torrents, quelques baies, des traces de nickel et de cuivre sur le sol : voilà pour l'aspect.

Les indigènes qui l'habitent se livrent à la pêche et à la culture.

Par suite de la réduction de la population, on a pu y envoyer en 1879 plusieurs centaines de Canaques faits prisonniers pendant l'insurrection.

¹⁴ Devenu plus tard capitaine, Malézieux a quitté l'armée depuis plusieurs années.

À ce sujet, remarquons que jadis les rues de Port-de-France portaient les noms des premiers pionniers de la civilisation, les Testard, les Lebris, les Arnaud, les Latour, etc.

Ces moins ont été remplacés par d'autres en 1859 ; mais Nouméa s'étend et s'étendra de plus en plus. Ne pourrait-on donner à ses nouvelles voies, à ses places, à ses squares à venir, les noms de ses anciens et glorieux parrains ?

Internés sous la surveillance du chef Alphonse, et nourris d'abord [299] par l'Administration, ils se suffisent à eux-mêmes depuis longtemps, et un grand nombre d'entre eux travaillent chez les colons de la Grande-Terre.

On trouve à Art du maniana en abondance, ce qui permet aux indigènes d'élever quelques troupeaux.

De Rochas y a également signalé des lucioles inconnues sur la terre ferme. En revanche, on rencontre à certaines époques et à certains endroits, par exemple à Canala, des champignons phosphorescents, éclairant d'une lueur verdâtre et très vive pendant la nuit, les bosquets des jardins.

AUX ANTIPODES
(NOUVELLE-CALÉDONIE)
par Jean Carol
(*Le Temps*, 16 septembre 1899)

Ataï était ce chef de tribus qui disait à l'amiral de Pritzbuer, gouverneur : « Quand toi ôter ta casquette, moi ôter la mienne. » À la vérité, [le fier Canaque n'avait pas sujet d'être satisfait des procédés de l'administration et des colons](#). À cette époque (1878), le cantonnement des réserves indigènes ne s'opérait pas avec la circonspection et la bienveillance qui ont été reconnues nécessaires depuis ; en outre, les éleveurs ne se faisaient aucun scrupule de laisser leur bétail dévaster les plantations des nègres. La suprême exaction fut commise par l'administration pénitentiaire, dans la vallée où commandait le grand chef Ataï : on le déposséda brutalement du banian qui était la sépulture de sa famille (ces arbres servent d'ossuaires aux indigènes), puis il apprit que d'imprudents imbéciles avaient joué aux boules avec les têtes de ses ancêtres. Alors, il souleva tout le pays et le sang coula. Il y a toujours quelque sottise de ce genre à l'origine des troubles que nous nous faisons gloire, ensuite, de « pacifier » et qui nous coûtent si cher...

IMPACT DE L'INSURRECTION SUR L'ÉLEVAGE

UNION AGRICOLE CALÉDONIENNE

NOTICE

SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

SES RICHESSES, SON AVENIR

rédigée

pour l'Exposition universelle de 1900

.....
En 1878 éclate l'insurrection des Canaques. L'administration ne crut pas tout d'abord à la gravité du mal, parce qu'elle n'en comprit pas la cause. On a incriminé le bétail ; ce fut, tout au plus le prétexte.

L'Administration est seule responsable ; elle aurait dû se rendre compte que la terre dont elle disposait si largement, sans l'avoir achetée aux Canaques, ne lui appartenait que par une prise de possession de pure forme, et que, ne l'ayant pas payée, il fallait la conquérir.

Les indigènes nous le rappelèrent durement !

Toutes les propriétés isolées furent pillées, brûlées, et bien peu de leurs habitants échappèrent au massacre. Les animaux, traqués avec acharnement, se dispersèrent dans les bois.

Des mois se passèrent sans qu'il fût possible de réoccuper les stations détruites. Bien des propriétaires étaient morts sans laisser dans la colonie d'héritiers pouvant s'occuper de leurs biens ; beaucoup d'autres, ruinés et privés des ressources indispensables pour refaire leurs installations, durent laisser le bétail se multiplier à l'état sauvage.

[72] C'est le commencement de la dégénérescence de la race ; les mâles, très nombreux, fatiguant des femelles trop jeunes, ne donnaient plus que des bêtes rachitiques et sauvages, qui devaient produire à leur tour une génération inférieure.

Quelques propriétaires cependant furent assez heureux pour pouvoir reconstituer leurs stations dès l'année suivante, et leur bétail, quoique atteint, put être repris assez tôt pour ne pas perdre toutes ses qualités premières.

Mais si l'argent manqua à beaucoup, le courage ne fit défaut à aucun.

Des années se passèrent dans cette lutte où un travail opiniâtre et souvent stérile dut remplacer tous les moyens d'action, et lorsque, à force de persévérance, le bétail fut enfin repris un peu partout, il afflua sur le marché avec un tel excès que le prix par kilo passe presque sans transition de 1 fr. 10 en 1880 à 0 fr. 70 en 1883.

Constatons, néanmoins, que, même en ces années d'épreuves, l'élevage, subitement arrêté dans sa prospérité, continue à fournir à la colonie une proportion considérable de ses ressources budgétaires.

En voici l'exposé pour la période décennale qui fait suite à notre premier tableau (fr.) :

	1877	1880	1883	1885	1887
Subvention métropolitaine	457.000	439.000	436.000	400.000	400.000
Total des recettes locales, autres que celles du Domaine	1.736.000	975.000	1.030.000	1.555.000	1.136.000

Impôt foncier et Domaine	904.000	383.000	434.000	450.000	297.000
Total du budget des recettes	<u>3.097.000</u>	<u>1.797.000</u>	<u>1.900.000</u>	<u>2.105.000</u>	<u>1.833.000</u>

L'écart considérable de 1877 à 1880 est le fait de l'insurrection.

Le nouvel écart de 1885 à 1887 trouvera son explication dans la suite de notre historique.

La baisse du prix, provoquée par la surproduction, n'avait pas dépassé les limites de l'impossible, grâce au taux du contrat administratif, mais, en 1886, l'administration pénitentiaire cru profitable à ses intérêts d'exploiter la gêne des éleveurs, et, sans [73] souci de l'avenir, elle établit, pour, les fournitures de viande, un cahier des charges qui, livrant l'élevage aux spéculateurs, mit le comble aux désastres de l'insurrection.

Dès lors, le bétail est sans valeur ; soit besoin d'argent, soit découragement, les éleveurs vendent à tout prix, 40, 30 et même 25 francs la tête.

.....
